



DOCUMENT DE PROJET
Fonds de Cohérence pour la Stabilisation (FCS)

Titre du Projet: Amani ni njiya ya maendeleo phase II	Agences Participantes des Nations Unies : UN-HABITAT, PNUD, UNESCO, FAO, OIM
Personne de Contact: UN-Habitat Nom: Adam KANDINE Policy Land Expert /Team Leader Adresse: 35, Avenue Tulipier. Q. Le Volcan. GOMA Téléphone:+243 825 87 4083 E-mail:Kandine.Adam@unhabitat.org PNUD Nom : Priya GAJRAJ Representante Email: priya.gajraj@undp.org UNESCO Nom : Abdourahamane Diallo Representant Email : a.diallo@unesco.org FAO Nom : Alexis Bonte Representant AI Email : alexis.bonte@fao.org OIM Nom: Jean Philippe Chauzy Representant Email: jpchauzy@iom.int	Agent de Gestion (s'applique uniquement aux ONGI): Localité (s) (Province): Territoire de Mambasa: Chefferies de Mambasa, Babila bakwanza, Babila babombi,Bombo, Bandaka, Walese karo et Walese dese Ituri Province, RDC
Durée totale du projet (mois): Date de démarrage: Avril 2017 Date de clôture: Avril 2018	Cout total approuvé du Projet: 1,581,894.67 USD Fonds de Cohérence pour la Stabilisation: Contributions propres: 1.581.894.67 USD 1st Tranche : 840,158.00 USD 2 nd Tranche : 741,737.00 USD Autres Contributions: 0 Les programmes FCS qui seront financés pour 12 mois, le premier transfert auront lieu avec la signature et la transmission du document du programme, du FTR et du communiqué de la CAP. Le deuxième transfert arrivera après 6 mois à partir du premier transfert conditionné; 1) le taux de dépenses est d'au moins 80% des fonds initialement transférés et 2) les rapports narratifs et financiers requis ont été soumis conformément au Manuel d'opérations FCS, que les conditions ci-dessus sont remplies et approuvées par la TS provinciale.

22 AM 1 F



Description du Projet :

Objectif global : Les acquis du projet pilote Amanl ni njiya ya maendelaio sont consolidés et les conditions favorables pour le développement durable créées.

les résultats clés : R.1.1 : Gestion des ressources naturelles (Zone agricole, animales, ressources piscicoles et bois) est améliorée, R.1.2 : Fonctionnement du comité de coordination du site est renforcé ; R.2.1: Des réponses aux enjeux identifiés dans le dialogue sont apportées par les parties prenantes, R.2.2: Les structures de dialogue renforcées sur le processus de stabilisation ; R.3.1 : Accessibilité et sécurisation des terres est assurée ; 4.1 : les réponses aux enjeux de gouvernance sont identifiées et apportées par le comité de sécurité élargi, R.4.2 : La confiance entre la population et les services étatiques est améliorée ; R.5.1: Plan Local de Paix et de Développement sont mis en œuvre pour la transformation des conflits ; R.5.2: Engagement maintenu des bénéficiaires actifs aux activités de la phase 1 pour la pérennisation; R.5.3: les gains/avantages des initiatives économiques de la phase 1 sont assurés ; R.6.1 : accès à la justice des victimes de violence sexuelle et VBG est assuré, R.6.2 : Prévalence réduite des normes sociales nocives qui contribuent aux violences basées sur le genre.

Note sur l'égalité des sexes (Gender Marker)^{1 2}: 2

Justification de la Note:

Décrivez brièvement la méthodologie d'intégration du genre dans les différentes composantes du projet³
Cette note auto évaluée par le projet se justifie d'abord par le fait que les interventions du projet d'une façon spécifique à son OS6 visent à répondre principalement aux besoins des femmes et filles survivants de VSBG. Le projet va promouvoir la participation équitable de sexes aux différentes séances de sensibilisation pour la consolidation de la paix, aux staffs du projet et animateurs des partenaires locaux où au moins 20% seraient des femmes/filles. Une analyse importante sur le genre a été réalisée pour les causes et la dynamique des conflits dans le contexte de la zone d'intervention. Pendant la mise en œuvre, les résultats et les interventions des OS du projet répondent aux besoins des femmes et filles vulnérables (ex : survivants de VSBG, filles/femmes chefs de ménages, etc.). La base de données des bénéficiaires du projet sera désagrégée par sexes et âge. Les formations sur le genre seront organisées aux bénéficiaires et toutes les parties prenantes du projet avec l'expertise de PNUD (membre du consortium). Le projet va appuyer individuellement et en association les femmes/filles pour leur autonomisation et sécurité à travers l'appui à la réintégration sociale et économique. Pour l'articulation de genre avec tous les OS du projet, le budget du projet a des ressources nécessaires pour appuyer techniquement le renforcement de la sensibilité du genre à toutes les interventions des 6 OS du projet. Plus de 15% du budget du projet (budgets de tous les 6 OS) est pour la promotion de l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes/filles.

¹ Le score de genre est un outil d'évaluation sur une échelle de 0 à 3, qui indique si un programme est conçu pour assurer que les femmes, les filles, les garçons et les hommes en bénéficieront également ou si le programme a le potentiel de contribuer à l'égalité entre des sexes. Score 3 : projets ayant l'égalité de genre comme principal objectif (actions clairement ciblées) ; Score 2 : projets ayant l'égalité de genre comme objectif significatif (intégration du genre) ; Score 1 : projets intégrant partiellement le genre dans les activités ; Score 0 : projets qui n'intègrent pas l'égalité de genre

² A compléter après le score final du Secrétariat Technique.

³ Pour plus d'informations : voir les lignes directrices pour l'intégration de l'approche genre dans les programmes de stabilisation développés par l'Unité d'Appui à la Stabilisation.







PAGE DE SIGNATURE

<p>Agences Participantes des Nations Unies Nom du/de la Représentant (e): Adam KANDINE</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'Organisation: UN-HABITAT</p> <p>Date & Cachet</p> <p>Nom du/de la Représentant (e): Abdourahamane Diallo</p> <p>Signature:</p> <p>Nom de l'Organisation: UNESCO</p> <p>Date & Cachet </p> <p>Nom du/de la Représentant (e): Jean Philippe Chauzy</p> <p>Signature:  10.05.2017</p> <p>Nom de l'Organisation: OIM</p> <p>Date & Cachet</p> <p></p>	<p>Agences Participantes des Nations Unies Nom du/de la Représentant (e): Préja GAJRAJ</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'Organisation: PNUD</p> <p>Date & Cachet</p> <p>Nom du/de la Représentant (e): Alexis Bonte</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'Organisation: FAO</p> <p>Date & Cachet 28 AVR 2017</p> <p></p>
--	--

pp





<p>Co-Président du Conseil d'Administration Provincial (Gouvernement)</p> <p>Nom: Hon. Dr. Jefferson ABDALLAH PENE MBAKA Fonction: Gouverneur de la Province de l'Ituri,</p> <p>Signature:</p>  <p>Nom de l'Organisation: Date & Cachet 16 MAI 2017</p> 	<p>Co-Président du Conseil d'Administration Provincial (Nations Unies)</p> <p>Nom: Karna Soro Fonction: Chef du Bureau MONUSCO Bunia</p> <p>Signature:</p>  <p>Nom de l'Organisation: MONUSCO Date & Cachet</p> 
--	--

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.



TABLE DE MATIERE

I. Résumé du projet

II. Analyse de contexte, du/des conflits et justification

- a) Analyse du contexte et des dynamiques de conflit
- b) Justification de l'intervention proposée

III. Stratégie d'intervention et de mise en œuvre

- a) Stratégie d'intervention et opérationnalisation
- b) Stratégie d'engagement politique et de mobilisation
- c) Ancrage/appropriation institutionnelle, durabilité/stratégie de sortie et renforcement de capacités

IV. Capacité des organisations de mise en œuvre internationales et locales

V. Gestion et Coordination

- a) Gestion et coordination du projet
- b) Gestion des risques, des hypothèses et des stratégies de mitigation
- c) Suivi et évaluation
- d) Communication et visibilité de l'I4S/STAREC
- e) Budget

VI. Annexes

Annexe 1 : Cartographie des interventions de stabilisation

Annexe 2 : Plan de travail

Annexe 3 : Matrice des risques, des hypothèses et des stratégies de mitigation

Annexe 4 : Cadre logique (voir fichier Excel)

Annexe 5 : Cadre logique ISSSS (voir fichier Excel)

Annexe 6 : Guide au processus d'harmonisation

Annexe 7 : Budget (voir fichier Excel)

Annexe 8 : Lignes directrices budgétaires

Annexe 9 : Lignes directrices pour l'intégration de l'approche genre

M. N. S. S.



I. Résumé du projet

RÉSUMÉ DE PROJET

Fonds de Cohérence pour la Stabilisation

Numéro du projet ⁴ :	Amani ni njiya ya maendeleo phase II	
Intitulé du projet :	Amani ni njiya ya maendeleo phase II	
Agences Participantes des Nations Unies :	UN-HABITAT, PNUD, OIM, UNESCO, FAO	
Des organisations bénéficiaires ⁵ :	ACIAR, APEC, CFI	
Zone prioritaire et groupements ciblés	Territoire de Mambasa: Chefferies de Mambasa, Babila bakwanza, Babila babombi, Bombo, Bandaka, Walese karo et Walese dese	
Cout total du Projet: Fonds de Cohérence pour la Stabilisation: Contributions propres: Autres Contributions:	1.581.894.67 \$	
Durée du projet :	Date de démarrage prévue : mai 2017	Date d'achèvement prévue : Mai 2018
Focus Thématique (en lien avec les piliers IAS+ ses objectives spécifiques)	Pilier DD : O.S1 : Cohabitation pacifique et collaboration renforcées au sein de la RFO ; O.S2 : Soutien maintenu du processus de stabilisation dans l'axe du projet par les parties prenantes ; Pilier RAE : O.S3 : Gouvernance foncière renforcée ; O.S4: Gouvernance locale améliorée. Pilier RRR : O.S5 : Cohésion sociale et résilience communautaire est améliorée ; Pilier SGBV : O.S6 : Niveau de violences sexuelles et VBG réduit.	
Note sur le Genre (Gender Marker) et justification :	-2-	

⁴ A compléter par l'Agent Administrative/MPTF-O

⁵ Ce sont des organisations « bénéficiaires » auxquelles est sous-traitée une partie de la mise en œuvre des activités.

PL
M 2/6 P1



<p>Objectifs spécifiques et leurs résultats</p>	<p>OS1 : Cohabitation pacifique et collaboration renforcées au sein RFO : R.1.1 : Gestion des ressources naturelles (Zone agricole, animales, ressources piscicoles et bois) est améliorée, R.1.2 : Fonctionnement du comité de coordination du site est renforcé.</p> <p>OS2 : Soutien maintenu du processus de stabilisation dans l'axe du projet par les parties prenantes : R.2.1 : Des réponses aux enjeux identifiés dans le dialogue sont apportées par les parties prenantes ; R.2.2 : Les structures de dialogue sont renforcées sur le processus de stabilisation ;</p> <p>OS3 : Gouvernance foncière renforcée : R.3.1 : Accessibilité et sécurisation des terres est assurée.</p> <p>O.S 4: Gouvernance locale est améliorée sur l'axe du projet : R.4.1 : Les réponses aux enjeux de gouvernance sont identifiées et apportées par le comité de sécurité élargie, R.4.2 : Confiance entre population et les services étatiques améliorée ;</p> <p>O.S 5 : Cohésion sociale et résilience communautaire est améliorée : R.5.1 : PLPD sont mis en œuvre par le fonds flexible (souple) pour la transformation des conflits sur la zone du projet R.5.2 : Engagement maintenu des bénéficiaires actifs aux activités de la phase 1 pour la pérennisation; R.5.3 : les gains/avantages des initiatives économique de la phase 1 sont assurés.</p> <p>OS 6 : Niveau de violences sexuelles et VBG réduit : R.6.1 : accès à la justice des victimes de Violence sexuelle et VBG est assuré, R.6.2 : Prévalence réduite des normes sociales nocives qui contribuent aux violences basées sur le genre.</p>
<p>Bénéficiaires (désagrégée par sexe et âge) :</p>	<p>OS1 : Cohabitation pacifique et collaboration renforcées au sein RFO : Les bénéficiaires directs sous cet objectif sont les communautés locales de cinq (5) chefferies de Mambasa qui sont dans la RFO, notamment, Babila Babombi, Bandaka, Bombo, Walese Dese e Walese Karo, les autorités coutumières et les gestionnaires de la RFO. L'objectif ciblera les femmes et les hommes bantoues et Peuples autochtones; les Chefs des chefferies, groupements et villages; les jeunes bantous et Peuples autochtones; les Ecogardes de l'ICCN et services étatiques de chefferies et territoire ainsi que et les groupes des vulnérables (handicapés) résidents dans les villages se trouvant dans la RFO.</p> <p>OS2 : Soutien maintenu du processus de stabilisation dans l'axe du projet par les parties prenantes : Les bénéficiaires sous cet objectif sont membres des CLEs, CCSP et Cases des femmes, Il s'agit principalement des 200 personnes. Dans les 11 Cles et CCSP ; au total 110 membres dont 33 femmes et 77 hommes. Tandis que dans les 9 cases des femmes qui restent il y aura 100% des femmes soient les 90 personnes. Donc au total nous aurons 123 femmes et 77 Hommes qui sont bénéficiaires de cet objectif du Projet. Parmi les bénéficiaires nous devons ajouter, les autorités locales, les leaders communautaires et les membres des comités de sécurité au niveau des chefferies et du territoire de Mambasa. Avec les messages de sensibilisation le projet vise toucher autour de 50.000 personnes donc environ 10% de la population du territoire de Mambasa.</p> <p>OS3 : Gouvernance foncière renforcée : Les bénéficiaires directes et indirectes sous cet objectif sont les hommes et femmes vulnérables touchés par les conflits fonciers ou dont l'accès à la</p>

M. R. [Signature] F.



terre pose problème, les groupements de producteurs, les éleveurs et agriculteurs, les membres des communautés, les jeunes, les retournés et IDPs, ainsi que les animateurs de structures communautaires et de la CFI qui éprouvent beaucoup de difficultés pour pérenniser leurs actions à la fin du projet, à ceux-là s'ajoutent les autorités locales et coutumières ainsi la circonscription foncière du territoire de Mambasa.

O.S 4: Gouvernance locale améliorée : Pour cet objectif, le projet vas travailler avec : les représentations des communautés soit 120 personnes par sites au cours des barza communautaires (avec une représentativité de la femme de 30 % des femmes), la police, les autres services étatiques, les femmes des policiers et de militaires FARDC ainsi que les chefs coutumiers.

O.S 5 : Cohésion sociale et résilience communautaire est améliorée :

Sous cet OS, 6 chefferies sur les 7 qui composent le territoire de Mambasa bénéficieront de l'appui pour l'élaboration/validation des plans de développement local et pour la mise en œuvre de micro-projets en réponse aux priorités définies dans les plans, 45 Muso regroupés en 3 groupements seront accompagnés pour accroître les possibilités de bénéficier de façon permanente d'un service d'épargne et de micro crédit. Pour les Activités génératrices des revenus non agricoles et agricoles, 250 femmes et filles et 500 ménages organisés dans 10 Associations Paysannes seront accompagnés pour la pérennisation des activités des coopératives. En vue d'assurer la continuité et assoir l'esprit d'auto prise en charge locale d'une manière continue.

OS 6 : Niveau de violences sexuelles et VBG réduit: Sont bénéficiaires sous cet objectif : Les populations des zones d'intervention en général ; les victimes des violences sexuelles et basées sut le genre en particulier.

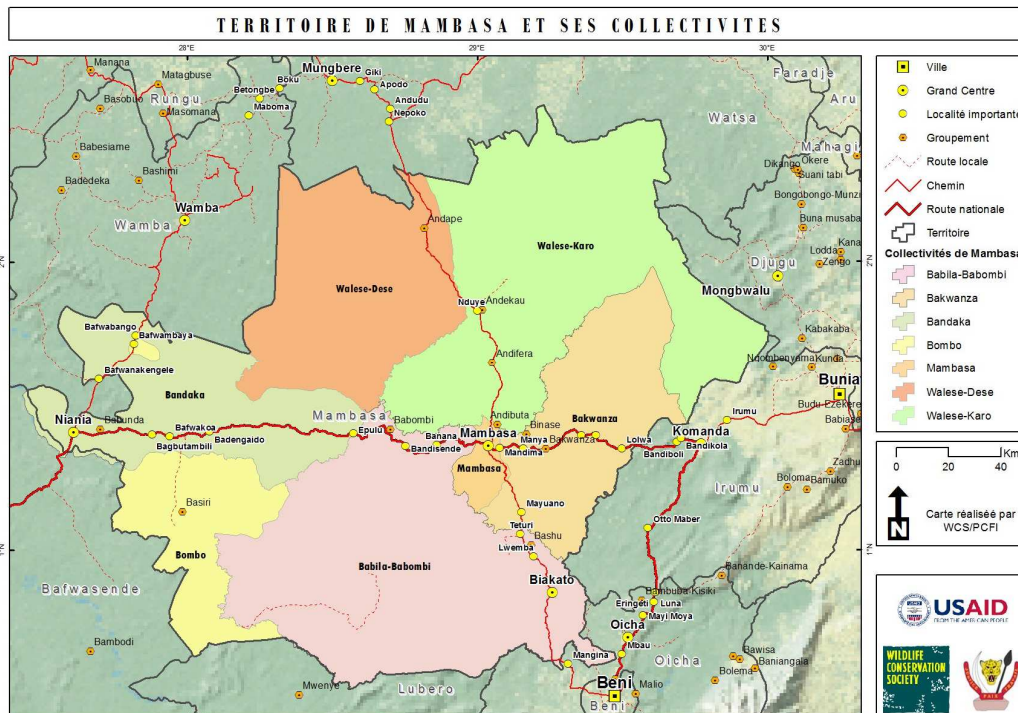
M.  8 



I. Analyse du contexte, du/des conflits et justification

a) Analyse du contexte et des dynamiques de conflit :

Le territoire de Mambasa a toutes les dynamiques des conflits qui caractérisent les zones prioritaires de la Stratégies Starec – ISSSS. C'est dans ce cadre que le Projet IRF Mambasa « AMANI NI NJIA YA MAENDELEO », a été réalisé de « Décembre 2014 à Août 2016 ». Malgré les avancées obtenues avec les réalisées des activités du Projet, aujourd'hui le contexte de Mambasa a les caractéristiques ci – après :



✓ **La Dynamique sécuritaire**

Dans la partie Sud du territoire (Chefferie de Babila Babombi et Chefferie de Bombo) évoluent les principaux groupes armés dans la forêt de Mambasa, il s'agit principalement de :

- ✚ Les Mai – Mai Simba de « Manu », Pygmée et principal Lieutenant de « Morgan » ;
- ✚ Les Mai – Mai de « Mangaribi », petit frère de Morgan ;
- ✚ Les Mai – Mai YIRA de Werrason ;
- ✚ Les Mai – Mai YIRA de SUMBA DEDE ;
- ✚ Etc.

Il peut y avoir des nouveaux groupes, ceux-ci opèrent dans la forêt au sud du territoire de Mambasa. Ils se sont partagé des zones d'influence que chaque groupe contrôle. Ils vivent principalement du braconnage et des perceptions dans les mines d'or artisanal et les différentes dragues placées dans la rivière Ituri. L'insécurité provient des affrontements qu'ils ont souvent entre eux pour le contrôle de la zone et aussi des attaques qu'ils mènent dans certains villages pour s'approvisionner. En fin 2015, ils se sont tous rassemblés dans l'UPLC (Union des Patriotes pour la Libération du Congo), avec des revendications plus ou moins politiques. Ce groupe n'a pas tenu longtemps, vite les affrontements ont repris entre les Mai – Mai YIRA (venus du Nord Kivu) et différents groupes qui proviennent de Morgan. Au cours de cette année 2016, les militaires de la 31^e Brigade de Défense Principale, sous l'égide du Général MUNDOS de la FARDC basés à Mambasa se sont déployés avec l'appui opérationnel de la MONUSCO pour combattre les différents groupes Mai – Mai et protéger la RFO. Leurs actions ont eu des conséquences positives, les affrontements qu'ils ont menés dans la brousse contre le groupe Mai – Mai, ces derniers mois ont entraîné la mort du Leader des Mai – Mai YIRA SUMBA DEDE et l'affaiblissement de ce groupe. La chefferie de Bombo est la



plus touchée par ce phénomène des groupes armés. Plus des trois quarts de son territoire est occupé par les groupes armés, qui y vivent en exploitant les carrières de Mines d'or artisanal, en l'occurrence le cas des mines de Muchacha.

Dans la partie Nord du territoire de Mambasa ; Chefferie des Walese KARO et Walese DESSE, c'est plutôt les différents groupes des braconniers qui créent la désolation dans des vastes zones démunies/dépourvues des éléments de FARDC et de PNC.

En somme, ces différents groupes armés affluent dans la région pour exploiter les Ressources Naturelles qui sont en conservation dans la RFO. La quasi absence d'infrastructures routières dans cette zone, favorise l'installation et l'exploitation par ces groupes armés des vastes zones forestières qu'abrite le territoire de Mambasa. Cet état des faits deviens un vecteur constant de l'insécurité dans la zone et marqué par les pillages, les viols et la tuerie. Les affrontements entre ces groupes armés et les FARDC sont également des occasions de violation massives des droits de l'Homme.

✓ **La dynamique Foncière ; mobilisation autour de la terre et de l'Identité**

Avec une Superficie de : 38.783 kilomètres carrés; et une population estimée à 500.000 habitants (données territoire 2015); Densité : environ 13 hab/km carré; le territoire de Mambasa ne devait pas avoir des problèmes des terres. Mais les problèmes fonciers sont de plus en plus importants dans les 7 chefferies et 27 groupements du territoire :

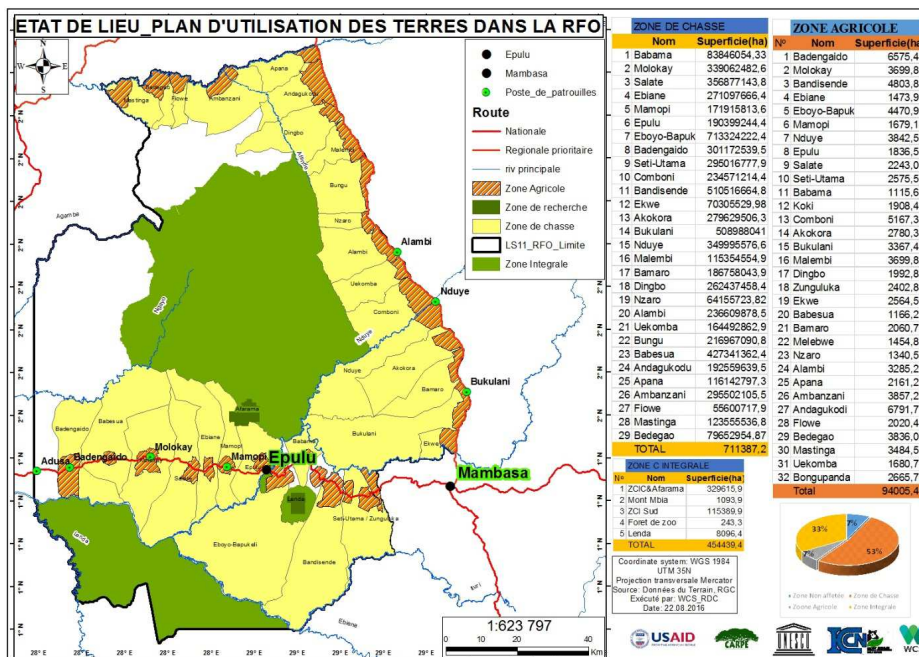
- La population est concentrée sur les axes routiers : Komanda – Mambasa; Mambasa – Mungbere (en très mauvais état); Mambasa – Nia-Nia ; Mambasa – Bella – Makiki;
- Et dans les sites d'exploitation artisanale de l'or.

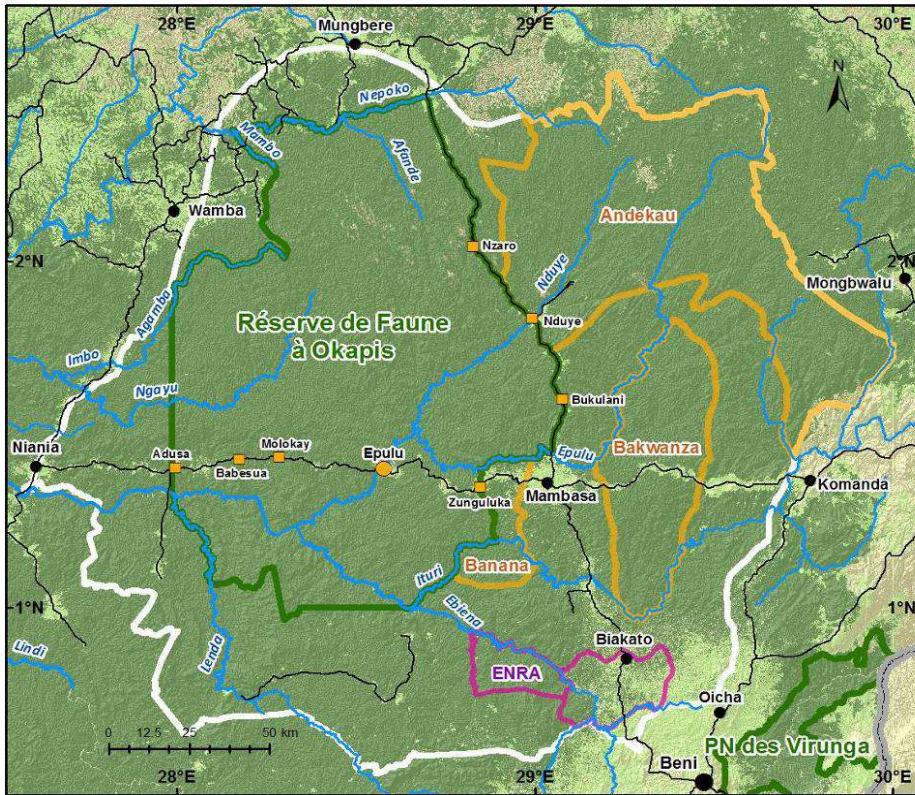
Les principales tribus sont: Bangwana, Lese, Mbo, Bandaka, Bila, et les Pygmées, qui sont autour des 30% de la population de Mambasa;

Les immigrés sont particulièrement très nombreux à Mambasa et représenteraient autour des 50 % de la population de ce territoire. Les Nande et les Budu, étant les deux principales tribus. Les Nande viennent du Nord Kivu et les Budu de l'actuelle province du Haut Uélé.

La population Nande venue principalement à la recherche des terres arables, aurait acheté entre les mains des tribus locales, les principales terres au bord des axes routiers. Cette situation aujourd'hui est très explosive surtout sur l'axe routier Mambasa – Bella- Makiki.

La Réserve de Faunes à Okapi dans le territoire de Mambasa





La RFO occupe 13.726 km carré dans les provinces de l'Ituri (territoire de Mambasa 85%, soit $\pm 28,5\%$ de la superficie) et du Haut-Uélé (Territoire de Wamba et Watsa, 15%). C'est une aire protégée appartenant à l'état Congolais placée sous la gestion de l'ICCN (Institut Congolais de Conservation de la Nature). Cette réserve a été élevée en 1996, au statut de «Site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO» suite à ses valeurs exceptionnelles en biodiversité. Elle est un espace de conservation de faune; 1500 à 3000 Okapi ; Dernière réserve des éléphants de forêt en RDC entre 1500 à 2000 ; 5000 à 6000 chimpanzés; 13 espèces des primates diurnes et 4 nocturnes. Un espace de conservation de la Flore; 1500 espèces de plantes; Inselberg microenvironnements; Grande biomasse de forêt à mono dominance *Gilbertodendron dewevrei*; Un Edo – clairières maintenues par les grands mammifères.

En 1997, la RFO est proclamée site du patrimoine mondial en péril à cause des plusieurs activités illégales qui s'y pratiquent et qui créent l'insécurité dans l'ensemble du Territoire de Mambasa. En occupant le 28,5% des terres du territoire de Mambasa, la présence de la RFO aggrave les conflits fonciers. La RFO stoppe donc l'installation des nouvelles colonies des immigrants sur une distance d'environ 120 km de Mabukusi à Adusa.

La RFO est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et regorge d'importantes ressources forestières et minières convoitées tant par les communautés que par les groupes armés. La question de la limite de cette réserve a été à la source de nombreux conflits communautaires. Plusieurs attaques de miliciens au sein de la réserve ont créé une situation d'incertitude et d'insécurité dans la zone. La présence de la Réserve de Faune à Okapis (RFO) dans la zone du projet est également source de tension et d'insécurité. Cette insécurité est due à des groupes armés qui ont élu domicile dans la réserve pour diverses causes ; certains (fils du milieu) pour des revendications de droit d'usage de certaines ressources naturelles (minerais) et par le fait qu'ils ne sont pas associés à la gestion. D'autres utilisent la réserve comme leur lieu de refuge et d'approvisionnement des minerais pour alimenter leurs milices. Tout cela a comme corolaire, l'exploitation illégale de ressources naturelles de la RFO, l'immigration galopante dans certains villages dans lesquels l'exploitation s'effectue, notamment à Badengaido, Molokay et Bandisende.



Dans la première phase du Projet IRF Mambasa, les différents problèmes entre tous les acteurs aux conflits dans la RFO ont échangé à travers les cadres de concertations qui ont été organisés pour rechercher les différentes causes et solutions aux problèmes, il s'agissait plus spécifiquement des conflits liés aux ravages de cultures, à l'exploitation des ressources naturelles, liés à l'insécurité et à l'information, etc.; Les résultats de ce processus ont aboutis aux engagements mutuels entre tous les acteurs, dont cette phase devrait consolider les acquis dans la RFO. Il a été constaté que les cinq (5) chefferies au sein de la RFO ont chacune ses problèmes spécifiques.

✓ **La dynamique de l'exploitation des Ressources Naturelles.**

Mambasa est un territoire minier par excellence. Il s'agit principalement des activités de l'exploitation artisanale de l'or et du diamant. Il existe dans le territoire de Mambasa autour de 400 sites d'exploitation artisanale soit environ 50% des sites de l'Ituri, dont autour de 70 dans la RFO. Ces sites occupent plus des 26000 orpailleurs, ce qui fait que plus des 50% de la population de Mambasa a un lien avec l'or. De par une étude menée par l'organisation PAX en 2011, la présence des femmes dans les carrières d'exploitation artisanales des minerais est estimée à plus ou moins 6% et 2% pour les filles de moins de 18 ans, qui principalement s'occupent des activités d'approvisionnement des sites miniers en produits de première nécessité (nourritures et autres). Plus de 80% des orpailleurs viennent d'ailleurs, du Nord Kivu, de Kisangani et d'Isiro. L'exploitation artisanale de l'or se fait en forêt à des endroits difficiles à atteindre, ce qui fait de ces mines, les principaux endroits où les groupes armés vont se ravitailler en nourritures, ravir les productions minières des creuseurs.

Ces mines artisanales constituent aussi des niches où se commettent toutes sortes de violations des Droits Humains, et violences Sexuelles contre les femmes et filles.

Les Compagnies Loncorn et Kilo Gold-Somituri ont des concessions d'exploitation Industrielles de l'or sur le tronçon Nia-Nia-Wamba au niveau de PK 25, PK 47. Ces deux sites sont envahis par des exploitants artisanaux, ce qui présage des problèmes s'il faut évacuer les artisanaux pour démarrer l'exploitation industrielle.

La petite mine (semi-industrielle) est présente aussi dans le territoire avec des dragues généralement placées sur la rivière Ituri, même sur le tronçon de cette rivière qui fait partie de la RFO où toute exploitation minière est interdite par les lois de la République. De toutes ces dragues, certaines notamment celles d'Ekulungu appartiennent aux Chinois.

L'exploitation de l'or dans le territoire de Mambasa se passe dans un désordre quasi total, la presque majorité de l'or produite est commercialisé au Nord Kivu par des voies de fraude qui ne profitent pas à l'Etat.

A part l'or et le diamant, l'autre grande ressource exploitée est le bois. Surtout dans les axes routiers Mambasa - Bella – Makiki et Komanda - Mambasa. Mais de plus en plus aussi sur l'axe Nduye, et Mambasa – Nia – Nia, après Adussa à la limite de la RFO. A part la concession ENRA où il se passe de l'exploitation industrielle, le bois est coupé généralement par un grand nombre d'exploitants semi industriels qui utilisent des tronçonneuses pour une exploitation sauvage du bois. On scie les planches et charge des camions remorques qui ont cassé plusieurs ponts dans la région.

Comme pour l'or, il est difficile de s'apercevoir de l'impact réel de l'exploitation du bois dans le territoire de Mambasa. Les principales ressources provenant de ces deux activités semblent plus enrichir le Nord Kivu voisin.

L'exploitation de l'or et du bois est à la base de plusieurs conflits des limites entre les différentes entités administratives du territoire de Mambasa, comme il est difficile de vérifier les limites dans la forêt ; il est difficile de dire avec précision si l'exploitation se passe dans quelle entité administrative ce qui crée plusieurs différends entre les communautés censées vivre ensemble en bon voisinage.

✓ **La Dynamique Régionale**

Le territoire de Mambasa abrite la seule zone forestière de la Province de l'Ituri, sa grande forêt constitue un repère pour différents groupes armés. Cette zone forestière fait limite avec le territoire de Beni au Nord



Kivu. Cet état de fait constitue également une autre source d'insécurité suite aux interactions entre les différents groupes armés évoluant dans cette zone. Les mouvements de populations du Nord Kivu vers le Territoire de Mambasa occasionnés par les exactions des ADF/Nalu dans le territoire de Beni rendent encore plus complexe la dynamique sécuritaire et les vulnérabilités de tout genre dans cette zone.

Les Violences Sexuelles et les Violences basées sur le Genre

La situation de la femme laisse généralement à désirer dans le territoire de Mambasa. Depuis longtemps, les cultures locales maintiennent la femme dans un état d'une personne inférieure à l'homme. L'approfondissement que nous avons mené sur la problématique « GENRE » au cours de la phase pilote a révélé 10 principaux problèmes liés à ce thème. Il s'agit de : 1° L'analphabétisme de la femme ; 2° La Marginalisation et domination de la femme par l'homme ; 3° Trop des travaux (ménagers et champêtres) qui pèsent sur la femme ; 4° L'insécurité dont les conséquences impactent sensiblement sur la femme ; 5° les violences sexuelles faites aux femmes et aux jeunes filles ; 6° La discrimination des enfants filles par rapport aux garçons sur le plan d'étude ; 7° les naissances précoces, rapprochées et multiples fragilisent les femmes ; 8° Complexe d'infériorité des femmes par rapport aux hommes ; 9° difficultés d'accéder à l'emploi pour les femmes ; 10° la pauvreté frappe les femmes plus que les hommes. Toutes ces problématiques sont urgentes et nécessitent que les actions soient initiées en faveur de la femme et des jeunes filles dans le territoire de Mambasa.

Les Violences Sexuelles aussi sont très présentes dans le territoire, malgré plusieurs projets qui ont été réalisés dans le territoire pour lutter contre ce fléau. Elles sont surtout liées à la présence des groupes armés et des différents braconniers et autres. Les attaques de ces derniers contre certains villages entraînent souvent beaucoup de cas de viols et la déportation des femmes comme esclaves sexuelles dans la brousse. Les carrières d'exploitation artisanales de l'or sont aussi les sites où les cas de violences sexuelles sont fréquemment observés et pratiquement généralement sur les femmes et filles. La nouvelle loi sur les violences sexuelles traitant toutes les relations avec les filles de moins de 18 ans comme un cas de Viol, exacerbe le problème et entraîne plusieurs conflits dans les communautés. Tous ces cas méritent des actions particulières dans le territoire de Mambasa.

b) Justification de l'intervention proposée :

Ce projet constitue le prolongement du Projet IRF Mambasa, « AMANI NI NJIA YA MAENDELEO » appuyé par PBSO (Décembre 2014 à Août 2016). Qui a donné déjà une grande contribution dans la résolution des principaux problèmes qui se posent dans le territoire de Mambasa. Il constitue une phase de transition qui doit : 1°) sauvegarder les acquis du projet IRF, 2°) Consolider et autonomiser les initiatives et les mécanismes élaborés au cours du premier projet, 3°) Approfondir les recherches pour identifier les actions qui doivent faire l'objet d'une phase de Consolidation et mener un plaidoyer en vue de drainer les fonds dans ce sens.

Sur les trois principaux piliers du Projet, des avancées significatives ont été observées et des points qui méritent d'être renforcés dans cette phase de transition afin de contribuer à la pérennisation d'une culture de Paix et de stabilité dans la région.

Dans le pilier Dialogue Démocratique :

Leçons apprises:

- ❖ L'ignorance de la communauté sur leurs droits, devoirs a été manipulée par les différents acteurs des conflits pour créer un conflit complexe et sanglant dans le territoire de Mambasa ;
- ❖ La session sur le **Leadership Cohésif** a bien préparé les autorités du territoire à s'impliquer dans le processus de Paix. Etant donné que plusieurs entre eux étaient des véritables acteurs de conflits ;
- ❖ Les Barza ont bien lancé les mécanismes communautaires de Pacification en impliquant les communautés dans les débats ;



- ❖ L'inclusive et surtout l'implication des acteurs clés, constituent une des grandes conditionnalités de la réussite d'un processus de Dialogue Démocratique ;
- ❖ Pour le Dialogue Démocratique à Mambasa la sensibilisation avec la bonne information et surtout juste, a beaucoup contribué à ramener la Paix et une confiance entre les parties prenantes ;
- ❖ La Flexibilité est très importante dans un programme de Dialogue Démocratique, à deux reprises nous avons été obligés d'introduire des nouvelles activités dans le programme en suivant le contexte cela a été très utile pour la suite du Processus ;
- ❖ Les actions de Plaidoyer ont beaucoup contribué à ramener la Paix, en mobilisant les acteurs clés, mais aussi les acteurs étatiques et les acteurs Internationaux dans la Recherche de la Paix à Mambasa. Mais aussi permettre la réalisation la recherche des fonds pour la réalisation de certains projets demandés par les communautés ;
- ❖ L'implication et la détermination des femmes à siéger au sein de cases de femmes pour contribuer à discerner les problèmes liées spécifiquement aux et les porter auprès des instances décisionnelles avec des pistes de solutions concrètes identifiées et proposées par elles-mêmes ;
- ❖ L'installation effective des antennes de la CFI dans le territoire de Mambasa permet un accompagnement permanent de communautés locales dans la prévention et la résolution pacifique de conflits fonciers enfin ces derniers ne dégénèrent en violences ;
- ❖ L'approche médiation comme une stratégie de gestion des conflits fonciers est bien adaptée dans le contexte de la stabilisation car elle permet de combler l'absence des structures juridictionnelles, en même temps qu'elle contribue à la cohésion sociale ;
- ❖ L'approche s'est avérée efficace pour apporter des solutions à des conflits fonciers complexes, comme ceux impliquant les concessionnaires ;
- ❖ L'approche s'est avérée être un mécanisme efficace pour la protection des droits fonciers des femmes dans un contexte de vulnérabilité ;
- ❖ les activités de prévention et de résolution des conflits fonciers doivent s'accompagner des activités de relèvement communautaire de nature socio-économique, mais aussi de promotion de la cohésion et du dialogue social ;
- ❖ L'analyse des conflits fonciers constitue une bonne base pour la mise en place de stratégies plus dynamiques pour trouver des solutions durables aux problèmes fonciers en global .

Les acquis de la phase pilote	Les éléments à renforcer
<p>Les structures communautaires de Dialogues (CLEs, Cases des femmes, CCSP) sont opérationnelles ; Dans cette phase, toutes ces structures ont bénéficiées d'un accompagnement technique des acteurs du projet (ACIAR). Ceci les a permis de mettre en place un système de collaboration et coopération continue entre elles à travers l'échange des informations au cours des réunions des plates formes.</p> <p>Les principaux problèmes des communautés ont été analysés et des pistes des solutions ont été endossées par les différentes parties prenantes ; parmi les problématiques analysées il y a : Les limites et la gestion intégrée de la RFO, les tracasseries administratives, Policières, Militaires, Judiciaires et autres ; La problématique des Peuples autochtones ; la problématique++ du normes négatives du Genre ; la problématique des groupes armés ; la</p>	<p>Accompagnement des structures communautaires de base. Il sera ici question de renforcer l'opérationnalisation des structures communautaires de dialogue et s'assurer qu'elles deviennent autonomes pour poursuivre le processus de dialogue au niveau local.</p> <p>Faire un suivi des recommandations formulées lors de la première phase et l'approfondissement des thématiques nouvelles liées à l'exploitation des Ressources Naturelles et les groupes armés.</p> <p>Roder les mécanismes de Dialogue que nous avons mis en place à savoir : Les Comités de Sécurité locaux élargis à la Société Civile, le Cadre de Concertation entre la RFO et les Communautés Locales ; Pour ces activités, la participation des femmes est prévue à l'ordre de 30% et elle devra retenir une attention particulière quant à ce qui concerne son effectivité.</p> <p>Mettre en application des résolutions arrêtées à la Conférence Inclusive à laquelle 25 femmes avaient pris part entre les différentes activités prévues pour résoudre</p>



<p>problématique de l'exploitation illégale des Ressources Naturelles ; Les Violences Sexuelles et les violences basées sur le Genre.</p> <p>Les différentes sensibilisations sur les différents thèmes ont aidé à améliorer les connaissances communautaires sur plusieurs thèmes, ce qui a diminué sensiblement le climat des conflits.</p> <p>Des mécanismes de concertation entre les différentes parties prenantes ont été mises en place, il s'agit : du Comité de sécurité Elargi à la société Civile, le Cadre de Concertation entre la RFO et les communautés Locales, des antennes de la Commission foncière de l'Ituri qui assurent l'accompagnement de communautés locales dans la prévention et la résolution pacifique des conflits fonciers à Mambasa et Nia – Nia. Au cours de ces assises, la participation de la femme a été effective bien qu'à ce stade, il apparaît difficile de déterminer exactement le pourcentage de la dite participation. Il est important de signaler que les femmes membres de cases de femmes ont joué un rôle important dans la tenue de tous les forums, à tel point que parmi les résultats de dialogue, une grande partie de questions traitées était issue des résolutions arrêtées lors dans les séances de dialogue des cases de femmes.</p>	<p>certaines conflits qui opposent les communautés à la RFO.</p> <p>Renforcer les synergies entre les antennes foncières de la CFI et les structures communautaires (CLEs, Cases des femmes) pour une bonne prise en charge de conflits fonciers et contribuer à leurs résolutions à travers des médiations communautaires.</p> <p>Chercher des moyens pour financer les activités sur des thématiques comme : La problématique des peuples autochtones ; La problématique de l'emploi des jeunes, la problématique GENRE, etc.</p>
---	---

Dans le pilier Renforcement de l'autorité de l'état :

Leçons apprises:

- ❖ La prise en compte des aspects relationnels et collaboratifs entre les services de l'ordre (Police) et la population dans le territoire de Mambasa, n'a pas été intégrée dans la première phase.
- ❖ L'amélioration des conditions de travail de la PNC dans la zone de projet avec la construction et l'équipement des bâtiments ainsi que la formations des éléments de la police a eu de conséquences positives notamment sur le traitement de la population en conflit avec la loi, par les policiers (cfr rapport d'évaluation finale de l'IRF/Mambasa) ;
- ❖ La détermination et engagement des autorités locales dans l'accompagnement des acteurs de mise en œuvre a facilité l'exécution des activités du projet notamment dans la mobilisation des parcelles pour la construction des bureaux de la police sur l'axe du projet ;
- ❖ Le retard dans la mise en œuvre des engagements des autorités policières n'a pas facilité l'exécution des certaines activités en temps (autorisation des formations et déploiement des policiers, validation des plans, etc.) ;
- ❖ Changement des certains indicateurs qui a conduit à la révision du projet en cours d'exécution ;
- ❖ L'implication des autorités judiciaires et administratives a été un facteur de réussite dans la mise des activités du projet ;
- ❖ L'organisation des journées portes ouvertes portant sur l'accès et le fonctionnement de la justice animées conjointement par l'Administrateur du territoire, l'Auditeur militaire et le Président du



- Tribunal de paix constitue un atout majeur de rapprochement entre les acteurs politico-administratifs et judiciaire avec les communautés locales dans les efforts de restaurer l'autorité de l'Etat sur l'axe Mambasa-Epulu-Niania. Cette activité a permis à la population de s'exprimer facilement et directement auprès des autorités et de comprendre le degré de collaboration entre les acteurs judiciaires et politico-administratif et la nécessité de saisir la justice pour régler tout conflit dans la communauté. La confiance de la population dans la justice est quelque peu rétablie ;
- ❖ La mise en place d'une Clinique Juridique à Mambasa dont les acteurs de mise en œuvre ont été sélectionnés parmi les membres des organisations communautaires et formés comme parrajuristes pour œuvrer à Mambasa, Epulu et Niania ainsi l'installation de cette Clinique dans le bâtiment abritant la maison de la Femme conduisent à une forte implication de la communauté locale dans les activités de sensibilisation, de dénonciation et d'accompagnement des victimes de violences sexuelles dans les trois sites d'intervention du projet ;
 - ❖ La tenue des audiences foraines dans les zones d'intervention à Mambasa et Niania d'une manière simultanée entre le Tribunal Militaire de Garnison et le Tribunal de Grande Instance permet aux populations locales de se rendre compte du fonctionnement effectif de la justice en faveur de la répression des actes de violences sexuelles commis par les militaires et les civils ainsi que la protection des victimes ;
 - ❖ Les lenteurs constatées dans la réforme du secteur de la justice constituent des entraves dans la mise en œuvre du projet et fragilisent les résultats obtenus
 - ❖ L'implication de circonscription foncière de mambasa dans la mise en œuvre du projet et l'appui apporté à celle-ci ont contribué à la prévention des conflits fonciers par la sécurisation des propriétés foncières des vulnérables pour la stabilisation des communautés locales

Les acquis de la phase Pilote	Les éléments à renforcer
<p>La police a été renforcée avec 2 commissariats et un sous commissariat équipé et la formation de 100 policiers y compris quelques femmes dont la présentation n'a pas été déterminée. qui ont été dispatchés pour servir la population dans le territoire de Mambasa.</p> <p>L'accès à la justice des victimes des violences sexuelles a été amélioré et la lutte contre l'impunité renforcée dans la zone d'intervention.</p> <p>La mise en place de la Clinique Juridique Justice Plus à Mambasa a rendu les services juridiques accessibles aux populations les plus vulnérables dont les victimes des violences sexuelles.</p> <p>755 personnes y ont été reçues (2015-2016) et ont bénéficié des services offerts par celle-ci ;</p> <p>253 personnes ont été accompagnées en justice et 195 d'entre elles ont abouti à des décisions (jugements).</p> <p>L'appui logistique et financier aux institutions judiciaires a permis au tribunal de Grande Instance de Bunia, au tribunal</p>	<p>Au cours de cette phase, les actions vont être focalisées sur l'aspect relationnel entre la population et les services de l'ordre pour briser à briser le climat de méfiance et la distance entre ces deux couches. Ensuite, faciliter la bonne connaissance des devoirs et droits des citoyens envers l'état et la prise de conscience des devoirs des services de l'état envers la population. Des dispositifs visant à renforcer les relations et améliorer la collaboration entre la population et les autorités étatiques notamment la police seront mis en place pour renforcer la stabilité et la consolidation de la paix dans la zone prioritaire de Mambasa.</p> <p>Poursuivre l'appui à la Clinique juridique dans ses actions d'information et d'orientation juridique des populations et formaliser avec le barreau, pour l'assistance judiciaire aux victimes des VSBG par des avocats désignés ;</p> <p>Poursuivre l'appui aux institutions judiciaires dans l'impunité des SGBV à travers l'organisation des audiences foraines précédées par des enquêtes judiciaires ;</p> <p>Poursuivre les actions de sensibilisation visant à réduire au droit les populations pour qu'elles recourent systématiquement au système judiciaire et aux agents de l'application de la loi pour bénéficier d'une protection juridique et judiciaire adéquate.</p> <p>Et compléter les sensibilisations par la diffusion d'outils de vulgarisation du droit, à la fois sur les activités de la</p>



militaire de garnison de l'Ituri et au Tribunal de paix de Mambasa d'organiser et de tenir des audiences foraines à Mambasa, Niania et aux Parquet de Grande Instance, à l'Auditorat militaire détaché et à la PSPEF de Mambasa d'effectuer des enquêtes judiciaires conjointes dans la zone où les exactions contre les populations se commettaient (incursion des groupes rebelles...)

Ces actions ont permis d'asseoir d'avantage l'autorité de l'Etat et de le placer au premier plan de la lutte contre l'impunité des violences sexuelles et autres crimes de gravité similaire.

Le PNUD a mis en place initiatives pour assurer que les populations soient informées sur ses droits et des procédures pour saisir la justice. C'est notamment les sensibilisations de masses organisées par la Clinique Juridique en collaboration avec les leaders communautaires, ou encore, les journées portes ouvertes organisées et animées par l'Administrateur du territoire, le président du tribunal de paix et l'auditeur du parquet détaché de Mambasa. Ou encore, la production et la distribution des dépliants et brochures pour la vulgarisation du droit.

L'appui assuré au tribunal de grande instance de bunia dans le cadre du projet IRF a facilité de contribuer à la durabilité et la pérennisation des acquis de la médiation foncière par la Sécurisation des Compromis par les jugements d'expédient. L'Appui à l'administration foncière en matériels topographiques, cartographiques et mobilités assuré dans le cadre du projet IRF, a facilité la sécurisation formelle de terres en faveurs de peuples autochtones du territoire de mambasa. De cet appui, trois sites situés dans la chefferie de Babila Bakwanza, respectivement dans les localités de KULUE, MABUKULU et ANDIKWAKWA ont été sécurisés avec l'appui technique de l'Administration foncière. Ces sites qui mesurent au total 210Ha ont été octroyés par les autorités coutumières en vue de répondre aux défis liés à l'accès à la terre et la sédentarisation de cette catégorie de population.

Clinique juridique et mais aussi sur les problématiques juridiques récurrentes (brochures et affiches) de la zone.

Avec l'appui à l'Administration foncière, assurer la sécurisation formelle de droits fonciers des bénéficiaires de médiations réussies, des groupements de producteurs mis en place par la FAO dans le cadre du projet IRF, de la communauté pygmée et les antennes de la commission foncière de l'Ituri en vue. Un plaidoyer sera fait auprès des autorités coutumières du territoire de Mambasa pour faciliter l'accès à la terre aux communautés pygmées et groupe de producteurs regroupés dans le CEP palmerai ainsi qu'à la commission foncière de l'Ituri pour assurer la pérennité de son intervention dans le dit territoire.

Dans le pilier Relance économique :



Leçons apprises:

- ❖ Les AGRs mise en places sont venus appuyées le processus de dialogue car utilisées comme appât pour susciter la participation des femmes dans les cases de femmes ;
- ❖ Durée non suffisant pour s’assurer de la pérennisation des acquis des activités économiques et observés des changements consistants sur les bénéficiaires ;
- ❖ L’engouement de la population autours de la pratique de MUSO malgré le non financement de ces dernières.
- ❖ Les bénéficiaires des AGRs ont développé un esprit d’auto prise en charge accru, ce qui a renforcé leur considération dans les foyers à partir de leurs contributions pour la survie de la famille.

Les acquis de la phase Pilote	Les éléments à renforcer
<p>45 Muso opérationnelles et 3 groupements des Muso ont été initiés (Mambasa, Epulu et Nia – Nia).</p> <p>129 AGR, de femmes des Policiers et de FARDC, ont été lancées.</p> <p>600 AGR ont été mises en place en faveurs des femmes vulnérables dont les survivants de violences sexuelles, les filles mères, les femmes chefs de ménages, femmes pygmées etc. Parmi les bénéficiaires, il en a qui ont profité de la prise en charge psychologique.</p> <p>10 Organisations Paysannes constituées de 55 groupements des producteurs, par l’apprentissage participatif, ont expérimenté : a) la date convenable de semis et les variétés adéquates et pratiques culturelles ; b) conduite de la pisciculture (technique de terrassement) ; c) conduite de l’élevage de petit ruminant en stabulation</p> <p>3 groupes des femmes dans la fabrication des foyers améliorés et des briquettes calorifiques</p>	<p>Poursuivre l’accompagnement des MUSO, et lancer le fonctionnement du Groupement des MUSO, avec la Grande caisse Rouge et la Caisse de refinancement.</p> <p>Soutenir et renforcer les bénéficiaires des AGR de la 1^{ère} phase qui sont restées dynamiques, par la création des groupements d’AGR sous forme de d’associations paysannes féminines. Dans cette dynamique, en plus des séances de dialogues auxquelles les femmes participent dans les cases de femmes, l’action visera à renforcer les activités économiques des femmes dans la communauté pour renforcer leur participation au processus de dialogue communautaire. D’une manière concrète, un accent particulier sera placé sur les AGR des filles lors de la création des regroupement/associations afin de renforcer leur participation entant que jeunes et réaffirmer leur engagement au processus de dialogue pour la transformation des conflits.</p> <p>Accompagner les 10 Organisations Paysannes dans la production agricole (développement de chaîne de valeur, de la production à la commercialisation du maraicher et vivrier), animale et du poisson marchand,</p> <p>Accompagner les VVS dans le circuit d’approvisionnement en équipement de fabrication et commercialisation des foyers améliorés. S’occuper des groupes à risques qui n’ont pas été touchés à la phase pilote, Les jeunes (hommes et femmes) et surtout les démobilisés. Leur offrir des opportunités d’avoir des activités pouvant les permettre d’accroître leurs revenus ou d’apprendre un métier et garantir leur survie.</p>

Ce projet est en cohérence avec la stratégie provinciale de stabilisation et les politiques nationales et sectorielles. Il est mis en œuvre dans la logique de la décentralisation et dans l’esprit de la Déclaration de Paris et des principes d’engagement international dans les Etats fragiles et situations de fragilité. Il est en droite ligne avec la stratégie de l’I4S, notamment en matière de Dialogue Démocratique, de restauration de l’autorité de l’Etat et de Retour, Réinsertion et Relance Socio-Economique, car il met l’accent, entre autres, sur l’accès aux services de base pour les populations démunies, la réconciliation et le relèvement communautaires. Ce projet qui vise à renforcer les acquis du projet Amani ni njia ya maendeleo financé par le PBSO, va tenir compte également de la présence d’autres intervenants dans le secteur et les zones d’intervention avec lesquels, il devra collaborer étroitement en vue de dégager les synergies et capitaliser les expériences pour un meilleur résultat et impact en faveur d’un développement local.



La mise en œuvre de ce projet-conjoint va également se traduire par une approche de renforcement des capacités de l'administration. La restauration de l'autorité de l'Etat sera au cœur du déploiement de la police et de la justice pour sécuriser ces zones et lutter contre l'impunité, et les administrations de base seront renforcées pour délivrer des services de qualité aux populations.

III. Stratégie d'intervention et de mise en œuvre

a) Stratégie d'intervention et opérationnalisation

Objectif spécifique 1 : cohabitation pacifique et collaboration renforcées au sein de la RFO.

1. Présentation des enjeux ciblés :

L'UNESCO et son partenaire de mise en œuvre, la WCS s'occuperont du Dialogue Démocratique principalement dans la zone de la RFO qui couvre 120 km sur 200km de l'axe du projet IRF-Mambasa; ce Dialogue Démocratique se fera à travers d'une part des structures communautaires existantes dans la RFO, il s'agit des **Comités de Contrôle de Séjour et Passage (CCSP)**, les **Comités de Pilotage du Conseil de Gouvernance de Conservation et Développement (CP-CGCD)** et d'autre part les Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

A travers la formation, la sensibilisation et l'organisation des ateliers ; les différentes dispositions de la gestion intégrée des ressources naturelles dans la RFO seront présentées et renforcées pour une participation inclusive à la gestion des ressources naturelles. Les différentes sources de conflits étant connues, une approche de transformation de conflit ciblant les causes sera mise en place dans la stratégie de résolution et prévention de conflits dans la RFO. Un mécanisme de gestion et suivi des différentes recommandations de la Conférence Inclusive sera mis en place pour une cohabitation pacifique, la consolidation et la pérennisation de la Paix dans la RFO avec le concours de toutes les parties prenantes.

2. Théorie du changement :

A l'issue de ce projet, le processus de Dialogue Démocratique va permettre à pérenniser à travers son appropriation dans la RFO par les différentes parties prenantes et les structures locales de gouvernance et de gestion des ressources naturelles, le renforcement des capacités des membres de différentes structures (CCSP et CP-CGCD) avec pour objectif de les rendre autonome avec une vision collective à long terme pour la Paix dans la RFO en tenant compte de la représentativité des hommes, des femmes, des jeunes et des minorités autochtones.

Une vision collective à long-terme et des solutions concrètes aux problèmes/conflits qui opposent les différentes parties prenantes sont envisagées pour la consolidation de la Paix dans la RFO et les autorités (coutumières et gestionnaires de la RFO) endossent les résultats du Dialogue, qui désormais seront considérés comme base dans la gestion concertée des ressources naturelles de la RFO. A travers la mise en place des activités harmonisées sur base desquelles se fondent les résultats de la première phase ; la participation des populations et autorités locales sera assurée pour une bonne appropriation des résolutions.



Les efforts entrepris par la RFO en élargissant le Comité de Coordination du Site (CoCoSi) aux communautés locales juste après la conférence inclusive seront consolidés et encouragés ; cela suppose que les comités locaux CSSP et CP-CGCD qui représentent les communautés locales sont parties prenantes aux différentes réunions de CoCoSi ; la pérennité sur le plan financière de ses structures réside dans l'encadrement de ses structures par l'ICCN à travers le CoCoSi ; ses structures seront appelées à développer des plans d'actions avec des projets ciblés que l'ICCN assurera le plaidoyer. Un accompagnement de l'ICCN par l'UNESCO, la WCG et la WCS dans l'effectivité de la participation des communautés locales et l'amélioration de la collaboration entre différentes parties prenantes permettront davantage de passer de la méfiance et négligence entre les parties prenantes à un climat de confiance et de considération mutuelles ; d'une situation de suspicions entre parties prenantes à celle de dialogue/franc parlé.

Dans le cadre de gestion participative des ressources naturelles dans la RFO ; l'ICCN et ses partenaires ont mis en place un plan d'utilisation des terres dans la RFO pour spécifier les différentes zones de gestion dans la RFO. A l'issue de ce travail, 29 zones de chasse ont été cartographiées soit une superficie de 71138,2 ha, 32 zones agricoles soit 94006,48 ha et 5 zones de protection intégrale soit 454499,4 ha. Ce document constitue un cadre de gestion officielle et de planification concertée dans la RFO.

La phase de transition du projet IRF-Mambasa phase I dont il est question dans cette proposition va contribuer à la transformation des conflits de : cohabitation pacifique entre la RFO et les communautés locales ; liés à l'exploitation des ressources naturelles ; liés aux intérêts et avantages des Aires Protégées ; liées à l'insécurité et à l'information par le développement et l'inclusion de toutes les parties prenantes dans la quête des solutions et de leur mise en œuvre.

3. Présentation générale de la stratégie d'intervention et sa justification:

Cette extension de la phase 1 de l'IRF Mambasa aura pour objectif de renforcer la cohabitation pacifique et la collaboration entre les populations, les autorités locales et les gestionnaires de la RFO, grâce à la mise en application des accords de la Conférence Inclusive de Mambasa dans la RFO. A travers ce dernier, les populations locales et les représentants de l'Etat congolais resteront engagés dans le processus du Dialogue Démocratique pour continuer à apporter des solutions durables et concertées aux différentes causes des conflits identifiés lors du projet IRF Mambasa I, afin de consolider la Paix.

Les différentes parties dans la RFO (femmes, représentant des jeunes, des peuples autochtones, les chefs coutumiers, les gestionnaires de la RFO, etc.) vont se réunir dans différentes réunions, des ateliers et des formations pour œuvrer à la consolider la Paix à travers les structures de gouvernance qui existent dans la zone.

A l'issue de cette extension, il sera attendu que :

- Les structures de gouvernance locale (CCSP et CP-CGCD) soient renforcées et capacités à travers des sessions de formation sur les dispositions de gestion de la RFO ;
- Le mouvement de population sera contrôlé et l'afflux migratoire maîtrisé à travers des réunions de sensibilisation sur les différentes dispositions de gestion de la RFO et des enregistrements des allochtones ;
- Les bois sont fournis aux communautés par les gestionnaires de la réserve ;
- Les communautés locales participent à la protection des ressources naturelles et leur implication dans la gestion des conflits est perceptible ;
- Les conflits homme-animal sont résolus et prévenus en amont avec l'implication des Ecogardes, de services étatiques et de Communautés locales ;
- Le développement des stratégies de prévention et résolution des conflits et de l'Information, Education et Communication dans la RFO avec la participation active de l'ICCN, des communautés et autorités locales.

4. La localisation:

Les activités de l'UNESCO s'inscrivent dans le pilier un (1) de l'ISSSS à savoir, le Dialogue Démocratique ; elles se réaliseront dans l'ensemble de la RFO dans les cinq (5) chefferies qui font parties de la RFO dans le territoire de Mambasa il s'agit : Babila Babombi, Bandaka, Bombo, Walese-Dese et Walese-Karo.



A part les chefferies de Walese-Karo et Walese-Dese toutes les autres trois chefferies sont réputées d'avoir assez des conflits avec les gestionnaires de la réserve par le fait qu'elle regorge plus des exploitants illégaux des minerais et de groupes armés (milices, bandes de braconniers). Les activités de la première phase de l'IRF se sont déroulées dans ces chefferies et toutes les structures de gouvernance locale y ont été installées ; cette deuxième phase sera exécutée dans les mêmes chefferies pour capitaliser les acquis de la première phase et consolider l'implication des communautés dans la gestion de la RFO et la résolution pacifique des conflits. La fréquence de nos activités seront très intenses dans la zone à forte influence des problèmes (conflits) qui oppose les gestionnaires de la RFO aux Communautés Locales.

5. Les résultats :

- a. **Résultat 1.1** : Gestion des ressources naturelles (Zone agricole, animales, ressources halieutiques et bois) est améliorée

i. Présentation générale du résultat

Ce résultat vise le renforcement des comités locaux de gouvernance pour le suivi des différents problèmes énumérés lors de la première phase. Le premier est le plus ancien (CCSP) dans la RFO mais qui a été renforcé pour qui y est un aspect inclusif de toutes les parties prenantes et assure le contrôle de l'immigration et le séjour des gens dans les villages de la RFO. Le second (CP-CGCD) a été institué lors de la première phase de l'IRF et qui est un comité de pilotage qui se réunit sous le leadership du Chef de la chefferie pour les différents problèmes de la chefferie en ce qui concerne la conservation des ressources naturelles et le développement de cette dernière. Il réunit en son sein toutes les couches sociales et est dirigé par un comité de 4 membres élus par l'assemblée générale.

Signalons ici que l'ICCN et ses partenaires ont développé un plan d'utilisation des terres pour renforcer les mécanismes d'utilisation durable des ressources naturelles par les communautés locales et assuré la pérennité de ces dernières ; ce plan est un outil de participation communautaire de gestion des ressources naturelles dans le contexte de la RFO en tant qu'une aire protégée habitée.

A travers ce résultat, ces comités seront renforcés par la formation de ses membres, sur plusieurs thématiques, notamment, la gestion du flux migratoire dans la réserve un de fléau qui est à l'origine de l'exploitation illégale des ressources naturelles et la gestion des ressources naturelles, mais aussi de faire le suivi des différends entre les communautés locales et les gestionnaires de la réserve. Ces structures sont très importantes pour rapprocher les gestionnaires de la réserve à la communauté et par ricochet résoudre les différents conflits y afférents.

ii. Bénéficiaires et groupes cibles

Les bénéficiaires directs du projet sont les communautés locales de cinq (5) chefferies de Mambasa qui sont dans la RFO, notamment, Babila Babombi, Bandaka, Bombo, Walese Dese e Walese Karo, les autorités coutumières, les autorités administratives et les gestionnaires de la RFO. Le projet ciblera les femmes et les hommes bantoues et Peuples autochtones ; les Chefs des chefferies, groupements et villages ; les jeunes bantous et Peuples autochtones ; les Ecogardes de l'ICCN et services étatiques de chefferies et territoire ainsi que et les groupes des vulnérables (handicapés) résidents dans les villages se trouvant dans la RFO.

iii. Produits

Produit 1.1.1 : La sensibilisation des parties prenantes est accrue sur la gestion des ressources naturelles

Principales activités associées:

Activité.1.1.1.1. Former les membres de dix (10) comités locaux pour le suivi régulier des missions leur assignées. Les activités principales seront exécutées :

Activité.1.1.1.2. Organiser un (1) cadre de concertations pour régler certains différends entre les communautés locales et les gestionnaires de la RFO et faire le suivi des différentes recommandations des réunions mensuelles des comités (CCSP et CP-CGCD). Ce cadre de concertation permettra de produire la stratégie de résolution des conflits.



Activité.1.1.1.3. Organiser des réunions mensuelles des différents comités (CSSP et CP-CGCD) sur les dispositions de gestion dans la RFO. Au total 30 réunions seront organisées sur les activités d'enregistrement des immigrants, la planification des activités de protection des ressources, de développement, etc. seront envisagés chaque fois qu'il y a des réunions. A chaque réunion organisée, un (1) rapport de suivi de l'immigration et la gestion de différents conflits sera produit pour la transmission à la RFO et aux autres composantes/membres de COCOSI. Ces rapports devront comprendre les différents problèmes, mode de résolution et les solutions trouvées pour orienter les actions de la RFO sur la gestion des ressources naturelles.

Activité.1.1.1.4. Faire un (1) plan d'action de suivi de l'immigration et de conservation des ressources naturelles sera produit pour servir de guide des toutes les actions à poser dans la RFO par les communautés locales. Un consultant sera recruté pour réaliser ce travail avec l'appui de la RFO et ses partenaires (WCS, WCG, etc.).

b. Résultat 1.2 : Fonctionnement du comité de coordination du site est renforcé

i. Présentation générale du résultat

Parmi les principaux problèmes ressortis dans les différents cadres de concertation et la conférence inclusive de Mambasa figuraient, la disponibilité de bois (planches) destinés à des fins communautaires (construction des écoles, Centre de Santé, cercueil, ...) et le refoulement des animaux pour éviter les conflits Hommes-Animaux qui sont courant dans la zone. Pour minimiser ses impacts, un compromis entre les acteurs fut trouvé pour la disponibilité des bois à travers l'exploitation contrôlée des abattus cultureux des champs de communautés locales des zones agricoles de la RFO. Une fois ces abattus cultureux exploités sous la supervision de l'ICCN, les planches ainsi produites seront entreposées dans des dépôts réhabilités par le projet pour faciliter l'approvisionnement des communautés suivant les modalités définies de façon concertées par toutes les parties prenantes.

Un comité de gestion avec la participation effective de 30 % des femmes sera mis en place et ses membres formés afin d'assurer une gestion durable de ces dépôts. Toutefois, le processus de la disponibilité de bois aux communautés requière des rencontres entre le gestionnaire de la RFO, les Chefs de Chefferies et les membres de comités de pilotage de Conseil de Gouvernance, Conservation et Développement afin de définir clairement les rôles de chaque partie prenante dans cette démarche pour éviter tout dérapage.

Conscient du fait que l'agriculture est le grand moteur de la déforestation, la RFO produira 10.000 plantules des essences d'arbres locales qu'elle distribuera gratuitement aux communautés locales pour reboiser les champs dans lesquels les abattus cultureux ont été exploités. Ce reboisement vise le maintien de la couverture forestière et le régime des cours d'eau qui traverse les zones agricoles afin de garantir la fertilité du sol et la disponibilité en eau.

S'agissant du ravage de cultures par les animaux ravageurs qui débouchent régulièrement à des conflits Homme-animal, le refoulement sera effectué par le personnel de surveillance de la RFO à travers un mécanisme d'alerte précoce instauré entre les communautés locales et les gestionnaires de la RFO. Pour rendre effectif et efficace ce refoulement, les communautés locales seront sensibilisées sur la pertinence de l'installation des champs en couloir, étant donné que le refoulement ne s'effectuera pas dans les champs isolés, mais aussi pour éviter la dispersion des efforts et des moyens. 12 campagnes de refoulement des champs des villages éloignées des postes de patrouilles de l'ICCN seront supportées par le projet.

Des séances de sensibilisation, des ateliers avec des thématiques focalisés, des meetings publics seront organisés pour atteindre la plus grande partie des acteurs et se rassurer que les messages ont été compris. Une stratégie de l'Education, Information et Communication (EIC) sera élaborée dans la RFO pour servir de guide à la sensibilisation et à l'information.

Les Chefs de Chefferies, les structures de gouvernances, les Ecogardes ainsi que les personnels de différents services de l'Etat seront formés sur différentes thématiques, notamment, le Leadership cohésif post-conflit, Bonne gouvernance, Droits Humains, ainsi que sur la culture et traditions des communautés locales y compris les femmes de la RFO. Toutes ces formations vont non seulement améliorer les connaissances des bénéficiaires, contribuer à la restauration de collaboration entre différents services sur base de nouvelles



connaissances acquises, mais aussi et surtout créer des synergies dans la consolidation de la Paix dans la RFO.

ii. Bénéficiaires et groupes cibles

Les bénéficiaires directs du projet sont les communautés locales de cinq (5) chefferies de Mambasa qui sont dans la RFO, notamment, Babila Babombi, Bandaka, Bombo, Walese Dese e Walese Karo, les autorités coutumières et les gestionnaires de la RFO. Le projet ciblera les femmes et les hommes bantoues et Peuples autochtones ; les Chefs des chefferies, groupements et villages ; les jeunes bantous et Peuples autochtones ; les Ecogardes de l'ICCN et services étatiques de chefferies et territoire ainsi que les groupes des vulnérables (handicapés) résidents dans les villages se trouvant dans la RFO.

iii. Produits

Produit 1.2.1 : Capacités du comité de coordination du site sont renforcées :

Principales activités associées:

Activité.1.2.1.1. Construire deux (2) dépôts et capitaliser d'autres dépôts (3) qui étaient construits dans la RFO à travers d'autres projets pour entreposage du bois scié. Les sous activités à mettre en place seront essentiellement ;

- l'identification des sites à mettre les dépôts,
- l'identification des bois à scier dans les champs des villages, conscientisation des communautés locales pour rendre ce bois communautaire,
- signature d'accord entre l'ICCN, les Chefs de Chefferies et les structures de gouvernances sur les responsabilités de chaque partie prenante et la manière dont l'activité doit être faite sous réserve de la légalité et de la faisabilité, etc.

Activité.1.2.1.2. Former et sensibiliser les communautés locales dans les villages sur l'identification de bois dans les champs: toutes les communautés seront formées et sensibilisées sur la mise en place des champs en couloir, des techniques et saisons culturales à mettre en place pour éviter que les uns fassent les champs avant les autres. A ce niveau, dix (10) réunions de sensibilisation seront tenues dans les 5 chefferies. Il sera question d'organiser des séances de formation, de sensibilisation de masse, du recrutement et recyclage des moniteurs agricoles, l'IPAPEL fera partie intégrante de cette activité dans le cadre des formations.

Activité.1.2.1.3. Organiser une campagne de reboisement des sites après exploitation de bois dans les zones agricoles (appui à l'ICCN) est réalisée : tous les sites dans lesquels il y aura exploitation des abattus culturaux bénéficieront d'un programme de reboisement avec des essences locales (pas exotiques), l'inspection territoriale de l'environnement fera partie prenante à toutes les activités de cette activité notamment sur la formation des communautés locales dans la mise en place et la gestion des pépinières. Cela nécessitera la mise en place d'une pépinière des 10.000 plantules à planter, l'achat des matériels pour la mise en place des pépinières villageoises, de la formation des bénéficiaires, du recrutement d'un consultant ;

Activité.1.2.1.4. Achat des moyens de communication (téléphones mobiles) seront disponibilisés dans les chefferies (villages) qui ont le réseau pour communiquer en temps réel pour que l'intervention arrive de la RFO à temps utile. Les crédits des téléphones seront achetés par l'ICCN et ses partenaires mais aussi la participation locale de chaque chefferie sur base de relevés d'appel de chaque téléphone. Cela permettra la circulation de l'information à temps des communautés locales vers les autorités et les gestionnaires de la RFO en cas d'attaque par les animaux des champs des paysans.

Activité.1.2.1.5. Organiser des missions de suivi de terrain pour le suivi des actions à mettre en place et vérifier ceux qui ont été réalisées. Les animateurs de WCS, les gardes de l'ICCN/RFO effectueront des missions de suivi et de refoulement. L'ICCN fournira des moyens logistiques (véhicules, armes et munitions, etc.) et assurera la formation de ses agents dans les techniques de refoulement. Le coût de fuel de carburant pour le véhicule qui facilitera le déplacement de l'équipe qui assurera le refoulement sera appuyé par le projet durant 12 mois. Au-delà de cette période, l'ICCN et ses partenaires vont incorporer l'activité dans leurs plans d'action de l'année post-projet.



Les différents acteurs dans la zone de la RFO/ICCN seront sensibilisés (agents ICCN/RFO, chefs coutumiers et populations) sur différentes thématiques, notamment, le Leadership cohésif post-conflit, Bonne gouvernance, Droits Humains, ainsi que sur la culture et traditions des communautés locales y compris les femmes de la RFO

Activité.1.2.1.6. Former les chefs coutumiers, les leaders locaux et autres groupes sociaux dont 30 % des femmes dans la zone de la RFO sur le leadership cohésif avec un accent particulier sur la consolidation de la Paix, la bonne gouvernance des ressources naturelles, le droit de l'homme et le respect des mœurs (coutumes) locales pour une paix durable. Des séances de formation seront organisées sous forme d'atelier pour recycler les différents acteurs.

Activité.1.2.1.7. Organiser des réunions de sensibilisation de masse dans les différents villages se trouvant dans la zone de la RFO et des émissions radiodiffusées au niveau des radios communautaires de la zone pour former et informer les communautés locales dont le minimum de 30 % des femmes sur les différents dispositifs de gestion de la RFO. Les différents engagements que les acteurs se sont assignés dans la conférence inclusive de Mambasa sur la protection, la stabilisation de la Paix et les bien être des communautés locales de la RFO.

Activité.1.2.1.8. Organiser deux ateliers de recyclage des éco-gardes et des autorités locales (chefferies). Les éco-gardes et les chefs coutumiers de la RFO vont suivre ses deux ateliers sur des thématiques ciblées. Il sera question de les former sur les us et coutumes de la zone, du droit de l'homme, de l'importance de gestion des ressources naturelles, de la paix et la cohabitation pacifique et le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles etc.

Activité.1.2.1.9. Concevoir et imprimer des boîtes à image sur la gestion des ressources naturelles, des dépliants, des képis, des T-shirts et des affiches sur la gestion des ressources naturelles pour la sensibilisation des communautés locales. Des consultants seront recrutés pour la production de boîte à outils, des réunions de sensibilisation et le suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain seront tenues. Sur les boîtes à images des messages d'information et d'éducation environnementale y seront inscrits sur les différents dispositifs de gestion de la RFO. Les différents engagements que les acteurs se sont assignés dans la conférence inclusive de Mambasa sur la protection, la stabilisation de la Paix et les bien être des communautés locales de la RFO seront suivis par un comité mixte.

Activité.1.2.1.10. Elaborer une stratégie de l'IEC (Information, Education et Communication) dans le cadre de l'information et sensibilisation des communautés locales, elle sera élaborée dans le premier trimestre du projet et mise en œuvre durant le cycle du projet ; par un consultant qui sera recruté pour développer cette stratégie, des enquêtes seront menées dans les différents villages des cinq chefferies pour inventorier les différents modes d'information et de communication coutumière qui existaient depuis l'ancien temps, un atelier de validation de cet outil sera tenue. Cette stratégie permettra aux communautés locales résidentes dans la RFO de comprendre à mieux les différentes stratégies et mode de gestion de la RFO,

Activité.1.2.1.11. Organiser un atelier en collaboration avec OIM (ACIAR) dans le cadre de suivi des engagements pris lors de la Conférence inclusive de Mambasa. Cet atelier de suivi réunira tous les acteurs dans la zone du projet notamment 30 % des femmes et évaluer les engagements mutuels formulés lors de la phase I du projet IRF Mambasa. Cette évaluation à mi-parcours nous permettra de savoir ce qui a été fait pendant les six (6) mois qui suivent la fin de la phase I. Des TdRs de l'atelier seront produits, les invités seront identifiés et l'atelier sera tenu à Mambasa.

6. L'intégration transversale du genre dans l'objectif spécifique :

Depuis plusieurs décennies, la prise en considération des inégalités entre les hommes et les femmes dans le processus du développement et particulièrement la valorisation du rôle actif de la femme dans ce processus, a toujours constitué une préoccupation pour les autorités de la RFO et ses partenaires. Ils font de la question de l'équité et de l'égalité entre les sexes une priorité de développement socioéconomique et un axe central dans les processus décisionnels des aspects genre-environnement.

Par son envergure, la nature de ses orientations et ses principes, la politique « genre » à la RFO impose un changement conceptuel par le passage d'une approche de promotion des femmes à celle de l'intégration systémique du genre dans l'action de gestion de la RFO en partenariat avec toutes les composantes de la



communauté.

Les femmes ont un rôle important à jouer dans la préservation de l'environnement et des ressources naturelles et dans la promotion du développement durable au sein de la RFO. Par exemple, la responsabilité principale de subvenir aux besoins du foyer pèse sur les femmes et celles-ci déterminent en grande partie les tendances de consommation et jouent un rôle fondamental dans l'adoption de modes de consommation, de la gestion des ressources naturelles et de la production durable et écologiquement rationnelle.

Bien qu'aucun des projets au sein de la RFO n'ait typiquement couvert totalement les aspects liés à l'habilitation des femmes ou à la dimension genre, elles ont toutes révélé que la santé et l'atteinte au capital naturel affectent les classes les plus pauvres auxquelles appartiennent le genre féminin dans la RFO, étant donné que ce sont les pauvres notamment les femmes qui n'ont pas les moyens de se préserver d'une mauvaise qualité de l'environnement.

A travers cette extension du projet IRF, le « genre » sera encore une fois pris en compte dans la mise en œuvre du projet, en assurant une bonne représentation et les aspects liés à l'habilitation des femmes dans les différentes activités et la recherche de solutions aux conflits dans la zone. Des voix des femmes et autres groupes vulnérables seront prises en considération pour assurer le leadership des femmes dans la promotion et la protection des ressources naturelles.

Dans la mise en œuvre des activités proposées pour atteindre l'objectif spécifique 1, une place de choix est accordée à la participation des femmes pour une cohabitation pacifique et une collaboration renforcées au sein de la RFO. L'intégration des femmes s'avère indispensable et va se faire vu l'importance de son rôle et son sens d'équité et de pacificatrice, de la manière suivante :

- Accroître le nombre des femmes et des jeunes filles de 25 % à plus de 30 % dans les comités de structures locales de dialogue ;
- Pour toutes les réunions, nous veillerons à la participation active des femmes et les encouragerons à exprimer leurs idées, une façon de capitaliser leur apport aux échanges sur la stabilisation de la paix et la gestion des ressources naturelles dans leur milieu ;
- Assurerons des séances de sensibilisations spéciales pour des femmes et de jeunes filles, afin de les aider à se considérer comme parties prenantes au processus de la stabilisation de la paix et la gestion des ressources naturelles au même titre que les hommes ;
- Les thématiques de sensibilisation seront définies de façon concertée avec les femmes de différents comités et communautés impliqués dans le projet au sein de la RFO ;
- Identifier les leaders féminins et les impliquées dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet au sein de la RFO.

7. L'articulation (stratégique et opérationnelle) de l'objectif spécifique aux autres objectifs spécifiques :

Au cours de cette deuxième phase, les activités du Dialogue Démocratique serviront à réaliser une analyse profonde, commune et participative des conflits identifiés lors de la première phase dans la RFO et viser à transformer ces conflits par les populations elles-mêmes en respectant les engagements ressortis de la Conférence Inclusive de Mambasa. Les activités sont conçues et planifiées de sorte qu'à éviter un impact défavorable sur les dynamiques du conflit et à renforcer les dynamiques positives acquises lors de la première phase pour assurer un effet favorable sur les différents acteurs dans la zone (hommes, femmes, garçons et filles, peuples autochtones, ...). A travers tous ces processus, une Cohabitation pacifique et collaboration seront renforcées au sein de la RFO et une paix durable pourra s'installer.

Etant donné que le projet a plusieurs objectifs, seul de la cohabitation pacifique et collaboration au sein de la RFO entre les communautés locales et les autorités de la RFO s'intègre aux autres objectifs pour résoudre les différents problèmes liés spécifiquement à chaque objectifs spécifique, des conflits liés à l'accès aux



terres, les violences sexuelles, la pauvreté dans zone sont autant des problèmes identifiés dans la zone auxquels les autres objectifs en synergie avec le premier tenteront de résoudre de globale et intégrée. Ainsi, le besoin de plus de synergie et coordination entre acteurs de la mise en œuvre s'avèrent indispensables. Le partage de l'information des activités avec tous les partenaires de la mise en œuvre de ce projet sera garanti par l'ICCN, l'UNESCO et WCS pour plus d'efficacité, de visibilité et effets positifs des interventions conjointes.

Objectif spécifique 2 : Soutien maintenu du processus de stabilisation dans l'axe du projet par les parties prenantes

1. Présentation des enjeux ciblés :

Tout processus de stabilisation dépend de l'implication inclusive de toutes les parties prenantes (Communautés hommes et femmes, autorités, leaders communautaires, etc). Cette implication se concrétise à travers les capacités de ces parties à s'approprier les acquis du Dialogue et la manière dont ils les mettent en œuvre pour pérenniser le processus. Au cours de cette phase, la stratégie sera d'impliquer et de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes afin de s'assurer qu'elles s'approprient les mécanismes de Dialogue mise en place dans le cadre de cette phase de transition et contribuer ainsi à la consolidation de la Paix.

Les grands enjeux sont entre autres :

- a) Le projet AMANI NI NJIA YA MAENDELEO a laissé des bases notamment sur ce qui est du pilier de dialogue démocratique. L'appui au renforcement des structures communautaires de bases a été effectif pendant que le défi relatif à la préparation des dites structures reste encore à relever afin de préparer une élite capable de prendre la relève et continuer à pérenniser le dialogue et renforcer la cohésion sociale sur l'axe du projet. A cet effet, un travail tendant à renforcer les capacités opérationnelles des structures communautaires locales devra être initié afin de les préparer pour à prendre les responsabilités à la fin du projet.
- b) La préparation d'un leadership cohésif du dialogue démocratique à travers la formation et le renforcement des cadres d'échange et de concertation entre les autorités locales reste une réalité évidente pour espérer une continuité des actions et des mécanismes du dialogue. L'instauration au niveau local d'une culture de non-violence notamment pour ce qui est de la résolution des différends qui opposent souvent les membres de la communauté et atténuer le recours aux groupes armés auquel fait appel certains membres des communautés pour protéger leurs intérêts, reste un défi majeur auquel il faut penser pour la consolidation d'une paix durable en territoire de Mambasa. Pour ce faire, poursuivre avec les approfondissements sur les thèmes principaux relatifs aux groupes armés, les ressources naturelles, et l'immigration dans le territoire de Mambasa, restera l'une des grandes activités inscrites dans le cadre de cette phase.

2. Théorie du changement

« Si les différentes parties prenantes participent régulièrement aux travaux de Dialogue Démocratique ; les barza communautaires, les cadres de Concertation, les Réunions de Comité de sécurité élargi aux leaders de la Société Civile, les médiations,

Alors elles découvriront les vertus qui existent dans ces mécanismes pour la résolution pacifique des conflits et l'amélioration de la Gouvernance Locale en général. Elles pourront ensuite s'en approprier et les utiliser pour la résolution pacifique des conflits et l'amélioration de la gouvernance locale, même après la fin du Projet. »

C'est dans ce cadre précis que nous planifions de réaliser au cours de cette phase de transition des activités qui mettent ensemble les différentes parties prenantes des communautés comme, les autorités locales, les



services de sécurité, les différents services étatiques, les membres de la société civile, les opérateurs économiques (membres de la FEC), les opérateurs miniers et forestier, etc.

Ces activités donnent aux différentes parties prenantes l'occasion d'analyser ensemble les problèmes qui troublent la paix et la sécurité dans les villages et en chercher des solutions. En travaillant ensemble elles découvrent les vertus de se responsabiliser tous pour trouver les solutions à leurs problèmes et aussi les vertus de la redevabilité. Cela pousse les parties prenantes à adopter ces mécanismes chaque fois qu'un nouveau problème se pose dans la communauté.

Il se posera certainement le problème des moyens pour arriver à répliquer les activités réalisées par le Projet. Toutefois, les communautés ayant apprécié les avantages du dialogue vont faire avec leurs propres moyens pour assurer une continuité, l'essentiel étant de se réunir et de débattre sur les problèmes et chercher ensemble des solutions. Leurs joies et satisfaction seront toujours grandes si à partir d'eux-mêmes ils arrivent à résoudre les problèmes qui se posent à eux.

C'est pourquoi au cours de la phase de transition nous allons plus travailler pour transmettre aux parties prenantes, les compétences et surtout les comportements essentiels pour bien diriger les séances de Dialogue. Après avoir participé à plusieurs séances de Dialogue nous espérons arriver à ce résultat.

II. Présentation générale de la stratégie d'intervention et sa justification/pertinence au regard de l'objectif et des effets attendus en matière de stabilisation :

La Stratégie d'intervention dans cette phase de transition se focalise sur deux points essentiellement :

- La pérennisation et l'autonomisation des acquis de la phase pilote ; en termes des **Structures et des mécanismes et des initiatives communautaires mis en place.**
- Soutenir la mise en place des Initiatives communautaires pilotes, surtout avec les groupes les plus vulnérables et qui peuvent créer le plus des problèmes dans le domaine de la stabilisation : il s'agit des jeunes défavorisés, des femmes et des Pygmées, peuple naturellement nomade vivant simplement de la chasse et de la cueillette qui aujourd'hui cherche à se sédentariser, fait l'objet d'une certaine discrimination de la part du peuple bantou.

La stratégie d'intervention du projet va prendre les orientations principales suivantes :

- a) **Conduire un cycle de Dialogue pendant les 9 premiers mois du Projet** : les principales activités sont les suivantes ; 1° les barza communautaires constituent notre point d'entrée (large consultation des communautés pour cerner les problèmes prioritaires), 2° les réunions bimestrielles avec les structures locales de Dialogues (suivi de monitoring, plaidoyer local et sensibilisation ; 3° Le Renforcement des capacités des acteurs locaux sur les thèmes choisis, 4° Les approfondissements sur les différents thèmes (sur les thèmes suivants : le phénomène groupes armés, l'exploitation des Ressources Naturelles et les déplacements massifs des populations vers le territoire de Mambasa), 5° La sensibilisation et mobilisation communautaire avec les messages provenant des résultats des différents approfondissements ; 6° les Cadres de Concertation et La table ronde pour faire endosser les résultats du cycle de Dialogue par toutes les parties prenantes au processus.
- b) **Lancer les concertations régulières** ; entre les communautés et les autorités locales et différents autres parties prenantes en vue de contribuer à tout moment à la résolution des différents conflits et problèmes qui se posent dans la communauté à travers « **Les réunions de Comité de Sécurité Elargie à la société Civile** ». Ces actions qui auront le mérite de transférer le « Leadership de Dialogue Démocratique aux autorités Locales, et la responsabilisation des toutes les autres parties prenantes de la communauté de s'impliquer dans la résolution des conflits, l'amélioration de la Gouvernance et le renforcement de la Paix.
- c) **Mener un Plaidoyer qui démarre avec la table Ronde ou Conférence inclusive pendant les 3 derniers mois du Projet** ; qui rend public les résultats du Cycle de Dialogue et qui permet d'avoir des résolutions qui vont être utilisées dans le but de mobiliser les autres acteurs (du niveau



Provincial, National et même International) pour soutenir le processus de Stabilisation dans le territoire de Mambasa.

- d) **Rendre disponible des Fonds souples** pour soutenir les actions de suivi et de la mise en application des recommandations des Comités de Sécurité Elargi, et pour appuyer des activités phares identifier par des groupes des vulnérables ; les jeunes surtout sans emploi, les démobilisés, les démobilisés et autres qui constituent les personnes à risques. (voir le développement dans l'OS5)

Cette stratégie ne sera possible avec ces deux éléments :

1. Une plus grande Responsabilisation des structures étatiques dans le processus de Dialogue, les autorités Locales ; L'AT, son Comité de Sécurité et les services Techniques spécialisés, Le Chef de Chefferie et son comité de sécurité ; avec le soutien des autorités provinciales (Gouvernement Provincial et Assemblée Provinciale, etc.). Ces derniers devront prendre le **Leadership du processus de Dialogue**. C'est pour cela que Le Comité Elargi de Sécurité est le mécanisme adapté de transfert et d'autonomisation du processus de Dialogue.
2. Les différentes structures de la Société Civile devront jouer un rôle important dans le fonctionnement de ce mécanisme. Il s'agit de la Coordination de la Socima, les structures de Dialogue redynamisées (CLEs, Cases des femmes, etc.), et les autres organisations de la Société Civile (églises et autres). Elles devront récolter auprès des communautés des problèmes existants pour les poser de façon structurée aux autorités, dans la recherche des solutions éventuelles. C'est pourquoi, les organisations des femmes, des jeunes et des peuples Autochtones doivent être mises en contribution de façon particulière pour amener les problèmes de ces groupes vulnérables. Ces structures doivent donc profiter des renforcements des capacités, pour bien faire, le monitoring, la sensibilisation des communautés, le Plaidoyer local, et participer à des petites recherches locales.

III. La localisation.

Les principales activités du Projet vont cibler de façon particulière les 11 sites qui sont sur la RN4 de Mambasa à Nia – Nia (soit 200km sur la RN4). En plus de ces sites nous travaillons aussi avec les responsables des CLEs qui viennent des 5 autres sites dont le contexte a un impact significatif sur la situation globale du territoire de Mambasa.

Ci-dessous le tableau qui présente les sites dans leurs chefferies.

Chefferies	Sites du Projet sur axe du Projet Mambasa – Nia - Nia	Autres sites consultés par le projet
BaBila Bakwanza	1° Mandima	Lolwa (Komanda – Mambasa)
Ba Bila Ba Bombi	2° Banana ; 3° Bandisende	Mayuwano
Wa Lesse Karo		Nduye (Mambasa – Mungbere)
Wa Lesse Desse		
Bandaka	4° Nia – Nia I ; 5° Nia – Nia II ; 6° Epulu	PK 25 (Nia – Nia – Wamba) ; PK 51 (Nia – Nia – Wamba)
Bombo	7° Salate ; 8° Molokay ; 9° Badengaido	
Bangwana Mambasa	10° Mambasa Centre ; 11° Mambasa – Cité Binase	

On peut aussi présenter les sites en considérant ceux qui sont dans la RFO et ceux d'en dehors.

Chefferies	Sites en dehors de la RFO	Sites dans la RFO
------------	---------------------------	-------------------



BaBila Bakwanza	1° Mandima	
Ba Bila Ba Bombi	2° Banana ;	3° Bandisende
Wa Lesse Karo		
Wa Lesse Desse		
Bandaka	4° Nia – Nia I ; 5° Nia – Nia II ;	6° Epulu
Bombo		7° Salate ; 8° Molokay ; 9° Badengaido
Bangwana Mambasa	10° Mambasa Centre ; 11° Mambasa – Cité Binase	

Nous allons aussi travailler avec 9 cases des femmes sur l'axe Mambasa – Nia – Nia

8. Les résultats :

a. Résultat 2.1: Des réponses aux enjeux identifiés dans le dialogue sont apportées par les parties prenantes

i. Présentation des enjeux ciblés :

Pour cette phase, les efforts seront consacrés au suivi de l'exécution des résolutions formulées dans la première phase. Une analyse approfondie sera consacrée aux thèmes résiduels principalement liés à la problématique des groupes armés et à la gestion des ressources naturelles. Ceci permettra de s'assurer que les résultats des analyses et les pistes de solutions formulées sont endossés par les parties prenantes. Un travail en amont comme en aval sera développé afin d'accroître la sensibilité des parties prenantes sur la stabilisation dans la zone du projet.

i. Bénéficiaires et groupes cibles

Les membres des CLEs, CCSP et Cases des femmes sont des principaux bénéficiaires de ces résultats. Il s'agit principalement des 200 personnes. Dans les 11 Cles et CCSP ; au total 110 membres dont 33 femmes et 77 hommes. Tandis que dans les 9 cases des femmes qui restent il y aura 100% des femmes soient les 90 personnes. Donc au total nous aurons 123 femmes et 77 Hommes qui sont bénéficiaires de ce résultat du Projet. Parmi les bénéficiaires nous devons ajouter, les autorités locales, les leaders communautaires et les membres des comités de sécurité au niveau des chefferies et du territoire de Mambasa.

i. Produits

Produit 2.1.1: Résultats des analyses et les pistes de solutions sont endossées par les parties prenantes :

Pour ce produit, le travail sera consacré à la définition des responsabilités de toutes les parties prenantes dans une dynamique d'appui et de renforcement des mécanismes de dialogue communautaire mise en place dans la première phase.

Activités associées

Activité 2.1.1.1 : Organisation des Barza Communautaires

Il s'agit des grandes réunions de 120 personnes, dont 30% des femmes. Ces réunions contribuent à : 1° identifier les principaux problèmes qui se posent dans la région en termes de Gouvernance, conflits et Sécurité. 2° Sélectionner les problèmes prioritaires qui nécessitent une solution urgente. 3° Nous allons aussi profiter de cette occasion pour évaluer les résolutions de la table ronde. Il y aura 11 barza réalisés dans les 11 sites du Projet.

Activité 2.1.1.2. Appui aux réunions bimestrielles des structures locales de dialogue



Il s'agit des réunions qui seront animées par les Animateurs ACIAR, à l'intention des responsables des structures locales (CLEs, Cases des femmes). Ces réunions seront tenues à 4 sites, Mambasa, Bandisende, Badengaido et Nia- Nia. Elles vont réunir 3 personnes par structures communautaires.

Ces réunions vont traiter des points suivants ;

- Les rapports des activités mensuelles des différentes structures ; il s'agit des activités de monitoring des éléments du contexte, de sensibilisation communautaire, de plaidoyer, de médiation des conflits locaux et des médiations des conflits locaux.
- Le programme des activités pour les mois prochains des structures.
- La préparation des réunions de Sécurité élargies aux leaders de la Société Civile dans les chefferies.
- Elles serviront aussi à préparer logistiquement (lieux et listes des personnes à rencontrer et autres) pour les réunions d'approfondissement. Par des analyses de contexte réalisé au cours de ces rencontres et aussi les données de monitoring des conflits et des violations des Droits Humains, etc. Elles apportent aussi les données qui seront enrichies au cours des approfondissements.

Il y aura 4 réunions par tournée, pour 6 tournées (une tous les deux mois de travail) nous prévoyons 24 réunions. Nous allons travailler avec au total 20 structures communautaires dont 11 CLEs, 9 cases de femmes qui seront rencontrés et suivis dans les 4 sites cités ci – haut.

Activité 2.1.1.3. Organisation des réunions d'analyse du contexte sur la problématique des groupes armés et l'exploitation des ressources naturelles

Ce sont des petites recherches, réalisées par des animateurs ACIAR, avec la collaboration des membres des structures locales. Il s'agit des réunions d'analyse de la problématique organisées dans les 11 sites avec des focus groupes (d'environ 20 personnes dont au moins 30 % des femmes). Il faudra au cours des réunions mensuelles des CLEs élaborés cette liste des personnes les plus concernées par la problématique dans les communautés avec qui ces réunions d'analyse seront réalisées.

Nous avons prévu réaliser pour chaque site une réunion d'approfondissement pour le thème groupe armé et une seconde réunion sur le thème problématique des ressources naturelles, les éléments sur les migrations seront aussi récoltés.

Activité 2.1.1.4. Organisation de séances d'approfondissement de (contacts et Interviews) thèmes sur la sécurité, la problématiques de groupes armés et l'exploitation des ressources naturelles en territoire de Mambasa

Il s'agit d'un travail qui part de l'exploitation des rapports des réunions d'analyses, nous allons identifier des informations qui méritent d'être approfondies et aussi des personnes qui peuvent nous donner ces informations supplémentaires. Le travail consiste à interviewer ces personnes sur ces informations précises et leurs points de vue. Nous prévoyons interviewer autour des 3 personnes par sites pour faire les approfondissements et cela pour chacun des deux thèmes.

Activité 2.1.1.5 : Appui à l'organisation des cadres de concertation regroupant les autorités, leaders communautaires et représentants des communautés pour la validation des résultats des activités du Dialogue au niveau des Chefferies.

Cette activité est la première restitution qui sera faite aux autorités locales avec les personnes de la Société Civile Locale, des résultats des approfondissements réalisés sur les thèmes « groupes armés » et « Ressources Naturelles ». Il sera question ici de les faire approuver ou encore un amendement possible, de les faire endosser par les autorités à ce niveau local.

Cette activité sera réalisée sur 5 sites à savoir ; 1° Mambasa, pour la chefferie de Mambasa, 2° Mambasa, pour les trois chefferies non directement concernées par le projet (Bakwanza, Lese Dese, Lese Karo) ; 3° Mambasa, pour la chefferie de Babila Bambombi ; Bandengaido, pour la chefferie de Bombo ; Nia – Nia, pour la chefferie de Bandaka. L'activité va toucher au total 100 personnes dont 30 femmes.

Activité 2.1.1.6 : Organisation d'une table - ronde ou conférence inclusive pour l'engagement et l'endossement des résultats de dialogue communautaire.



C'est l'occasion de plaider par excellence ; cette conférence a pour but de présenter :

- Les réalisations du projet, succès et faiblesses ;
- L'analyse du Contexte avec les dynamiques des conflits qui existent dans la région ;
- Les Résultats des petites recherches et les leçons qu'on peut en tirer, etc.
- Les principales priorités de la région pour les jours à venir et les actions possibles.
- Faire endosser par les autorités provinciales les résolutions de la rencontre pour mieux les impliquer dans nos actions.

A part des parties prenantes provenant des chefferies et du territoire, les autres parties prenantes devront être présentes comme, le Gouvernement provincial et l'Assemblée provinciale, les autres intervenants dans le territoire de Mambasa, la Monusco, les Agences UN, les autres personnes Clés ou institutions clés à inviter selon le besoin.

La Conférence annuelle, sera réalisée au mois 9 du projet, pour nous laisser le temps de suivre la réalisation des résolutions arrêtées et aussi le temps de mener les actions particulières de plaider. Elle réunira autour des 130 personnes pendant deux jours. Avec des personnalités invitées comme experts ou encore autorités nécessaires.

Activité 2.1.1.7. : Organisation des missions plaider auprès des autorités nationales à Kinshasa et provincial (Bunia)

Avec les résultats de Dialogue, nous prévoyons organiser le plaider à différents niveaux à savoir pour faire endosser les résultats mais surtout influencer pour leur mise en application. Pour cela nous prévoyons des réunions : 1° au niveau du territoire, 2° Réunion de Plaider au niveau de la province et différents services, 3° Réunion de plaider au niveau national ; avec des personnalités à rencontrer selon les résolutions arrêtées à la table ronde.

Produit 2.1.2 : Les Sensibilités des parties prenantes au processus de stabilisation accrue.

Ce produit vise à mettre en place des cadres et outils pouvant renforcer le système d'information et communication avec un plus grand nombre des habitants de Mambasa afin de mobiliser un grand nombre de personnes pour la cause de la stabilisation sur la zone du projet. Avec les messages de sensibilisation le projet vise à toucher autour de 50.000 personnes donc environ 10% de la population du territoire de Mambasa.

Activités associées

Activités 2.1.2.1. Organisation de l'atelier d'élaboration des messages de sensibilisation.

Cet atelier va être réalisé dans le but d'élaborer ensemble avec leaders communautaires, quelques messages de sensibilisation qui vont être ensuite diffusés dans la communauté. D'une façon pratique nous allons les tenir dans les 3 sites suivants ; Mambasa, Epulu et Nia – Nia. Il devra toucher 100 personnes dont au minimum 30 femmes.

En se basant sur les résultats des différents approfondissements réalisés, les différentes parties prenantes, avec l'appui des services étatiques responsables du domaine, et des acteurs de la Société Civile experts en la matière, quelques messages de sensibilisation, avec des informations clés à passer pour contribuer à une plus grande pacification et stabilisation de la région seront élaborés. Il s'agit de façon particulière des ateliers de 3 jours.

Activité 2.1.2.2. Production des outils et messages de sensibilisation

Ici il y a surtout les activités de ; montage des messages avec l'imprimerie, leur production sur des outils appropriés selon le cas (Posters, Dépliants, Livrets, T- Shirts, etc.) Ce travail est souvent fait à Kampala avec des imprimeries spécialisées.

Activité 2.1.2.3. Diffusion des messages de sensibilisation

Il s'agit principalement de la distribution aux Leaders communautaires : membres des CLEs, des cases des femmes et autres leaders communautaires, qui ont participé aux ateliers d'élaboration des messages de sensibilisation des outils de sensibilisation produits, pour que ces derniers puissent :



- Les fixer à des endroits publics (églises, écoles, centre de santé, etc.) ou cela peut être utilisé par tous ;
- Les distribuer aux personnes qui peuvent les utiliser pour expliquer les messages autres.
- S'occuper de l'explication du message aux autres et ensuite produire un rapport de la diffusion des messages de sensibilisation.

Des contrats seront signés avec des radios locales pour et aussi leur diffusion avec l'appui des membres des CLEs et cases des femmes, les autorités locales et aussi les radios locales avec qui nous signons des contrats.

Résultat 2.2: Structures de Dialogue et leaders communautaires renforcés sur le processus de stabilisation

ii. Présentation des enjeux ciblés :

Ce résultat vise le renforcement des capacités des structures communautaires mises en place dans la première et renforcer la connaissance des leaders communautaires dans la logique de les amener à s'approprier le processus de dialogue au niveau local. Dans cette optique, un mariage entre structures communautaires, leaders locaux et autorités locales devra être envisagé et renforcer afin de mettre en place un cadre permanent d'appui à la stabilisation de la zone du projet. .

iii. Bénéficiaires et groupes cibles

Les bénéficiaires pour ce résultat sont principalement les membres des structures de dialogue (CLEs, CCSP et Cases des femmes). Le groupes cibles est constitué de 200 personnes issues des dites structures précitées et les autorités locales, les leaders communautaires et les membres des comités de sécurité au niveau des chefferies et du territoire de Mambasa et le représentant des principaux services étatiques du territoire (les affaires Intérieures, les Mines, les affaires foncières, le Genre, etc) seront concernées par les activités inscrites sur ce résultat. La répartition des participants selon les structures et services concernées, est bien précisée dans la partie bénéficiaires rubrique u résultat 2.1. Donc au total nous aurons 123 femmes et 77 Hommes qui sont bénéficiaires de ce résultat du Projet. Parmi les bénéficiaires nous devons ajouter.

ii. Produits

Produit 2.2.1: Capacités des structures locales et leaders Communautaires accrues.

Activité 2.2.1.1 : Atelier de lancement des activités de la phase de transition du Projet.

Il s'agit d'une rencontre d'un jour, au cours de laquelle sera présentée aux différentes parties prenantes (50 personnes dont au moins 30% des femmes) du territoire de Mambasa, les objectifs, les Résultats attendus, les produits et les activités de la phase de transition. Discuter avec les représentants de la communauté, leurs implications dans la réalisation du Projet.

Activité 2.2.1.2 : Formation des membres des comités des CLE et de cases de femmes

Le renforcement des capacités des membres des structures communautaires, de façon progressive au cours des réunions mensuelles, mais de façon spécifique, une session de formation des 3 jours au cours du second mois du projet sur les thèmes suivants :

- Rôle des structures communautaires dans la Gouvernance Locale et les processus de Paix,
- La place des acteurs de la Société Civile dans des structures communautaires et ses attributions.
- Comment participer activement aux petites recherches et approfondissement.

Cette session sera réalisée sur trois sites à savoir ; Mambasa, Epulu et Nia – Nia, elle va s'adresser à 60 membres des structures communautaires à raison des 3 personnes par structure, dont au moins une femme.

Activité 2.2.1.3 : Sessions de formation sur le Leadership Cohésif



Il y aura 2 sessions sur le leadership cohésif, qui va rassembler chacune 30 dont au moins 10 femmes ; Il s'agira pratiquement des Chefs des chefferies, le comité de sécurité du territoire, les principaux chefs de service du territoire et les leaders de la Société Civile et autres. Ils vont analyser ensemble les principaux problèmes liés au processus de Stabilisation du territoire de Mambasa et se fixer ensemble sur un leadership cohésif, qui facilite la Paix dans le territoire de Mambasa. Nous prévoyons deux sessions dont la première dans le premier trimestre du projet et le deuxième au dernier trimestre du Projet.

Activité 2.1.1.4 : Appui à l'autonomisation des CLEs et des Cases de femmes (CdF)

Il s'agira au cours du premier trimestre du projet, définir les actions à mener pour finaliser les œuvres d'autonomisation qui ont démarré au cours du Projet pilote. Les actions proviendront des discussions faites avec les membres des CLEs regroupés à Mambasa, Epulu et Nia – Nia ; au cours des différentes réunions mensuelles des CLEs.

Pour ce qui est des cases de femmes, lors de la première phase, les membres de comité ont exprimé le besoins de développer des activités d'apprentissage qui en plus de la participation aux séances de dialogues de cases, pouvaient encadrer les membres des comités et générer des revenus pour le fonctionnement de ces structures communautaires féminines. A ce titre, des discussions seront menée avec les membres des comités des cases de femmes afin d'étudier les possibilités de mettre en place des activités d'apprentissage ainsi que leur gestion au profit des membres.

Ensuite les actions proposées seront mise en œuvre pour consolider, celles réalisées à la phase pilote du Projet.

6. L'intégration transversale du genre dans l'objectif spécifique :

D'une façon générale, l'intégration du Genre, dans toutes les activités va être une préoccupation centrale durant toute la période de l'exécution des activités de cet objectif. Cela va se manifester par les deux approches suivantes :

- Assurer aux femmes un minimum de participation de 30%, dans toutes les activités du Dialogue Démocratique.
- Pour les activités de renforcement des capacités, encourager les femmes mêmes celles qui ne remplissent pas toutes les conditions de prendre part tout en faisant un effort particulier pour que ces femmes s'intègrent et profitent de ces formations.
- Dans la conduite des activités des activités s'assurer que les femmes ont une possibilité de s'exprimer leurs points de vue et leurs aspirations par rapport à toutes les problématiques traitées au cours des activités de Dialogue Démocratique. En créant des carrefours spécifiques femmes au cours des travaux pour avoir l'expression des aspirations des femmes qui ressortent clairement dans toutes les discussions.
- Dans le partage des responsabilités dans les différents mécanismes à mettre en place dans le cadre de Dialogue Démocratique, identifier les femmes et leur permettre de prouver leur Leadership. Permettre aux femmes aussi de mener les actions dans les différentes plateformes de Dialogue va leur donner une grande confiance en elle-même et leur permettre de bien se positionner dans le processus. Les femmes devront aussi participer activement aux formations prévues. Ce qui va leur donner les capacités d'être utilisé dans les différentes recherches à mener dans le cadre des approfondissements ; Elles vont être utilisées aussi comme sensibilisatrices avec les autres membres des Clés. Les femmes membres des Clés doivent être aptes à porter les voix des autres femmes dans le cadre de Concertation et les tables rondes.

7. L'articulation (stratégique et opérationnelle) de l'objectif spécifique aux autres objectifs spécifiques

D'une façon stratégique l'objectif spécifique 2, est en lien avec tous les autres objectifs spécifiques du Projet. De façon spécifique nous pouvons retenir les lignes qui suivent :



- Par rapport à l'OS 1 : l'OS1 et l'OS2 étant complémentaires, une synergie de collaboration sera développée afin de s'assurer que tous les problèmes prioritaires à l'intérieur comme en dehors de la RFO sont pris en compte et éviter les doublons dans la mise en œuvre des activités. On devra examiner aussi des activités dont l'exécution nécessite un travail en synergie, tel que la sensibilisation, le plaidoyer, etc. Des mécanismes de concertation efficaces pourront être fixés au démarrage du Projet.
- Par rapport à l'OS3 : l'aspect foncier faisant partie intégrante du dialogue, il se dégage un lien étroit entre l'OS1 et OS2 quant à ce qui concerne la collaboration entre les structures communautaires locales et la CFI (commission foncière de l'Ituri). Comme dans la première phase du projet, nous allons renforcer la collaboration dans l'exécution des activités sur les deux aspects liés spécialement au travail des structures communautaires et les antennes de la CFI. Un travail stratégique en amont entre ACIAR et ONUHABITAT est très important en ce qui concerne le partage des informations liées à la problématique foncière, et le feedback sur les réponses apportées par ONUHABITAT et CFI.
- Par rapport à l'OS4 : Les activités de Gouvernance traitent les problèmes identifiés dans le Dialogue Démocratique. Plusieurs activités du Dialogue contribuent à l'amélioration de la Gouvernance et vice – versa. A ce stade, une harmonisation des actions devra être faite entre les acteurs afin d'éviter le double emploi.
- Par rapport à l'OS 5 : L'élaboration et la validation des PLPD se feront en fonction des priorités identifiées par la communauté dans les séances de dialogues étant données que toutes les parties prenantes participant aux séances de dialogues seront représentées dans l'atelier d'élaboration et validation desdits PLPD. D'autre part, c'est à travers cet objectif que l'implication des jeunes sera rendue effective à travers la mise en place d'un espace d'échanges et discussions entre les jeunes sera rendue effective. Il convient de noter que c'est au cours des séances de dialogues de jeunes que les activités connexes qui devront être menées au sein des espaces des jeunes, seront identifiées et financées par le fond souple.
- Par rapport à l'OS 6 : comme les aspects des Violences sexuelles et violences liées au genre sont très touchés par le Dialogue à travers les thèmes qui seront développés (La problématique des groupes armés, l'exploitation des Ressources naturelles, etc.) Il sera important de partager les informations à ce niveau. Des synergies seront mises en place à travers plusieurs activités engagées du Dialogue comme ; les comités de sécurité élargie à la société civile, les activités de sensibilisation, etc. Il est donc important que des concertations régulières et des échanges d'informations soient envisagés.
- Par rapport à l'OS 7 : A travers les témoignages des participants et les autres résultats du processus de Dialogue, il sera possible de fournir bien des produits à l'Objectif Spécifique 7, pour la mobilisation des ressources.

Pour finir nous pensons qu'une coordination bien organisée sera envisagée pour permettre à cette synergie de bien fonctionner car certaine activité du Dialogue nécessite l'implication de tous les acteurs du Projet.

Objectif spécifique 3 : Gouvernance foncière renforcée.

1. Présentation des enjeux ciblés :

L'ampleur de la problématique foncière au cours de la phase actuelle de stabilisation dans l'Ituri suscite des inquiétudes. L'absence d'un régime foncier adapté aux nouvelles réalités et l'émergence de conflits fonciers de tout ordre et à différents niveaux (individuels, collectifs, communautaires) pèsent fortement sur les efforts de stabilisation et de reconstruction entrepris par les acteurs nationaux et internationaux. La question foncière devient non seulement un goulot d'étranglement pour le processus de stabilisation et de reconstruction, mais pose également problème dans le cadre plus général du développement à travers notamment la relance des activités de production et de relance économique. L'étude de base conduite par UN-Habitat en 2009, renseigne sur la typologie des conflits fonciers en termes de droits fonciers et d'acteurs impliqués. Dans le contexte de faiblesses de l'Etat ou tout simplement d'incompétences des institutions habilitées à sécuriser les droits fonciers et prévenir les conflits fonciers, il s'avère opportun de



mettre en place des mécanismes alternatifs pour éviter à ce que les conflits fonciers deviennent sources de tension.

Les conséquences négatives des conflits fonciers et de l'insuffisance de la sécurité de tenure foncière sont perceptibles à plusieurs niveaux :

- **Obstacle au retour et à la réintégration** : les conflits fonciers tout autant que l'insécurité de tenure foncière, constitue un des obstacles majeurs au retour des personnes déplacées. Beaucoup de terres considérées comme abandonnées ont été occupées par d'autres populations pendant les cycles de déplacement.

- **Obstacle à la production agricole** : une terre sujette au conflit est généralement en dehors du circuit de production. Beaucoup de terres ne sont pas exploitées parce que les droits ou titres acquis font l'objet de contestation de la part des communautés. Par conséquent dans les zones post conflit, les conflits fonciers et le manque de sécurité de tenure ont largement contribué à la sous-exploitation des terres.

- **Obstacle à la cohésion sociale et à la construction de la paix** : les conflits fonciers divisent toujours les communautés. La stigmatisation et l'exclusion sont à l'origine d'un malaise entre communautés et mènent souvent vers un radicalisme. Aujourd'hui cette division interethnique voit l'implication des militaires ou de groupes armés qui soutiennent respectivement leur ethnie d'origine.

- **Incidences sur la protection des civils** : les conflits fonciers s'accompagnent de violences et de violations des droits de l'homme. Des arrestations arbitraires ou des intimidations qui sont le fait de personnes puissantes, sont souvent notées lors des conflits fonciers. Les déplacements de populations suite aux conflits fonciers exposent particulièrement les femmes et les filles aux violences sexuelles et basées sur le genre.

- **Faiblesse des structures de gestion et de prévention des conflits fonciers** : Il existe plusieurs niveaux de résolution des conflits fonciers. L'instance coutumière est traditionnellement habilitée à trancher les litiges fonciers. Mais les guerres successives et les tensions intercommunautaires ont érodé l'autorité des chefs coutumiers qui parfois sont absents de leurs juridictions à cause de l'insécurité ou sont même parties prenantes aux conflits. Cependant dans le souci d'objectivité et de neutralité dans les conflits entre groupes ethniques, les communautés manifestent un refus quant à l'intervention des chefs coutumiers.

Les tribunaux aussi font défaut soit pour raison d'inexistence et/ ou d'éloignement, soit par manque de capacité à gérer de manière efficiente les conflits fonciers. Dans le mambasa, le Tribunal de Paix investi de l'autorité pour juger sur les conflits fonciers n'est toujours pas fonctionnel.

2. Théorie du changement :

Si une expertise est apportée dans la prévention et la résolution des conflits fonciers et des ressources naturelles tout en œuvrant pour des solutions durables à travers des mécanismes de sécurisation des droits fonciers, la planification spatiale et le renforcement des capacités des structures étatiques (Administration foncière) en matière de gouvernance foncière ;

Si les structures communautaires et les antennes de la CFI assurent d'une manière permanente l'accompagnement de communautés locales dans la prévention et la résolution pacifique; les conflits existants ou naissants ne dégénéraient plus en violences.

3. Présentation générale de la stratégie d'intervention et sa justification:

L'approche du projet sous l'objectif trois repose sur la promotion de l'accessibilité et la sécurisation de terres à travers Le renforcement des structures locales de médiation et des mécanismes d'alerte précoce; Le renforcement de capacités des antennes de la CFI pour la prise en charge et la résolution de conflits fonciers et le Renforcement de l'accès à la terre de groupes vulnérables en collaboration avec les autorités coutumières et l'administration foncière .

Des cadres de réflexions seront mises en place avec pour objectif de rechercher des solutions durables et concertées aux préoccupations exprimées par les communautés lors des différentes tables rondes et lors de la conférence inclusive sur la problématique de la sécurisation des droits fonciers de vulnérables (particulièrement les pygmées). La problématique de l'accès de la femme à la terre ainsi que la pérennisation de l'intervention de la CFI dans le territoire de Mambasa sont aussi alignées dans les priorités. Avec l'appui à l'Administration foncière, il sera envisagé d'assurer la sécurisation formelle de droits fonciers en faveur de ménages bénéficiaires de médiations réussies, des groupements de



producteurs (CEP) mis en place dans le cadre du projet IRF phase I, des antennes de la commission foncière de l'Ituri et de la communauté pygmée.

Un plaidoyer sera mené auprès des autorités coutumières du territoire de Mambasa pour faciliter l'accès à la terre aux groupes cités ci haut. En partenariat avec la CFI, les activités de sensibilisation seront menées sur la prévention et la résolution pacifique des conflits fonciers. Ces sensibilisations seront également mises à profit pour informer les membres des communautés sur les rôles de la CFI dans le processus de stabilisation en territoire de Mambasa. Les antennes foncières de la CFI, vont poursuivre les synergies Locales avec les CLEs et les Cases des femmes pour identifier les conflits fonciers et contribuer à leurs résolutions à travers des médiations locales.

4. La localisation :

Le choix de la zone d'intervention pour l'objectif spécifique 3 doit obéir aux critères suivants :

- ampleur des conflits fonciers
- Situation sécuritaire minimale suffisante pour mener des actions de médiation,
- Accessibilité géographique minimale pour la conduite d'activités de suivi et évaluation par le Système des Nations Unies
- Complémentarités avec des actions en cours pour un plus grand impact.

Dans le cadre cette intervention, Trois zones sont déjà ciblées dans le territoire de Mambasa pour être couvertes par l'objectif spécifique 3, il s'agit des chefferies de Mambasa, Babila Bakwanza et Bandaka.

5. Les résultats :

a. Résultat 3.1 : Accessibilité et sécurisation des terres est assurée.

i. Présentation générale du résultat

Ce résultat contribuera à la lutte contre les défis liés à l'accès à la terre des peuples autochtones ainsi que la problématique de leur sédentarisation dans le territoire de mambasa et à la promotion d'accès à la terre aux groupes de producteurs et femmes chefs de ménage. Il s'avère important d'initier des opérations d'affectation de nouvelles terres avec les autorités locales et coutumières basées sur la négociation. Ce résultat constituera aussi une opportunité pour promouvoir l'égalité de sexe et ethnique surtout dans les zones à forte connotation ethnique et coutumière. La femme faisant l'objet de discrimination dans la coutume, cette activité est une voie pour faciliter leur accès à la terre ; de même pour les peuples indigènes comme les populations autochtones qui sont aussi confrontés à un problème d'accès à la terre et de protection de leur environnement.

ii. Bénéficiaires et groupes cibles

Les bénéficiaires directes et indirectes sous ce résultat sont les hommes et femmes vulnérables dont l'accès à la terre pose problème particulièrement les pygmées, les groupements de producteurs et les membres des communautés bénéficiaires de médiations foncières réussies.

iii. Produits

Produit 3.1.1 : Les conflits fonciers sont pris en charge et résolu:

Pour la pérennisation des activités avec la présence permanente des animateurs fonciers au niveau des antennes de la CFI du territoire de Mambasa, les capacités financières et logistiques de la CFI seront renforcée en vue de disposer des ressources nécessaires qui vont appuyer la continuité de la mise en œuvre des activités et le fonctionnement des antennes de la CFI après projet.

Principales activités associées:

Activité.3.1.1.1: Mise en place de mécanisme durable, de médiation et résolution participative de conflits fonciers à mambasa et Niania.

Produit 3.1.2 : Les structures de dialogue, alerte précoce et médiation renforcées:

Les capacités des structures locales seront renforcées en matière de prévention et de gestion des conflits fonciers. Pour promouvoir une dynamique communautaire et une coexistence pacifique, une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités des membres des communautés dans les zones



afin de leur permettre de prévenir et de résoudre les conflits, notamment les conflits fonciers qui ont été à l'origine des différentes crises. Un mécanisme d'alerte sera mis en place afin de référer les conflits existants et d'orienter rapidement les personnes concernées vers les structures pouvant leur apporter l'appui nécessaire.

Principales activités associées:

Activité.3.1.2.1 : Atelier de renforcement de capacités de membres de structures communautaires ; **Activité.3.1.2.2** : Evaluation de la synergie des acteurs du foncier ; **Activité.3.1.2.3** : Evaluation et élargissement du SAP ; **Activité.3.1.2.4** : Identification de la typologie des conflits fonciers et la problématique d'accès à la terre, ainsi que des pistes de solutions, à travers une évaluation participative incluant l'âge, le genre et la diversité)

Produit 3.1.3 : Les Antennes de la CFI sont capacitées en gestion des conflits fonciers :

Les capacités des Animateurs de la CFI seront renforcées pour la mise en œuvre des actions de prévention et résolution pacifique des conflits fonciers.

Principales activités associées:

Activité.3.1.3.1 : Formation des formateurs en méthodes alternatives de résolution des conflits fonciers ; **Activité.1.3.2** : Appui aux activités de médiation conduites par les antennes de la CFI ; **Activité.3.1.3.3** : Enregistrements des conflits fonciers identifiés et des cas résolus dans une base de données tenue au niveau de la coordination de la CFI ; **Activité.3.1.3.4** : Formation sur l'utilisation de la base de donnée des conflits fonciers.)

Produit 3.1.4 : Les communautés locales sont sensibilisées sur les mécanismes de prévention et résolution des conflits fonciers

Ce produit vise une prévention des conflits fonciers sur un plus grand public. Des séances de sensibilisation seront organisées en vue de la dissémination des informations essentielles sur le projet exécuté, ses objectifs et les résultats qu'il compte réaliser au bénéfice des différentes couches de la population. Les thèmes clés à développer correspondent aux besoins majeurs identifiés dans la communauté, lors des activités du monitoring, en termes de déficit sur la connaissance des outils juridiques et autres connaissances pouvant amener au renforcement de la cohésion sociale, la cohabitation pacifique et de la promotion économique des populations cibles.

Principales activités associées:

Activité.3.1.4.1 : Campagne de sensibilisation sur la prévention et la résolution pacifique de conflits fonciers

Ces activités qui seront réalisées à travers le porte à porte, les sensibilisations structurées ainsi que celles de masses par les animateurs fonciers des antennes de la CFI avec l'appui de membres de structures communautaires et points focaux du SAP, connaîtront la contribution de l'administration foncière et radios communautaires du territoire de mambasa dans le souci de Contribuer à la réduction des conflits fonciers par l'amélioration de la connaissance des membres de communautés locales sur les conséquences de conflits fonciers.

Produit 3.1.5 : sensibilité des ETD sur les questions relatives à l'accès et à la sécurisation de la terre des groupes vulnérables accrue :

Un grand défi en matière de tenure foncière dans les zones post conflit est l'accès au document pour sécuriser les droits fonciers. Le cout très élevé du processus de délivrance des titres fonciers par l'administration foncière et l'éloignement des services sont dissuasifs pour des populations vulnérables. Ceci tend à favoriser les acteurs les plus puissants. Une autre réalité est la prévalence des droits et pratiques coutumières au détriment de la loi qui est de toute manière inadaptée au contexte rurale. Par conséquent toute tentative de sécurisation des droits fonciers en milieu rural en l'absence d'un cadastre opérationnel doit tenir compte des éléments relatifs au cout, compatibilité, et appropriation communautaire. Au-delà de la médiation, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes alternatifs pour permettre aux membres bénéficiaires de sécuriser leurs droits et d'œuvrer par conséquent pour la prévention des conflits fonciers.

Principales activités associées:



Activité.A.3.1.5.1 : Plaidoyer auprès des autorités coutumières pour la cession de terres en faveur de vulnérables et groupes de producteurs ; en collaboration avec l'autorité du territoire, une sensibilisation sera orientée aux autorités coutumières des chefferies de mambasa, bakwanza et bandaka pour avoir leur adhésion au processus d'appui à la sédentarisation des pygmées et la promotion des initiatives agricoles communautaires ; **Activité.5.1.5.2** : Appui à l'administration foncière dans la sécurisation de droit foncier des communautés ; **Activité.5.1.5.3** : Appui aux réunions de concertation administration foncière et autorités coutumières pour une gestion concertée de questions foncières)

6. L'intégration transversale du genre dans l'objectif spécifique

Les femmes subissent des discriminations pour l'accès à la terre, surtout dans une logique coutumière. Cela a contribué à augmenter la vulnérabilité des femmes dans le contexte post-conflit. La facilitation de l'accès des femmes à la terre est un pré requis pour promouvoir une égalité de chance et d'accès aux moyens de production, ce qui est aussi gage d'une certaine autosuffisance alimentaire. Des acquis sont déjà enregistrés, car la médiation a été démontrée comme un moyen efficace pour protéger les droits des femmes à la terre.

Une approche plus ciblée sera développée en faveur des femmes dans le cadre du projet sachant que les femmes sont les vecteurs de pacification. Des activités de renforcement des capacités et d'assistance techniques sont nécessaires pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le processus de stabilisation et de résilience communautaire. Les femmes seront appuyées dans la sécurisation de leurs droits à la terre, dans la protection de leurs droits d'héritage à la terre, qui sont souvent bafoués par les coutumes.

7. L'articulation (stratégique et opérationnelle) de l'objectif spécifique aux autres objectifs spécifiques :

Une gestion efficace des conflits fonciers en termes de prévention et de mitigation requiert une approche holistique qui tient compte du caractère transversal du foncier. La terre étant le maillon fondamental pour promouvoir la cohésion sociale et le développement socio-économique dans le processus de stabilisation, le règlement des conflits fonciers doit s'accompagner d'activités qui vont contribuer au renforcement du lien social et à la reconstitution du tissu économique. Au-delà des aspects liés à l'accès et à la sécurisation foncière, l'accompagnement des communautés par des activités de relèvement communautaire constitue une manière beaucoup plus efficace de prévenir les conflits fonciers.

Si elles sont accompagnées d'activités socio-économiques visant le relèvement de la communauté dans son ensemble (en incluant dans les bénéficiaires de la résolution du conflit), les activités de médiation des conflits fonciers sont donc susceptibles d'être plus efficaces pour cimenter les liens sociaux et conduire à un changement visant le dépassement des germes des conflits au bénéfice de toute la communauté.

Compte tenu des interventions complémentaires des agences, une approche intégrée de résolution des conflits fonciers, qui se fonde sur la valeur ajoutée de chaque agence, est un facteur contributif à une stabilité et à la promotion des activités de relèvement communautaire. Cela justifie cette intervention conjointe des agences aux compétences complémentaires (UN-Habitat-PNUD-OIM-UNESCO-FAO) afin d'apporter une réponse coordonnée et complémentaire aux problèmes fonciers dans le cadre du processus de stabilisation, dans l'objectif de jeter les bases d'une transition vers une perspective de développement.

Objectif spécifique 4: Gouvernance locale est améliorée sur l'axe du projet

1. Présentation des enjeux ciblés :

L'amélioration de la sécurité et de la gouvernance locale est une affaire de tous dans une société. Bien que l'Etat soit le garant de la sécurité et de la gouvernance, l'implication de la population reste nécessaire. L'insécurité qui se vit dans certains endroits du territoire de Mambasa est en grande partie attribué aux groupes armés qui opèrent dans la zone et qui d'une manière directe ou indirecte seraient en collaboration avec la population. L'aspect relationnel entre les autorités et la population est un élément important à prendre en compte si l'on veut comprendre l'activisme des groupes armés dans ce territoire. L'implication de la population et particulièrement des jeunes n'est pas à exclure dans la chaîne d'approvisionnement de



ces groupes généralement constitués des enfants du terroir. Non seulement reçoivent des informations de la part des communautés souvent hostiles aux services de l'Etat et qui croient trouver leur compte au côté des groupes armés. Bien que des efforts sont fournis à tous les niveaux pour renforcer la restauration de l'autorité de l'Etat, un travail en amont reste nécessaire si pas important pour améliorer les relations entre la population et les services de l'ordre et sécurité, et rétablir la confiance de la population face à l'Etat.

2. Théorie du changement :

Si la population connaît et comprend bien ses droits et devoirs et que les autorités locales ainsi que les services de l'ordre et de sécurité y compris la police mettent en place un système d'information publique à travers des journées communautaires de base (journées portes ouvertes) notamment sur leur fonctionnement, alors les deux parties comprendront chacune à ce qui le concerne son rôle par rapport au travail de l'autre et arriveront ensemble à développer un système de rencontres pérennantes qui permettront un échange et partage d'informations pour une gouvernance améliorée sur l'axe du projet.

3. Présentation générale de la stratégie d'intervention et sa justification:

La stratégie d'intervention pour cet objectif consistera à développer un cadre de travail en commun entre les autorités, la population et la société civile autour des cadres d'échanges dans lesquels la population sera parfaitement informée sur le rôle de chaque partie prenante. Au cours de ces échanges les deux parties comprendront que l'amélioration de la sécurité et de la bonne gouvernance dépend bien d'un travail en synergie et des mécanismes mis en place par la population et les services concernés.

Un mécanisme d'accompagnement des réunions des comités de sécurité élargis à la société civile dans les chefferies et territoire sera mis en place. Ceci permettant d'un côté à l'implication à tous les niveaux de la société civile dans la recherche des solutions aux problèmes sécuritaires identifiés dans les milieux. Il sera question dans ce sens, de faciliter le déplacement des autorités pour tenir les réunions dans toutes les chefferies.

D'autre côté, cet objectif vise à créer des espaces d'échanges où la population devra être suffisamment informée sur les droits et devoirs des citoyens et développer un contact direct avec les services étatiques y compris la police pour permettre aux deux parties de renforcer leurs liens de collaboration. A ce titre, des activités portes ouvertes et tournois de football devront être organisés pour une interaction communautaire entre les deux couches.

4. La localisation :

Les activités pour cet objectif couvriront 11 localités réparties sur l'axe du projet. Dans cette nous aurons à travailler avec des groupes cibles formés sur base de représentations communautaires, avec une représentation minimum de 30% des femmes

Pour ce qui est des activités de rapprochement population –services de l'ordre et sécurité, les sites ciblés sont principalement Mambasa, Epulu et Niania. Ces sites sont choisis en raison de leur importance notamment en termes de populations et en tant que principales sièges des unités (Commissariats et sous commissariats) de commandement des services de l'ordre. Une activité organisée dans ces agglomérations, toucherait un plus grand nombre de population en même temps.

5. Les résultats

Résultat 4.1 : Des réponses aux enjeux de gouvernance sont identifiées et apportées par le comité de sécurité élargi.

i. Présentation générale du résultat

A travers ces activités, les problèmes communautaires par rapport aux aspects de gouvernances (sécurité et conflits et autres) sont identifiés par les communautés et sont directement portés à la connaissance des autorités locales concernées. Une analyse des problèmes et recherche des solutions sont réalisées ensemble. Les parties prenantes présentes élaborent ensemble les mécanismes de mise en œuvre de ces solutions pour avancer. Selon le cas les moyens peuvent être libérés pour exécuter les solutions ou bien assurer le suivi de la mise en œuvre de ces solutions.



ii. Bénéficiaires et groupes cibles

Pour cet objectif, nous allons travailler avec différentes couches de bénéficiaires. Il s'agit principalement des représentations des communautés en raison de 20 personnes par sites au cours des réunions de comités de Sécurité élargie à la Société Civile. En considérant les 4 sites, le groupe cible est estimé à 80 personnes par tournée, avec un minimum de 30% de représentation des femmes. Au niveau du territoire, nous prévoyons travailler avec 60 participants aux réunions du Comité Elargie, soit un total des 140 en termes des bénéficiaires directs.

iii. Produits

Produit 4.1.1: Mécanisme de concertation entre les ETD et la population en place et opérationnelle. Ce produit vise la mise en place et le renforcement d'un cadre permanent d'échange entre les autorités coutumières, politico administratives et la population. Des réunions des comités de sécurité élargie à la société civile seront accompagnées tant au niveau des chefferies qu'au niveau du territoire. Dans la mesure du possible, pour renforcer cette approche dans la zone du projet et laisser des bases solides, la mise en œuvre des initiatives issues des relations prises dans ces réunions sera appuyé et suivi. Il s'agit des activités spécifiques qui seront identifiées exécutées dans le cadre de suivi de la mise en œuvre des recommandations/résolutions formulées lors de ces réunions.

Activités associées :

Activité 4.1.1.1 : Réunions de comité de sécurité élargi à la société civile au niveau des chefferies

Ces réunions seront réalisées d'une façon Bimestrielle au niveau des 4 sites suivants : Chefferie de Mambasa à Mambasa Centre, Chefferie de Babila Ba Bombi à Bandisende, Bandengaido pour la chefferie de Bombo et Nia – Nia pour la chefferie de Bandaka. Dans chacune de ces réunions nous avons prévu réunir les parties prenantes suivantes :

- Du côté autorités locales, Le chef de Chefferie et son comité de sécurité, autour de 8 personnes ;
- Du côté de la Société Civile locale ; les 12 autres personnes dont ; les responsables des structures communautaires locales, (CLEs et Cases des femmes), les responsables de la Coordination Société Civile, les journalistes, les autres associations locales, les représentants des jeunes et les représentants des PA, les représentants des églises, écoles, etc. Il faudra une représentation équitaine, 50% des hommes et 50% des femmes.

Autour des 20 personnes, elles devront analyser ensemble les principaux problèmes qui se posent à la chefferie au cours du mois et proposer des pistes des solutions.

Ces réunions seront préparées au cours des réunions bimestrielles avec les CLEs et Cases des femmes, à ce niveau on prépare les points à l'ordre du jour à transmettre aux autorités et les choses qui seront discutées.

Nous prévoyons donc faire 4 réunions tous les deux mois, pour toute la période du Projet il y aura donc 24 réunions des Comités de Sécurité élargie au niveau des Chefferies de Mambasa.

Activité 4.1.1.2 : Réunions de comité de sécurité élargi à la société civile au niveau du territoire.

Après chaque 4 mois 'au total 2 réunions prévues, l'AT va réunir autour de lui au niveau du territoire, un comité de sécurité Elargi, avec les parties prenantes suivantes :

- Le Comité de sécurité du Territoire, autour des 12 personnes, l'AT, ses deux adjoints, les responsables des services de sécurité, les responsables des services CLEs, selon le cas, autour des 15 personnes pour le territoire.
- Les délégations des 4 chefferies Concernées par le Projet ; 5 personnes par Chefferie dont 2 personnes représentant le comité de Sécurité de la chefferie et 3 personnes représentant la société Civile dont 1 homme, Une femme, et un jeune.
- 10 autres personnes représentants la Société Civile du chef-lieu du territoire avec 5 femmes et 5 hommes.

Cette réunion sera préparée par les réunions au niveau des chefferies, elle va essayer de trouver des réponses qui n'ont pas eu des solutions au niveau chefferie.



Cette réunion est prévue pour un chiffre des 60 participants, dont au minimum 20 femmes. Nous prévoyons 3 réunions de ce genre au cours du projet.

Activité 4.1.1.3: Appui à la réalisation des résolutions des réunions de Comité de Sécurité Elargie.

Il s'agit des activités spécifiques qui seront réalisées selon les différentes résolutions issues des réunions de comité de sécurité élargi à la société Civile. Ces activités serviront à la mise en œuvre de ces résolutions ou encore au suivi de la mise en pratique dédites résolutions par les différentes parties prenantes.

Résultat 4.2 : Confiance entre population et les services étatiques améliorée

i. Présentation générale du résultat

Dans la première phase du projet IRF/Mambasa, les efforts ont été focalisés sur les aspects liés au renforcement des capacités opérationnelles et techniques de la police nationales congolaises (PNC), avec comme principal objectif, permettre à cette institution étatique d'être à mesure de fournir des services loyaux à la population et s'acquitter correctement de sa mission, celle de la protection des citoyens et de leurs biens. Comme énoncé ci-haut, la stabilisation et la consolidation de la paix dépendent de plusieurs éléments parmi lesquels la confiance et la collaboration entre les autorités locales et la population.

Pour cette phase, la stratégie va consister à mettre en place des cadres d'échanges et de concertation entre la population, les services étatiques et la police. Un accent particulier devra être placé sur des aspects relationnels entre ces couches. Pour il y arriver, un travail en amont sera consacré au renforcement des connaissances de la population sur le travail, le rôle et fonctionnement des services de l'Etat au niveau du territoire. Cette façon de faire, permettra aux parties concernées de développer une culture d'échanges et collaboration pour faciliter la compréhension mutuelle, développement une stratégie de travaille en synergie et renforcer la confiance entre elles. Une sensibilisation conjointe société civile, autorités locales et représentants de la population, sera menée à travers les journées communautaires de bases / portes ouvertes pour faciliter la population à comprendre les droits et devoirs de citoyens et réitérer son adhésion dans le processus de la consolidation de la paix et la stabilisation du territoire de Mambasa. Dans ce résultat une fois atteint contribuera à redorer l'image de l'Etat face à la population et permettra de réduire la distance qui existe entre les services de l'ordre et la population.

ii. Bénéficiaires et groupes cibles

Les bénéficiaires des activités inscrites sur ce résultat sont principalement la police, les autres services étatiques, l'armée (FARDC), les jeunes et femmes de la communauté Bantou et pygmée, les femmes des policiers et de militaires FARDC, les chefs coutumiers, et les autres couches de la population.

Produit 4.2.1 : Bonne connaissance des devoirs et droits des citoyens envers l'état et prise de conscience des devoirs des services de l'état envers la population

Renforcer la connaissance de la population sur les droits et devoirs des citoyens est l'un des éléments importants pour améliorer la gouvernance au niveau local. Dans le cadre de ce projet, des dispositifs sensibilisation et d'information de la population sur les droits et devoirs de citoyens seront mis en place afin d'amener la population à jouer pleinement son rôle dans la consolidation de la paix et la stabilisation dans la zone du projet. D'autre coté, des mécanismes de rapprochement entre la population et les autorités locales y compris la police seront mis en place pour renforcer les relations et susciter les deux parties à travailler toujours en synergie dans une parfaite collaboration.

Activités associées :

Activité 4.2.1.1 : Organisation de deux tournois sportifs pour la paix sur l'axe du projet.

L'aspect relationnel entre la population et les autorités étatiques y compris la police, est l'un des grands défis à relever dans le territoire de Mambasa. La population, particulièrement les jeunes ont développé une certaine méfiance vis-à-vis des agents de l'Etat en générale et la police en particulier. Cet esprit de méfiance amène aux deux parties à se considérer comme ennemie à tel point que la population devient



retissant à se référer aux agents de l'ordre en cas de problème. Cette situation renforce la probabilité pour ces jeunes de s'allier aux groupes armés pour trouver leur compte. Dans ce cadre, cette activité permettra aux deux parties de se familiariser les uns aux autres, développeront des liens de collaboration et comprendront par la suite la nécessité de travailler ensemble pour consolider la paix en territoire de Mambasa.

Ainsi, deux tournois sportifs (match de foot) sont prévus, l'un sera masculin et devra regrouper les autorités étatiques locales y compris les éléments de la police contre les jeunes de la communauté. L'objectif de cette activité est de renforcer la compréhension et l'acceptation mutuelles entre ces deux couches. Pour y arriver, la stratégie consistera à créer une symbiose dans la constitution des équipes. Il s'agira essentiellement constituer des équipes homogènes composées des deux groupes mélangés c'est-à-dire, autorités, police et jeunes mélangés 50% jeunes de la communauté et 50% agents de l'Etat y compris la police.

La deuxième compétition sera essentiellement féminine. Elle regroupera les épouses des policiers, des militaires, celles des agents de l'Etat ainsi que les femmes et jeunes filles de la communauté. A l'instar de la compétition masculine, la même stratégie de 50% les deux cotés sera appliquée. L'objectif pour cette activité est de permettre à ces couches de comprendre qu'il n'existe pas de barrière entre elles et que c'est possible de développer une parfaite collaboration et briser la distance pour bâtir une paix durable en territoire. Faisant ainsi, le climat de méfiance devra être découragé laissant la place à la cohésion sociale. L'implication des femmes dans ces activités se justifie par le fait que les femmes constituent le socle pour la pacification et la stabilité dans la société et cela de par ses conseils à leurs partenaires hommes et l'éducation des enfants.

Activité 4.2.1.2 : Organisation des journées communautaires de bases (journées portes ouvertes)

Comme signalé à l'introduction de ce produit, cette activité vise deux principaux objectifs. Renforcer la connaissance de la population sur les droits et devoirs des citoyens à travers les échanges entre la population et les autorités y compris la police(1). Au cours de ces échanges, trois services clés de l'Etat, sous l'égide de l'administrateur du territoire, exposeront sur leur rôle et travail respectif à la population. Trois services clés seront concernés par ces activités. Il s'agit entre autre de la PNC, le service du GENRE, femme, famille et enfant, les affaires foncières et cadastre, vu la relation directe avec la population d'un côté, et dont les activités sont quelques fois sources des conflits au sein de la communauté, d'autre part.

A travers ces journées, ces services exposeront tour à tour devant une masse laborieuse des gens (population) pour expliquer le fonctionnement et travail dédits services. Ensuite, suivra un jeu des questions et réponses qui d'une manière ou d'une contribuera à la prise de conscience des autorités locales sur leurs devoirs envers la population, d'un côté, et d'informer les citoyens de leurs rôles et responsabilités dans la formation d'un état de droits basé sur un dialogue, l'autre. Cette façon de faire vise essentiellement de rapprocher les gouvernants aux gouvernés en vue de créer une redevabilité mutuelle entre les deux couches (autorités et population).

D'autre coté, susciter l'adhésion de la population à la mise en place et le fonctionnement d'un cadre d'échange permanent entre les autorités locales, les agents de l'ordre et la population (2). A travers ce cadre d'information publique, les autorités auront l'occasion de lever l'équivoque et le paradoxe qui se vit au sein de population qui va jusqu'à considérer les agents de l'Etat comme voué au rançonnement et à la tracasserie. A travers cette activité, les autorités devront échanger avec la population sur des questions spécifiques liées à la sécurité et les rôles de chaque partie prenante dans la consolidation de la paix et la stabilité sur l'axe du projet. Il est important de signaler que la pérennisation des activités de ce genre devront contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale car plus la population a confiance aux autorités et agents de l'ordre, plus elle recourt à eux en cas de souci et moins encore elle serait tentée de s'appuyer sur les groupes armés pour résoudre ses problèmes.

6. L'intégration transversale du genre dans l'objectif spécifique :

Les questions genre seront bien intégrées dans la mise en œuvre des activités liées à cet objectif. Pour les activités sportives, la participation des femmes sera effective notamment à 50% car sur deux tournois, un



devra être féminin. Les femmes étant, les premières conseillères des hommes, nous pensons que l'amélioration des relations entre les femmes des policiers, militaires et celles de la communauté, aura un impact notamment sur le travail des services de l'ordre et de la sécurité et par conséquent devra jouer sur la gouvernance locale.

D'autre côté, le projet veillera au respect des instructions GENRE dans cet objectif à travers le processus de dialogue (mécanismes de concertation et de mise en pratique des résolutions arrêtées du Dialogue), mais également par le renforcement de la présence des femmes à tous les niveaux du processus afin de s'assurer que les résolutions qui les concernent sont bien suivies et aussi mise œuvre. Il s'agira concrètement des résolutions liées aux Violences sexuelles et des violences basées sur le GENRE. La Présence des femmes dans le Comité de sécurité Elargi à la société Civile sert à assurer que les problèmes spécifiques des femmes sorte aussi au cours de ces discussions. Les représentantes des femmes dans ces rencontres auront la mission de porter leurs problèmes et de veiller à ce que ces problèmes trouvent des solutions au cours des réunions de comité de sécurité élargies. Il faudra aussi insister sur le fait que les femmes présentes au cours de ces réunions vont aussi s'impliquer aux activités de la mise œuvre des solutions proposées.

7. L'articulation de l'objectif spécifique aux autres objectifs spécifiques :

L'objectif spécifique 4 est très lié à l'objectif spécifique 2. Les données pour soutenir cet objectif proviendront particulièrement de l'objectif 2, à travers les activités comme, les barza communautaires, les réunions bimestrielles des CLEs, les différentes activités d'approfondissement et de recherche sur le terrain. Les Cadres de concertation comme la conférence inclusive auront à formuler des recommandations et résolutions qui pourront être suivi sur le terrain et mise en exécution par ce mécanisme de gouvernance à l'objectif spécifique 4. Cet objectif présente des liens étroits avec autres OS car d'une manière générale, la finalité pour les autres OS serait de mettre en place des mécanismes tendant à consolider la paix et la stabilité sur l'axe du projet pour le bien-être de tous, l'apanage de la bonne gouvernance. C'est pourquoi, dans la mise en œuvre des activités liées à cet objectif, l'implication des toutes les parties prenantes reste une conditionnalité évidente à laquelle nous auront à nous focaliser pour atteindre les résultats.

Avec l'objectif spécifique 3. Pendant les échanges communautés et autorités locales, les aspects fonciers seront également passés à peigne fin. Dans ce sens, lors des portes ouvertes, une collaboration avec les collègues de la CFI travaillant sur ces questions sera envisagée afin d'informer suffisamment la population son rôle dans la médiation foncière pour la bonne gouvernance.

S'agissant de l'objectif 5, la cohésion sociale reste attachée à la bonne gouvernance. A ce titre, un bon suivi devra être envisagé en collaboration avec les autorités afin de s'assurer que les desiderata des bénéficiaires des initiatives économiques sont facilités par l'Etat dans le cadre de la bonne gouvernance.

Objectif spécifique 5 : Cohésion sociale et résilience des communautés améliorée.

1. Présentation des enjeux ciblés :

La première phase du projet IRF « Amani ni njia ya maendeleo » a créé des bases sur l'axe du projet et a suscité un enthousiasme au sein de la communauté en ce qui concerne le renforcement de la résilience communautaire, l'appui à l'autonomisation des femmes et la création des débouchés en faveurs des vulnérables en territoire de Mambasa.

Les initiatives économiques appuyées ont permis de soutenir l'autonomisation de 750 femmes par des AGR non agricoles, en contribuant au renforcement de la résilience au sein de leurs ménages. D'autre part, les activités économiques sont venues renforcer le dialogue démocratique, vu que en dehors de temps que les femmes passent pour des séances de dialogue dans les cases de femmes, elles développent des activités économiques (AGRs) pouvant leurs permettre d'être efficace et utile pour la survie de leur famille.

Dans le domaine agricole, les membres des CEP mis en place ont également renforcé leurs moyens de subsistance par la fabrication des foyers améliorés et l'amélioration des techniques de conduite de maraichage.



Comme ressorti dans une enquête menée¹, le défi majeur à relever est lié à la consolidation de ces acquis de la première phase par l'accompagnement des bénéficiaires vers la pérennisation des activités initiées. Dans cette phase, les femmes appuyées ont exprimé le besoin d'accompagnement technique et opérationnel pour renforcer davantage leur autonomisation. Elles ont également exprimé un besoin crucial d'être accompagnés dans l'application à l'échelle acceptable des techniques de production animale et végétale apprises dans les CEP. En même temps, la non-inclusion directe des jeunes hommes parmi les groupes cibles dans la première phase du projet n'avait pas permis aux associations de jeunes hommes d'être encadrés et accompagnés afin de développer un mécanisme d'autonomisation, de façon à contribuer directement à la réduction du taux d'enrôlement des jeunes dans les groupes armés par le renforcement de leurs moyens de subsistance et la création d'opportunités d'emploi. Par conséquent, en vue de l'inclusion de ce groupe cible essentiel pour consolider la stabilisation de la zone, dans la prochaine phase le projet ciblera directement les enfants sortis des forces et groupes armés (ESFGA) le long de l'axe routier Mambasa – Epulu et Nia-Nia. Des mécanismes plus inclusifs et participatifs d'identification et ciblage seront également adoptés pour toutes les activités de l'Objectif afin de permettre l'inclusion des groupes les plus vulnérables (filles, garçons adolescents, désœuvrés, handicapés physiques) sur base de critères équitables de vulnérabilité, établis de manière collective. Cette approche permettra de renforcer la cohésion sociale dans les communautés.

Par ailleurs, il a été constaté un problème d'insuffisance de mécanismes de planification inclusive au niveau des ETD (entités territoriales décentralisées). Cela réduit les possibilités pour les autorités locales, les services étatiques et les groupes d'intérêt économique de capitaliser et bâtir sur les résultats des initiatives économiques appuyées lors de la première phase du projet, ainsi que sur les appuis socio-économiques apportés par d'autres acteurs dans la zone, afin d'impulser la relance économique locale. Dans l'absence de tels mécanismes, les populations ne sont pas concertées pour définir les priorités de développement dans leurs entités, ce qui affaiblit la cohésion sociale. De plus, les autorités ne sont pas en mesure de jouer pleinement leur rôle dans la planification et gestion du développement local, en dépit des compétences importantes qui leur sont transférées par la Constitution en matière de décentralisation.

2. Théorie du changement :

Si les initiatives économiques des femmes et jeunes sont consolidées et accompagnées sur base de mécanismes inclusifs et participatifs, les priorités de relance économique locale seront identifiées de façon participative et inscrits dans les plans locaux de paix et de développement dont leur mise en œuvre sera appuyée de façon concertée, alors la résilience des femmes, des jeunes et d'autres couches de la communauté sera renforcée et la cohésion sociale sera effective.

3. Présentation générale de la stratégie d'intervention et sa justification:

La stratégie générale d'intervention pour cet objectif sera observée à différents niveaux, selon qu'il s'agit des activités relatives aux AGRs (agricoles et non agricoles), l'élaboration et la mise en œuvre des PLPD à travers le fonds souples.

3.1. Les activités génératrices des revenus (AGR) non agricoles

Plus ou moins 721 personnes ont été appuyées en AGR non agricoles dans la première phase du projet IRF/Mambasa. Des kits ont été distribués aux bénéficiaires et un accompagnement technique a été assuré en faveurs de ce groupe. Certains d'entre eux sont restés dynamique pendant que d'autres se sont découragées quelques mois après le projet.

Pour cette phase, il ne sera pas question de distribuer des nouveaux kits aux bénéficiaires, la stratégie consistera à identifier les bénéficiaires dont les AGR sont restées dynamiques, les regrouper sous forme

¹ Enquête sous forme de sondage réalisée par OIM-APEC à la fin de la première phase du projet ; parmi les résultats, on constate que plus de 43% de femmes bénéficiaires d'AGR de la première phase a déclaré avoir développée une certaine autonomie dans la gestion des activités économiques, toute en exprimant des besoins d'accompagnement technique et opérationnel pour une réelle autonomisation.



d'associations paysannes et les accompagner à travers le renforcement des capacités techniques et organisationnelles leur permettant de générer des profits et pérenniser les acquis de la première phase. Pour y arriver plusieurs étapes seront franchies.

i. Sélection des bénéficiaires et création des associations paysannes

Dans la première phase, la sélection des bénéficiaires a été faite sur base d'un certain nombre de critères dont les principaux étaient liés aux survivants de violences sexuelles ayant subi tout le processus lié à la prise en charge psycho-social tel qu'inscrit dans le protocole national d'accompagnement et réinsertion socio-économique des victimes des violences sexuelles. Le reste de critère était principalement lié aux femmes chefs de ménages, les filles mères désœuvrées, les femmes et filles pygmées.

Un autre groupe était constitué des épouses des militaires, de policiers, peuple autochtone pygmée et autres vulnérables issus de la communauté. L'objectif pour cette partie était de renforcer de la cohésion sociale et la cohabitation pratique entre les couches concernées qui depuis plus longtemps ont du mal à cohabiter.

Pour cette phase, la sélection des bénéficiaires sera faite sur base de la réussite des AGR de la première phase. L'exercice consistera à identifier les bénéficiaires de la première phase dont les AGR ont réussi à rester dynamiques et viables. Elles seront par la suite constituées en association paysannes des femmes. De cette façon, les membres dont leurs AGR seront sélectionnées auront la possibilité de travailler en groupes solidaires et maximiser les chances d'accroître leurs revenus. Elles seront par la suite sensibilisées sur l'avantage de travailler en groupe et l'utilité des associations pour la promotion de la femme et la pérennisation des acquis des activités économiques de la première phase.

Chaque groupe/association paysanne, sera dirigée par un comité de gestion, qui sera élu par les membres réunis en assemblée générale. Une commission de contrôle sera également mise en place dans chaque association et aura pour mission de s'assurer de la bonne gestion des ressources et biens du groupe. Les cas échéants, ces comités de contrôles informeront les autorités en place de l'évolution des activités des associations paysannes mise en place. Cette façon de faire permettra d'impliquer l'autorité dans la pérennisation des activités desdites associations.

ii. Lien avec le dialogue démocratique et la transformation des conflits

Les bénéficiaires des AGR de la première phase sont tous membres des cases. Elles participent aux différentes séances de dialogue organisées par celles-ci dont les principaux problèmes identifiés sont discutés au cours des grandes assises générales de dialogue (Barza, cadre de concertations, etc.) En plus des réunions de dialogue des cases des femmes, les activités des AGRs constituent un appui au dialogue permettant d'encadrer et encourager les femmes à créer un engouement autour des cases de femmes. Elles sont là en quelque sorte pour renforcer l'autonomisation de la femme qui d'une manière ou d'une autre participe à la survie de la famille. D'autre côté, les femmes ainsi encadrées, parviennent à convaincre leurs maris pour les causes de la stabilisation et arrêtent d'être tentées de se livrer à des activités ignobles susceptibles de saper la personnalité de la femme et qui l'exposent à plusieurs maux dont les violences sexuelles. Parmi ces activités il y a par exemple prostitution, fréquentation des carrières minières, collaboration et ravitaillement des groupes armés en produits de premières nécessités, etc.

iii. Accompagnement et Durabilité

Les associations ainsi créées seront accompagnées dans l'élaboration et la légalisation de leurs documents légaux, (Statut et Règlement Intérieur) pour leur fonctionnement. Les membres des trois associations paysannes seront sensibilisés et initiés à la notion d'épargne et la gestion des crédits rotatifs pour renforcer leurs activités économiques et l'auto autofinancement. La bonne gestion de ces associations permettra aux bénéficiaires (femmes et filles) renforcera leur considération au sein de leurs foyers respectifs et suscitera l'engouement des autres femmes à participer activement aux assises des cases des femmes au sein du territoire de Mambasa. Contrairement à la 1ère phase, il ne s'agira pas d'octroyer de nouveaux kits aux bénéficiaires mais plutôt de permettre aux membres de rentabiliser leurs capitaux initiaux. C'est pourquoi,



il est prévu une forte capacitation des membres en termes techniques d'approvisionnement et de ventes des produits.

3.2. Les activités génératrices de revenus(AGR) agricoles

Pour le secteur agricole, les activités phares seront focalisées sur les champs communautaires, le développement de chaîne de valeur de la production végétale maraichère et vivrière ; la production animale par l'intensification de la pisciculture et de l'élevage des petits ruminants ; l'appui aux femmes/filles VVS dans la poursuite de fabrication des foyers améliorés et des briquettes calorifiques. Les diverses activités de production animale et végétale seront appuyées par le "Cash For Work" et le développement de la "Caisse de Résilience". Des subventions sous forme de « Cash Transfert Conditionnel » seront octroyées aux Associations Paysannes (AP) sur base de critères définis (y inclus l'application des bonnes pratiques agricoles apprises lors de la phase pilote) afin de les soutenir dans la constitution du capital financier nécessaire pour l'autonomisation. Chaque AP développera une filière agricole et sera appuyée aussi dans la pisciculture.

L'accompagnement du projet portera sur le renforcement des capacités des bénéficiaires en techniques de production des actifs communautaires, techniques de conduite des champs vivriers, maraichers, étangs piscicoles et en reproduction des petits ruminants. Dans le cadre de la protection de l'environnement, et aussi comme mesure pour réduire les risques de viols des femmes qui se rendent dans la forêt à l'enquête des bois de chauffe, l'appui portera aussi sur le développement d'un circuit d'approvisionnement en matériels de fabrication et de promotion dans la vente des foyers améliorés.

La stratégie de mitigation des contraintes liées au calendrier agricole et aux géniteurs des caprins sera effective par l'organisation de foires aux semences et aux bestiaux, sous contrôle des services étatiques habiles (SENASSEM et Service Vétérinaire de l'IPAPL). Les associations agri-multiplicatrices, de production animale et des alevins seront appuyées et accompagnées afin de garantir un approvisionnement régulier ou continu des matériels de productions.

Dans toutes les activités la phase initiale sera dédiée à la sensibilisation et formation technique des bénéficiaires, pour ensuite procéder à la réalisation des activités. Un renforcement continu des capacités techniques sera également assuré pendant la mise en œuvre pour l'équipe de terrain (IPAPL comme point focal superviseur, trois encadreurs et 10 animateurs relais, membres des associations ou leaders des groupements des producteurs) sous l'égide de la FAO.

3.3. Elaboration et mise en œuvre des plans locaux de paix et développement PLPD

1. Elaboration

Pour renforcer et compléter l'appui socio-économique apporté au niveau communautaire à travers les activités décrites, au niveau institutionnel le projet appuiera les efforts de relance socio-économique des ETD de la zone du projet par l'appui à la élaboration/validation et la mise en œuvre des plans locaux de paix et de développement. Ces plans, combinés aux plans d'investissement annuel et triennal, permettront de définir les priorités de développement socio-économique des ETD. Ces outils de planification seront élaborés à travers des modalités participatives et inclusives qui permettront à la population d'intervenir directement dans la conduite de ces exercices et dans la définition des priorités de développement, en renforçant ainsi la cohésion sociale. Ainsi, les autorités locales ensemble avec les organisations de base et les représentants de la population seront en mesure de mieux jouer leur rôle de propulseur de la stabilité et de la relance économique locale. Dans ce sens, le projet renforcera également les capacités du personnel des ETD en matière de gestion, planification et coordination, selon les besoins qui seront recensés, afin de les habiliter dans la gestion et mise en œuvre de ces outils de planification.

Le lien établi entre les PLPD et le dialogue réside au niveau programmatique. L'exercice du dialogue étant de permettre les autorités et communautés locales de s'investir dans le processus de la consolidation de la paix dans leur milieu par l'identification des problèmes, leurs causes profondes et la recherche des pistes de solutions, le PLPD constituera un recueil des données établies en termes des priorités de chaque ETD.



Contrairement aux PLD, dans l'élaboration des PLPD les préalables par rapports à la consolidation de la paix seront développés et analysés minutieusement pour ressortir les priorités en termes d'activités à entreprendre pour la paix dans la zone. Les plans locaux de paix de développement permettront aux ETD de mieux orienter les interventions des partenaires techniques et financiers vers des actions de développement tendant à consolider la paix dans la zone du projet.

2. Stratégie de gestion de fond flexible pour la mise en œuvre de plans de paix et de développement

Le fond flexible est une somme d'argent rendu disponible pour cette phase afin de répondre aux priorités identifiées dans le cadre de dialogue démocratique. Lors de la première phase, plusieurs thèmes ont été développés et des recommandations formulées à l'issue de différentes assises dont la mini-table ronde de Mambasa en octobre 2015, la table ronde du mois d'août 2016 pour clôturer le projet. Les feuilles de route et communiqués finales qui ont clôturés de ces assises ont retenu plusieurs défis majeurs dont la problématique d'emplois et encadrement des jeunes, comme l'une des priorités urgentes pour la stabilisation de la zone de Mambasa.

Pour relever tant soit peu le défi, un montant équivalent à 92500\$ comme fonds flexible sera disponibilisé pour répondre à certaines priorités dans le cadre de la mise en œuvre des PLPD. Dans la mise en œuvre des PLPD, 52% (soit 48.100\$) de ce montant sera spécialement affecté à l'encadrement des jeunes afin d'obtenir son adhésion au processus de la stabilisation en territoire de Mambasa. 48% (soit 44.400\$) sera alloué à la mise en œuvre des activités pilote sélectionnées parmi mes priorités inscrites dans les plans locaux de paix et développement (PLPD) dans trois chefferies.

Dans la première phase, la jeunesse n'a pas été systématiquement impliquée dans le processus de dialogue. Sa participation a été dissimulée et son implication n'a pas été visible. Cette façon de faire, n'a pas capitalisée les jeunes et cela malgré toutes les recommandations formulées dans ce sens. Contrairement aux femmes qui ont été regroupées et appuyées dans le cadre des cases de femmes, la jeunesse de Mambasa n'a pas cessé d'exprimer son besoin d'avoir un cadre leur permettant de discuter et échanger sur des questions liées à la consolidation de la paix et le développement dans leur territoire.

Au niveau régional, national et provincial, les jeunes sont réunis autour des conseils régionaux nationaux, et provinciaux de la jeunesse. Cette même structuration existe en territoire de Mambasa, cependant, elle reste moins visible avec des actions très réduites sur terrain.

Une jeunesse mal ou non encadrée constitue une source d'insécurité dans la zone. Le territoire de Mambasa n'échappe pas à cette réalité où les groupes armés profitent de l'oisiveté des jeunes, pour renforcer leurs effectifs sur base des discours prometteur.

Pour cette phase de transition, cette question sera traitée d'une manière particulière, afin de s'assurer que les jeunes participent activement au processus de dialogue et contribue à la consolidation de la paix.

4. La localisation:

Les sites concernés pour les activités de consolidation d'AGR non agricoles sont Mambasa, Epulu et Niania. Le choix de ces sites a été motivé par la présence d'un nombre des bénéficiaires d'AGR de la première phase et en plus ils constituent des agglomérations importantes qui offrent des opportunités économiques et commerciales considérables.

C'est au sein de ces mêmes sites que les activités agricoles antérieures seront consolidées et les filières agricoles seront développées, en complémentarité à un ou plusieurs étangs piscicoles communautaires suivant le nombre d'OP actives. Par contre, un seul site de reproduction des caprins sera opérationnel à Mambasa Centre. À l'instars de Mambasa centre, le projet appuiera la mise en valeur de sites sécurisés lors de la phase précédente (Kulue, Mabukulu, et Andikwakwa) par le renforcement des cultures vivrières ou maraichères à raison de 10 Ha par site, en faveur respectivement de 36, 25 et 30 ménages.

S'agissant des PLPD, sept chefferies seront consternées. Parmi elles, trois seront accompagnées pour l'élaboration de leurs PLPD. Il s'agit des chefferies de Mambasa, Walese Dese et celle de Bombo. Les quatre autres chefferies à savoir Bandaka, Babila Bakwanza, Babila Babombi et Walese Karo disposent déjà des



plans élaborés grâce à l'appui de WCS mais non encore validés. Toutes ces plans seront validés pendant cette, au cours d'un atelier de validation organisées à cet effet.

S'agissant des MUSO, les 3 groupements des MUSO qui seront accompagnés pour cette phase sont localisés sur 3 sites situés sur l'axe du projet. Il s'agit de Mambasa, avec 30 Muso membres, Epulu avec 8 Muso membres, et Nia – Nia avec 7 Muso membres.

5. Les résultats :

Résultat 5.1: Les PLPD sont mis en œuvre par le fonds souple pour la transformation des conflits sur la zone du projet

i. Présentation générale du résultat

Comme indiqué dans la stratégie, ce résultat vise à accompagner les ETD dans l'élaboration et la validation des PLPD. L'activité d'appui à l'élaboration/validation et mise en œuvre des PLPD sera réalisée sur base des résultats atteints par d'autres interventions (WCS, PNUD) dans les ETD du territoire de Mambasa. Contrairement aux PLD (plans locaux de développement), les plans locaux de paix et développement (PLPD) insisteront sur les aspects liés à la consolidation de la paix et la transformation des conflits. Dans l'élaboration, les priorités des ETD seront formulées sur bases des préalables qui une fois résolues contribueront à la consolidation de la paix et la stabilisation du territoire de Mambasa.

Ces plans une fois validés constitueront une base consensuelle pour permettre aux autorités locales, aux groupes d'intérêt économique et à d'autres partenaires de mieux orienter les efforts dans la consolidation de la paix et relance socio-économiques des ETD concernées. La stratégie de mise en œuvre permettra de répondre aux besoins réels ressentis au sein des communautés. Dans ce sens, des activités prioritaires pilote seront sélectionnées et mise en œuvre dans certaines chefferies à travers le fond souple.

Dans cette sélection, un accent particulier sera placé sur l'implication des jeunes dans le processus de dialogue pour renforcer l'inclusivité. Il sera question de créer un espace approprié où les jeunes devront échanger et discuter sur des thèmes liés à la stabilité, la consolidation de la paix et la transformation des conflits pour le développement en territoire de Mambasa. A travers ces assises, les jeunes émettront des recommandations qui seront traitées dans les cadres de concertations plus larges (barza, cadre de concertation, comité de sécurité élargie,...) de dialogue démocratique. Pour accompagner et renforcer l'implication et la participation des jeunes, des activités connexes seront mise en œuvre à leur faveur à travers le fond souple. Ceci pour susciter leur adhésion dans le processus de consolidation de la paix et la transformation des conflits sur la zone du projet.

ii. Bénéficiaires et groupes cibles

Les bénéficiaires sont les populations de 7 chefferies qui bénéficieront de l'appui pour l'élaboration et/ou validation des plans locaux de paix et développement et celle de 4 chefferies parmi les 7, dont les priorités seront sélectionnées et exécutées dans le cadre du fond flexible en réponse aux priorités définies dans les PLPD.

Dans la mise en œuvre des PLPD, les jeunes constituent un groupe cible particulier. Ils bénéficieront d'un espace d'échange et concertation qui sera appuyé par d'autres activités connexes qu'ils choisiront eux-mêmes et qui seront financé dans le cadre de ce projet à travers le fond souple.

iii. Produits

Produit 5.1.1 : Les plans locaux de paix et de développement (PLPD) sont validés :

Ce produit vise l'accompagnement des ETD dans la mise en place des plans locaux de paix et de développement. Sur les 7 chefferies du territoire de Mambasa, 5 disposent déjà des plans élaborés bien que non validés. Pour cette phase, les trois chefferies (Mambasa, Bombo et walese dese) seront



accompagnées pour l'élaboration de leurs PLPD, tous ces plans pourront être validés avec l'appui de cette phase de transition.

Pour y arriver, un consultant sera recruté pour assurer l'accompagnement des communautés dans l'élaboration et faciliter l'organisation de l'atelier de validation la validation des plans locaux de paix et e développement élaborés.

Activités prioritaires

Activité 5.1.1.1 : Organisation d'un atelier de validation des plans locaux de paix et de développement

Sous l'égide du consultant qui sera recruté, les chefs de chefferies de toutes les chefferies concernées, l'Administrateur du territoire, les représentants des sociétés civiles de toutes les chefferies, les leaders communautaires, les services étatiques, les représentants des confessions religieuses, etc, seront réunis pour valider les plans locaux de paix et de développement.

Activité 5.1.1.2 : Accompagnement et mise en œuvre des plans locaux de développement

La notion des plans locaux de paix et développement n'est pas tout à fait nouvelle dans la zone du projet. Pour orienter cette approche vers la stabilisation et renforcer l'adhésion des communautés dans le processus de dialogue communautaire participatif, des activités prioritaires pilotes inscrits dans PLPD seront réalisées à travers le fond flexible (souple) disponible dans le cadre de ce projet. La stratégie consistera à cibler trois chefferies au sein desquelles des micro-projets parmi les priorités, seront exécutés conformément au moyen disponible. Un comité sera établi pour s'occuper de la sélection et validation des micro-projets qui devront être mis en œuvres par le fonds flexible (souple). Ce comité sera composé de l'AT (administrateur du territoire) ou son délégué, le Chef de la chefferie concernée, un membre de la société civile locale, un représentant des leaders communautaires et repentant de la population, un représentant des confessions religieuses, le représentant de l'agence lead et l'OIM entant que gestionnaire du fond flexible, tous, sous l'égide du STAREC. Ces activités seront sélectionnées sur bases des critères établies par la commission et cela au prorata de l'enveloppe allouée de plus ou moins 50000\$ pour les trois chefferies qui seront retenus. Après la dernière réunion de sélection, un procès-verbal sera signé par tous les membres dont copie devra être remise à l'agence OIM comme agence chargé d'exécution de l'activité sélectionnée.

Dans ce cadre, pour répondre aux recommandations issues des résultats de dialogue de la première phase, il est prévu dans cette phase, la construction d'un centre jeunes dénommé : « *Espace des jeunes pour la paix et développement de Mambasa, EJPD en sigle* ». Cet espace sera construit en appui à la mise en œuvre des PLPD avec le fond flexible (souple). Il servira d'un cadre permanent où les jeunes auront la possibilité d'échanger et discuter sur des questions liées à la consolidation de la paix et la gouvernance locale. Ils pourront ensuite formuler des recommandations qui seront prise en compte dans les grandes assises de dialogue démocratique. En plus des activités connexes seront identifiées et choisis par les jeunes eux même sous nos orientations et seront par la suite exécuté pour accompagner le fonctionnement de ce centre et accroître la capacité d'encadrement de la jeunesse pour lutter contre l'oisiveté et la délinquance des jeunes.

Dans ce processus, les jeunes seront accompagnés et leurs capacités techniques, managériales et opérationnelles seront renforcées.

– Ciblage

Une approche inclusive consistant à impliquer toutes les catégories des jeunes dans le processus de la stabilisation sera mise en place, tenant compte la diversité et du GENRE dans la gestion du centre des jeunes. Dans cette démarche, le conseil territorial de la jeunesse et la coordination de la société civile locale seront en mise en contribution dans la sensibilisation et la mobilisation des jeunes. Les personnes en besoins spécifiques (jeunes en situation de handicap, désœuvrés, démobilisés, étudiants, élèves, filles et garçons) constitueront une cible particulière pour cette activité. Cette façon de travailler permettra la prise



en compte des opinions de toutes ces catégories de jeunes dans le processus de dialogue démocratique et préparer un leadership cohésif au sein de la jeunesse.

– Durabilité et pérennisation de l'activité

Comme signalée précédemment, des activités rentables choisies par les jeunes seront financées dans le cadre du fond souple. Elles permettront non seulement d'assurer la maintenance de l'ouvrage mis à leur disposition, mais elles contribueront à l'encadrement et la formation des jeunes dans le cadre de la pérennisation de l'activité. A travers la mise en place d'un cadre permanent de formation professionnelle qui sera mise en place, les contributions des jeunes (apprenants) contribueront à pérenniser l'activité. Des formations en termes de capacitation, seront organisées en faveurs jeunes et particulièrement les membres du comité de gestion sur différents thèmes liés principalement au management des groupes, la démocratie participative, la citoyenneté responsable, etc.

Résultat 5.2: Engagement maintenu des bénéficiaires actifs aux activités de la phase 1 pour la pérennisation

i. Présentation générale du résultat

Les activités de la relance économique de la première phase ont jetées des bonnes bases pour encourager les femmes à participer au processus de dialogue en territoire de Mambasa. L'initiation de femmes et jeunes filles membres des cases de femmes aux pratiques des AGRs a fortement contribué à l'autonomisation et la valorisation des femmes tant dans la communauté et que dans leurs foyers respectifs. Cependant, un défi majeur lié à la continuité et pérennisation des acquis de la première phase, reste à relever. Un grand travail doit être amorcé pour consolider tous les acquis et mettre en place un système de travail en groupe afin de faciliter l'approche. Dans ce sens, les AGRs réussis de la première phase seront regroupées en associations paysannes des femmes pour réaffirmer leur engagement à l'approche mise en place dans première phase. Bien structurées et fonctionnelles, les associations paysannes des femmes seront accompagnées et renforcer en termes de capacitation qui leur permettra d'assurer la continuité et assoir l'esprit d'auto prise en charge au niveau local.

D'autre, 50 MUSO ont été accompagnée pendant la première phase du projet IRF/Mambasa. A la fin du projet, 45 sur les 50 MUSO sont restées dynamiques. Après deux enquêtes de classification, ces MUSO ont été regroupées à 3 groupements de MUSO quelques temps avant de la première phase. Trop jeunes, ces structures économiques communautaires n'ont pas suffisamment été accompagnées en termes de renforcement des capacités tant opérationnelles que techniques. Chaque groupement dispose d'un comté élu déjà mis en place et des projets des textes légaux de base (règlement intérieur, statuts et autres) pour leur fonctionnement. Bien fonctionnels, les groupements de MUSO devront contribuer à la consolidation de la paix et la stabilité dans la zone du projet car les Règlements Intérieur de ces MUSO n'autorisent pas l'octroi des crédits aux membres pour financer des activités illégales ou en conflits avec la loi, tel que la vente des produits issus de braconnage, l'exploitation illégale des minerais, etc. Dans la première phase du projet, les MUSO ne donnent pas des crédits aux femmes et/ou homme qui voulaient mener des activités de petit commerce dans les sites miniers illégaux (Muchacha), vu tous les risques que cela comportait notamment la perte de capitaux en cas de pillages et/ou affrontement des groupes armés. Pour cette phase, ces jeunes structures économiques seront accompagnées, afin de renforcer leur fonctionnement pour une efficacité opérationnelle.

ii. Bénéficiaires et groupes cibles

250 personnes sélectionnées parmi les 721 bénéficiaires de la première phase seront concernées par les activités inscrites à ce résultat. 579 personnes réunion autour de 45 MUSO dont 152 hommes et 427 femmes. Ces bénéficiaires sont ceux qui étaient là déjà membres des MUSO à la fin de la phase pilote du Projet. Leur adhésion est volontaire dans les MUSO, après la sensibilisation les personnes intéressées adhèrent d'elles-mêmes en acceptant de se conformer au Règlement Intérieur en vigueur.

iii. Produits



Produit 5.2.1: Les bénéficiaires des AGR sont regroupés en association.

Après une évaluation rapide faite pour déterminer les bénéficiaires de la première phase dont les activités sont restées dynamiques et opérationnelles, 250 personnes devront être retenus pour cette phase. Toutefois, les aspects liés à l'acceptation des bénéficiaires à faire partie des associations paysannes sera également prise en compte, c'est-à-dire, ne feront membres des associations paysannes que les personnes ayant été bénéficiaires de la première phase, disposant d'une AGR fiable et opérationnelle, et qui acceptent de travailler en groupe dans les associations paysannes.

Activités associées

Activité 5.2.1.1 : Evaluation et sélection des bénéficiaires.

Contrairement à la phase précédente où une série de critères ont été mise en place pour sélectionner les bénéficiaires, pour cette phase les critères seront basés sur la fiabilité et l'opérationnalité des AGR de la phase précédente. C'est pourquoi, une mission sera organisée afin d'aller évaluer les AGRs des bénéficiaires de la phase précédente pour déterminer les bénéficiaires réels pour cette phase.

Activité 5.2.1.2 : Organiser le regroupement d'AGR et création des associations paysannes des femmes à Mambasa, Epulu et Niania.

Après avoir déterminé la cible, une sensibilisation sera organisée auprès des bénéficiaires, avant de procéder au regroupement selon les filières d'activités. Les différents groupements seront accompagnés pour l'organisation des assemblées générales constitutives dans lesquelles les associations seront créés et les comités de gestion ainsi de contrôles seront élu.

Produit 5.2.2: Les capacités des comités de gestion et contrôle des AGR sont renforcées

Les membres de comités des associations paysannes seront formés sur différentes thématiques liées à la gestion financière, la tenue des caisses et la gestion des approvisionnements. Des notions sur la gestion des groupements solidaires seront également données aux dirigeants de ces structures économiques locales pour une efficacité opérationnelle.

Activité associées

Activité 5.2.2.1 : Formation des membres des comités de gestion et de contrôle des associations paysannes de femmes en gestion des opérations financières et logistiques.

Activité 5.2.2.2 : Mise en place des outils de contrôle et de gestion ;

Activité 5.2.2.3 : Atelier d'échanges d'expériences entre les dirigeants des associations paysannes mise en place

Produit 5.2.3: Le fonctionnement des groupements MUSO est amélioré

Ce produit va se focaliser sur l'accompagnement et le renforcement des trois groupements de MUSO mise en place dans la première phase. Le bon fonctionnement de ces groupements permettra aux communautés locales de disposer des moyens susceptibles de réduire leur vulnérabilité à partir des actions tendant à améliorer la vie quotidienne et qu'elles mettront en place à partir des crédits qui seront octroyés par les GM. Il permettra en suite aux membres de MUSO de s'approprier l'approche et pérenniser les activités mise en places pour le renforcement leur autonomisation. Cette façon de faire, suscitera au sein de la population un l'engouement d'un plus grand nombre de personnes pour intégrer la pratique des MUSO pour accroître leurs opportunités d'entraide, d'épargne et des crédits.

Activité associées

Activité 5.2.3.1 : Formation des membres des comités de groupement des MUSO

Les groupements des Muso viennent à peine de se constituer avec la fin de la phase pilote du Projet « AMANI NI NJIA YA MAENDELEO ». Cette nouvelle approche reste encore moins claire dans l'esprit des



Moutonniers (membres des MUSO) de la zone du projet. C'est pourquoi il apparaît très important de former les membres des comités de Gestion de ces groupements de MUSO pour une appropriation de cette nouvelle approche. C'est pourquoi, dans le cadre cette activité, il est prévue une formation de 3 jours où prendront part plus ou moins 70 personnes dont 50 personnes constituées de tous les présidents des MUSO et les membres des trois comités de gestion provisoire et 20 autres personnes spécifiquement membres des MUSO dont 10 à Mambasa, 5 personnes à Epulu et 5 personnes à Nia – Nia. Un accent particulier devra être placé sur la participation minimum de 30% des femmes.

Les thèmes suivants seront développés dans cette formation :

- Pourquoi créer le GM, le travail des MUSO et le travail des GM,
- Les organes du GM et leurs fonctionnements,
- La Grande Caisse Rouge et son fonctionnement,
- La caisse de Refinancement et son fonctionnement,
- Les Projets de Développement Communautaires du GM,
- La production des différents rapports du GM, financiers et d'activités.

Cette formation sera réalisée sur les trois sites à Savoir Mambasa, Epulu et Nia - Nia.

Activité 5.2.3.2 : Accompagnement des réunions bimestrielles des MUSO,

Ces réunions se réalisent une fois tous les deux mois, pendant un jour. Toutes les MUSO de la région y prennent part. Chaque MUSO est représenté par 3 de ces cadres. Ces réunions sont animées par les animateurs endogènes, avec l'accompagnement de l'équipe ACIAR.

150 personnes qui vont participer à 6 réunions bimestrielles. Au cours de ces réunions les aspects suivants seront traités :

- La présentation du rapport mensuel d'activités de chaque MUSO,
- Les échanges sur les difficultés rencontrées et les pistes des solutions possibles.
- La formation des membres des MUSO sur certains thèmes importants,
- Les recommandations aux MUSO sur le programme,
- Le programme des visites d'appui aux MUSO par les animateurs endogènes.
- Etc.

Elles vont être réalisées dans les 8 sites des Muso à fixer avec les Musonniers au cours du premier mois.

Activité 5.2.3.3 : Suivi des MUSO par les animateurs endogènes

Il s'agit des visites que doit faire l'animateur endogène aux Muso au niveau de leurs assises. Il s'agit d'un accompagnement de proximité, qui permet de contrôler le fonctionnement des MUSO et de les amener aux bonnes performances. Nous aurons donc 50 visites ordinaires par mois, et 11 mois, il y aura 550 visites des animateurs endogènes aux MUSO.

L'animateur peut exécuter plus des deux visites par mois selon la nécessité qui se présente dans la MUSO.

Dans chaque site de GM il y aura des animateurs endogènes sélectionnés parmi les Musonniers pour s'occuper de ce suivi.

Activité 5.2.3.4 : Organisation des enquêtes de classification des MUSO pour consolider les groupements

Après chaque 6 mois de fonctionnement, les animateurs ACIAR, passent pour l'évaluation des performances de toutes les 45 MUSO. Toutefois, l'approche de MUSO reste nouvelle et appréciée par la population dans la zone du projet. C'est-il est possible que ce chiffre soit revis à la hausse car d'autres MUSO voudrons bien se joindre à cette pratique. Et pour les Classifier ensuite. Cette enquête nous permet de :

- Classifier les Muso selon leurs degrés de performance. Les plus fortes sont maintenues les GM, et les faibles doivent quitter le GM.
- Le résultat de cette enquête permet aussi de trouver les faiblesses des Muso et de programmer quels types d'appui on doit leur donner.
- Cette enquête nous permet aussi d'évaluer l'appui que les animateurs endogènes donnent aux MUSO, et d'orienter cet appui avec eux.



Activité 5.2.3.5 : Appui organisationnel et statutaires (Assemblées Générales, Comité de Gestion, Comité des Sages, etc.) des Groupement des MUSO

Pour aider les GM à démarrer dans des bonnes conditions, les animateurs MUSO, vont participer aux premières réunions des organes Statutaires du GM des MUSO à savoir : les réunions de Comité de Gestion et des Comité des Sages au moins une fois par mois. Et à toutes les réunions des Assemblées générales prévues.

Les réunions statutaires sont organisées avec les cotisations mobilisées par les MUSO, toutefois comme nous sommes au début le projet va donner une contribution pour soutenir certaines charges liées ces activités.

Résultat 5.3 : les gains/avantages des initiatives économique de la phase 1 sont assure

i. Présentation générale du résultat

Large diffusion des résultats obtenus de l'apprentissage participatif paysan au travers des Champs Ecoles Paysans (CEP : un groupe qui se charge de chercher des solutions durables et adaptées aux réalités locales, aux problèmes agricoles de leur milieu/un groupe d'apprentissage par la découverte à l'aide des expérimentations, des parcelles de démonstration, des échanges d'expérience. Le groupe CEP est composé d'environ 20 à 25 membres mandatés par la communauté.). Dans la 1^{ère} phase du projet (phase pilote du projet), quelques bonnes pratiques culturelles visant une amélioration durable des rendements et de la production compatibles avec la protection de l'environnement ont été identifiées Il importe maintenant d'assurer leur plus large diffusion afin d'atteindre le maximum de producteurs agricoles et en accroître ainsi l'impact.

ii. Bénéficiaires et groupes cibles

a) Activités génératrices des revenus agricoles :
500 ménages organisés dans 10 Associations Paysannes

iii. Produits

Produit 5.3.1 : La production agricole, animale et picole de qualité est accrue

Pour atteindre ce résultat, le projet prévoit (i) L'appui au mouvement associatif (ii) la fourniture des intrants agricoles de qualité en vue d'améliorer la productivité du travail de l'agriculteur.

La sélection des OP (Organisation Paysanne) à appuyer est soumise au critérium d'éligibilité qui porte sur la disponibilité de terres sécurisées, et de l'application des bonnes pratiques de la production animale et végétale apprise lors de la phase pilote et une bonne capacité organisationnelle. La sensibilisation étant l'outil essentiel auprès de ces OP qui seront identifiées afin de constituer des organisations faitières de groupements des producteurs.

Le mode d'acquisition d'intrants adopté pour cette phase de consolidation est celui d'organiser des foires aux semences et bestiaux afin de permettre aux 3 OP faitières d'obtenir des intrants adéquats, de qualité de leur choix.

L'appui du SENASEM et du service vétérinaire de l'IPAPPEL sera indispensable pour l'assurance qualité de semence avant la foire ; c'est-à-dire, chaque fournisseur devra se munir d'un certificat de qualité de son (ses) produit (s).

L'atout de ce mode repose sur le choix de la qualité, de réduire le coût de transport et de respecter le calendrier agricole, etc.

L'instauration d'un système de prise en charge des membres des OP dans les travaux lourds d'aménagement des étangs piscicoles à travers un appui financier des participants (cash productivity) lors du terrassement des étangs piscicoles par groupe, par mois et pendant 3 mois permet aux OP (Organisation Paysannes) la constitution d'une Caisse de Résilience, afin de consolider l'autonomisation de leurs membres (filles et garçons, hommes et femmes chefs de ménage des retournés ou déplacés ou encore des pygmées ayant des terres sécurisées lors de la phase pilote).



Au travers d'un protocole, les techniciens assurent l'encadrement, le suivi et l'accompagnement des producteurs dans l'application des bonnes pratiques. Le choix, l'acquisition, et l'installation des unités de transformation des produits agricoles seront définies lors du diagnostic participatif par les membres des 3 OP (Organisations Paysannes) faitières afin de parfaire le développement des chaînes de valeur des produits agricoles basé sur les réalités et besoins locaux. Il s'agit ici d'une extension des initiatives entreprises au cours de la 1^{ère} phase du projet où ...d'unités de transformation ont été mises en place. Pour une meilleure appropriation/gestion durable de ces machines, une formation sera organisée sur son utilisation. Cependant, la construction des abris qui accueilleront les unités de transformation sera faite par la communauté locale (contribution locale) des OP. Le développement des moyens d'existence au travers le développement des activités génératrices des revenus renforcé par les productions agricoles contribue à atténuer les sentiments ou l'envie de se faire enrôler dans les groupes armés à la recherche des moyens de subsistance. L'option de réaliser les activités communautaires vise à rapprocher les uns des autres sans tenir compte ni de fait ni de l'ethnie (communauté Bantu, Pygmée ct.). Les activités spécifiques aux femmes sont tel que, la production maraichère et la commercialisation des produits agricoles. La stratégie de mise en œuvre sur le plan communicationnel passe par la mise en place d'un outil de communication qui renseigne sur les détails de planification (avec date précise) de activités sur terrain de manière régulière ou mensuellement.

Les principales activités associées :

Activité 5.3.1.1 : Identifier, sensibiliser, sélectionner et valider les OP éligibles ; **Activité 5.3.1.2** : Elaboration et impression des coupons de valeur sécurisé ; **Activité 5.3.1.3** : Distribution des coupons de valeur sécurisée ; **Activité 5.3.1.4** : Acquisition des intrants au moyen de coupon de valeur ; **Activité 5.3.1.5** : Formation technique sur terrain (Démonstration et pratique) ; **Activité 5.3.1.6** : Suivi & accompagnement technique sur terrain ; **Activité 5.3.1.7** : Achat des unités de transformation ; **Activité 5.3.1.8** : Transporter et installer les unités de transformation.

Produit 5.3.2 : L'octroi des crédits est assuré par les caisses de résilience

Afin de renforcer l'appropriation de la méthode appropriée de la politique d'épargne et crédit agricole au moyen de l'argent gagné suite aux actifs communautaires (travaux champêtres, jardin collectif, aménagements piscicoles, etc.), les membres des OP seront formés sur la gestion et accompagnés.

Au moyen du Cash For Work dont bénéficieront les 3 OP, sous encadrement de chacune d'entre-elle développera une « Caisse de Résilience » portée sur 3 leviers ; à savoir i) Techniques (intensifier la production par les techniques agricoles innovantes), ii) Financier (système d'épargne et crédits pour renforcer, diversifier les moyens d'existence, et de source de revenu grâce à l'accumulation d'actifs productifs), et iii) Social (sur la nutrition, le genre, la gouvernance, la cohésion sociale). Ainsi, le Cash Transfert aux membres de l'OP sera conditionnel à l'application des bonnes pratiques apprises sur terrain. Afin d'assurer la surveillance de l'application des activités d'AVEC, lequel est un outil de réduction de la vulnérabilité au niveau de la communauté. Cette surveillance est un appui holistique qui va au-delà de distribution des outils ou intrants. Le caractère participatif et exclusivité sur la communauté (agents de résilience, les premières affectées sont les premières à prendre), la résilience (diversification et accumulation), participatif (sur base des besoins, enseignements tirés, opportunités, capacité), appui intégré et genre (approche centrée sur l'autonomisation des femmes).

Les principales activités associées :

Activité 5.3.2.1 : Atelier de formation sur « AVEC » ; **Activité 5.3.2.2** : Mis en place des Caisses de Résilience ; **Activité 5.3.2.3** : Supervision & Monitoring de Caisse de Résilience

6. L'intégration transversale du genre dans l'objectif spécifique :

Étant donné que la présente intervention s'inscrit dans le schéma balisé par la 1^{ère} phase précédente, « pilote », de l'exécution de l'IRF-Mambasa, par laquelle, la sensibilité au Genre n'était pas seulement pour le type ou la spécificité des activités qui ont été menée. Dans ce sens, l'aspect genre sera intégré dans la phase de mise en œuvre notamment l'intégration de certains hommes dans les comités de gestion des association paysannes pour faciliter l'élaboration des rapports et renforcer les relations hommes femmes



dans la sensibilisation et plaidoyer en faveur de la promotion du genre dans les actions de développement.

Comme indiqué ci-haut, la représentativité des filles dans le conseil territorial de la jeunesse et le comité de gestion de centre des jeunes (EJPD) qui sera construit, sera de l'ordre de 40%.

Pour les AGR agricole, il a été fort de constater que 47% des chefs des ménages femmes ont été habile dans les activités champêtres avec des cultures vivrières. En effet, le maintien d'un tel élan dans la présente intervention, confirmerait de la prise en compte du « genre » dès le diagnostic participatif, à l'exécution, jusqu'à l'évaluation finale ; les actions proposées dans le présent projet tiennent dans son approche à l'équité du genre en vue d'assurer que toutes les activités prévues font bénéficier les hommes et femmes, afin que tous, aient les mêmes droits pendant toutes les phases de gestion du cycle du projet.

Ainsi, les femmes ne seront plus simplement consultées, mais prendront part activement dans tous les organes décisionnels en place et constitueront la majorité des bénéficiaires.

Dans l'élaboration des plans locaux de développement par chefferie, la participation des femmes devra être à la hauteur de plus ou moins 45% afin de donner la chance aux actions tendant à promouvoir le genre d'être considérées parmi les priorités pour toutes les chefferies concernées.

En ce qui concerne les MUSO, les femmes ont constitué plus 70% des membres dans la première phase. Cette même démarche sera poursuivie pour cette phase afin renforcer ce pourcentage et susciter l'intérêt de plus de femmes. Un travail en amont sera fait afin de permettre les femmes à briguer des responsabilités dans ces structures.

7. L'articulation (stratégique et opérationnelle) de l'objectif spécifique aux autres objectifs spécifiques :

L'application des bonnes pratiques commerciales au sein de coopératives mise en place, de la production végétale et animale qui conditionne le Cash Transfert pendant les 3 premiers mois afin de renforcer a « Caisse de Résilience » pour l'autonomisation des femmes et des producteurs (au sein des OP faitières), s'imbriquerait aisément au pilier 1, du Dialogue Démocratique. Une telle synergie matérialise la formation ou facilite le suivi des directives d'accès aux ressources naturelles, mais aussi et surtout à sa gestion durable. Ainsi, les coopératives et les champs communautaires qui y seront installés, seraient parmi les outils importants de la sensibilisation communautaire. (voir Résultats 1.1 et 1.2). D'autre coté, les femmes et filles membres de coopératives et siégeant au sein des cases de femmes, porteront devant les autorités les différents cas de tracasseries observés, ce qui contribuera à la formation et promotion de la bonne gouvernance pour un état de droit.

De manière similaire à ce qui vient d'être évoqué plus haut, dans le paragraphe précédent, dès lors que le résultat 3.3, du pilier 3, sur la Restauration de l'Autorité de l'état serait atteint, les visites d'échange d'expérience entre les bénéficiaires pourront servir à faire tâche d'huile.

Les Muso seront aussi bien connectées à l'OS 2 et OS4, Il faudra porter à la connaissance des autorités des problèmes de gouvernances qui peuvent freiner le fonctionnement normal de leurs activités. Ce comité de sécurité élargi pourra contribuer à leurs solutions. Tout comme les Muso aussi surtout avec les Groupements de Muso peuvent contribuer à la résolution de certains problèmes de développement ou autres qui surviennent dans la communauté.

Objectif spécifique 6 : Niveau des violences sexuelles et basées sur le genre réduit dans la zone d'intervention.

La nouvelle approche définit la stabilisation comme un processus qui repose sur le renforcement des capacités nationales et l'appropriation et la responsabilisation des structures de l'État et de la société civile afin de mieux répondre et atténuer les moteurs profonds de conflits violents et concentrer les efforts sur la prévention de la continuation ou la réapparition des conflits violents. Ainsi, les activités consisteront à répondre aux effets des violences sexuelles et à les prévenir. La prise en charge judiciaire et les sensibilisations pour le changement des comportements

1. Présentation des enjeux ciblés :



La nouvelle stratégie ISSSS dans le pilier de la lutte contre les Violences Sexuelles aborde les causes profondes des violences sexuelles et basées sur le Genre (SGBV) ainsi que les effets externes de la violence sexuelle et sexiste qui ont le potentiel d'alimenter d'autres moteurs de conflit.

Depuis le début du conflit des Grands Lacs, un taux d'incidence très élevé de violences sexuelles a été enregistré en République Démocratique du Congo (RDC), y inclus en Ituri. Actuellement, de nombreux facteurs influencent les violences sexuelles dans la zone d'intervention, notamment : 1. Les normes relatives au genre, y compris dans les coutumes, 2. L'effondrement des institutions de défense, de sécurité et de justice ; 3. La pauvreté généralisée et le manque de possibilités éducatives et économiques. Le fait que les auteurs des actes de violence sexuelle ne sont pas traduits en justice fragilise les efforts visant à rétablir la primauté du droit et pousse le peuple à douter du Gouvernement, ce qui réduit la capacité de l'État.

Dans le contexte de Mambasa et ses environs, bien que dans la plupart des cas, ce sont les hommes en uniforme qui continuent à commettre les violences sexuelles, on enregistre aussi des cas des violences sexuelles commises dans des familles suite aux facteurs sociaux qui placent souvent la femme en situation d'infériorité par rapport à l'homme (la femme est chosifiée) .

2. Théorie du changement :

La stabilisation dans la zone d'intervention du projet est appuyée par la réduction des actes de violences sexuelles liés aux conflits afin de diminuer la capacité des violences sexuelles à attiser les conflits.

1. Si les structures civiles et publiques sont en mesure d'assurer leurs responsabilités en protégeant les hommes et les femmes des violences sexuelles et basées sur le genre ; 2. Si les rôles des hommes et des femmes sont perçus et remis en question comme facteur perpétuant les violences sexuelles, alors la confiance aux actions de prévention pacifique augmentera, l'incidence des violences sexuelles baissera, les besoins de survivants, de leurs communautés seront satisfaits et les efforts de consolidation de la paix résisteront aux chocs extérieurs.

Cette théorie de changement requiert des interventions transformatrices au niveau individuel, institutionnel, et programmatique.

Sur le plan individuel : si les particuliers touchés directement ou indirectement par les violences sexuelles et qu'ils peuvent faire appel à un système fonctionnel pour demander réparation, alors ils ne vont pas recourir au conflit violent pour se venger ou se protéger ou se faire justice. Ils seront plus ouverts aux processus de résolution des conflits et accepteront davantage les démarches fondées sur la primauté du droit. Lorsque les individus ne sont pas directement touchés par les violences sexuelles (ou ont un recours réel), alors ils seront physiquement, psychologiquement et socialement aptes à faire progresser la société par l'action citoyenne.

Sur le plan communautaire : Si les systèmes communautaires existants de dialogue et de soutien sont renforcés pour permettre de comprendre et renforcer les rôles de genre positif (masculinité et féminité) pour mieux traiter tous les types de violence, notamment les VS, et les communautés connaissent mieux les services institutionnels et le système de redressement et leur font plus confiance ; alors les normes sociales évolueront vers plus d'équité entre les hommes et les femmes et une appropriation collective accrue de la problématique, la stigmatisation s'atténuera, et les communautés seront plus solides.

Sur le plan institutionnel : Si les institutions publiques et celles de la société civile s'efforcent de mieux faire connaître les lois et les réglementations en vigueur sur la Lutte contre les violences sexuelles et accroissent leur aptitude à les appliquer rapidement, sans discrimination et dans l'impartialité et la transparence ; et si elles peuvent gagner la confiance des personnes qu'elles sont censées servir en leur apportant une protection et des services juridiques et sociaux impartiaux et de bonne qualité ; alors elles seront perçues aux yeux du public comme les véhicules permettant de répondre aux griefs et la violence deviendra moins attractive comme moyen pour atteindre ses objectifs.

Sur le plan programmatique : Si dans le cadre de prévention des conflits, les organisations de mise en œuvre harmonisent leurs activités, leur financement, la portée géographique, le cadre logique et le cadre de suivi et évaluation. Et si les communautés participent et le genre est intégré à toutes les phases de chaque pilier de la stabilisation, de sa conception à son évaluation ; alors naîtra une dynamique plus



cohérente de la consolidation de la paix et les causes des violences sexuelles seront ciblées plus efficacement et des leçons seront dégagées pour améliorer l'efficacité future des programmes.

Si les structures civiles et publiques sont en mesure d'assurer leurs responsabilités en protégeant les hommes et les femmes des violences sexuelles et basées sur le Genre, alors la confiance aux actions de prévention pacifique et de réponse augmentera, l'incidence des violences sexuelles baissera, les besoins des survivants et de leurs communautés seront satisfaits et les efforts de consolidation de la paix résisteront mieux aux chocs extérieurs

3. Présentation générale de la stratégie d'intervention et sa justification :

La nouvelle approche définit la stabilisation comme un processus qui repose sur le renforcement des capacités nationales et l'appropriation et la responsabilisation des structures de l'État et de la société civile afin de mieux répondre et atténuer les moteurs profonds de conflits violents et concentrer les efforts sur la prévention de la continuation ou la réapparition des conflits violents.

Dans ce cadre, ce pilier, contribue à la stratégie nationale de lutte contre les Violences basées sur le Genre (SNLVS) pour la RDC avec la spécificité qu'il vise à répondre aux causes profondes de la violence sexuelle ainsi que sur les effets des violences sexuelles qui peuvent à leur tour devenir moteur de conflits. Il s'agit de transformer les normes négatives du Genre et les notions de masculinité et de féminité qui peuvent perpétuer la violence ; renforcer la confiance, sécurité et justice ; et accroître la participation sociale, économique et politique des femmes et des filles. En outre, l'ISSSS propose d'atténuer les conséquences des violences sexuelles par des interventions visant à favoriser la réconciliation et la cohésion sociale et de mettre fin à l'impunité. Le 5^{ème} pilier de l'ISSSS révisée va au-delà des mesures palliatives, et les aspects purement axés sur la prise en charge de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le Genre ne seront pas traités par ce pilier

Ce pilier de l'ISSSS traite spécifiquement les trois premiers éléments de la SNLVS qui sont directement liés à la stabilisation : la lutte contre l'impunité ; la prévention et la protection et la réforme du secteur de la sécurité. Ces trois composantes visent spécifiquement à lutter contre les causes profondes des violences sexuelles et basées sur le genre.

Durant les 12 mois du projet, l'intervention sera axée sur la lutte contre l'impunité, une des composantes de la SNLVS liées à la stabilisation et qui s'inscrit dans la consolidation des actions entreprises dans la phase précédente du projet IRF Mambasa. L'analyse des causes profondes des conflits sera systématiquement intégrée afin de mieux orienter la réponse apportée à travers lesdites interventions.

4. La localisation :

L'étape de consolidation va être dans la même zone d'intervention : Mambasa, Epulu et Niania, où l'on enregistre un grand nombre des cas des VSBG.

5. Les résultats :

Résultat 6.1: L'accès à la justice des victimes de Violence sexuelle et VBG est assuré

Toutes les activités visent à traiter les violences sexuelles en tant que vecteur du conflit. Pour ce faire, le projet organisera les activités d'information et sensibilisation au cours desquels, un accent particulier sera mis sur les causes profondes du conflit qui engendrent les violences sexuelles dans la zone, les possibilités de les prévenir et les réponses à apporter quand elles surviennent et mettre fin à leur impunité.

i. Bénéficiaires et groupes cibles

Les populations des zones d'intervention, les victimes des violences sexuelles et basées sur le genre.

ii. Produits

Produit 6.1.1 : L'information, l'orientation et l'assistance judiciaire des victimes des violences sexuelles sont assurées :

Les principales activités associées:

Activité 6.1.1.1. L'appui à la Clinique juridique :

Les animateurs de la Clinique juridique Justice Plus (le coordonnateur, les para juristes) assurent un service permanent d'orientation juridique et accessible aux victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre. Ils reçoivent, enregistrent, orientent conseillent les personnes (qui le souhaitent) dont



celles référées par les centres médicaux, les maisons d'écoute, la police de la zone d'intervention, sur les services de la chaîne juridique.

En outre, la Clinique juridique Justice Plus, avec les leaders communautaires va organiser aussi des séances de sensibilisation des populations pour mieux faire connaître son existence et les différents services disponibles pour les survivants des violences sexuelles et celles basées sur le genre, leur importance et la manière d'y accéder. Les interventions de la Clinique Juridique porteront également sur la prévention, auront une vocation communautaire et traiteront les racines sociales et culturelles des violences sexuelles. A cet effet, elle organisera des sensibilisations qui intégreront aussi d'autres thématiques de droit tel que les droits des femmes, les mécanismes légaux et judiciaires existants pour leur protection.

Activité 6.1.1.2. L'appui au bureau des consultations gratuites du barreau :

Cette activité vise à assurer aux victimes des violences sexuelles qui le souhaitent l'assistance et la représentation devant les instances judiciaires et ce dans toutes les phases de la procédure : de la saisine de la juridiction à l'exécution du jugement.

Activité 6.1.1.3 : l'appui à l'organisation des audiences foraines

Cette activité consistera à appuyer les tribunaux de grande instance ou le tribunal militaire de garnison de Bunia, dans l'organisation des audiences foraines dans la zone d'intervention afin de statuer sur les cas des violences sexuelles. Pour cette phase, le projet a prévu l'organisation de 2 audiences foraines

Produit 6.1.2: le fonctionnement des structures et de la chaîne pénale est amélioré :

Les principales Activités associées :

Activité 6.1.2.1 : la réhabilitation du tribunal de paix de Mambasa et le parquet y rattaché. Cette activité est conditionnée par l'engagement du gouvernement provincial et national sur divers aspects : le déploiement du personnel judiciaire dont les magistrats et agents administratifs en nombre suffisant pour assurer le fonctionnement du tribunal. A la signature du document de projet, un engagement ferme sera requis du Gouvernement provincial concernant le fonctionnement effectif du dit tribunal.

Cet engagement sera soutenu par des missions de plaidoyer des autorités provinciales à Kinshasa auprès du conseil supérieur de la magistrature et ministère de la justice pour le déploiement du personnel à Mambasa.

Résultat 6.2: Prévalence réduite des normes sociales nocives qui contribuent aux violences basées sur le genre

Pour l'atteinte de ce résultat, les initiatives qui seront mises en place auront pour objectif de modifier les croyances et les pratiques nocives, telles que celles liées à la violence à l'égard des femmes. Pour cela, les dites initiatives vont cibler directement les membres de la communauté, en renforçant les capacités des individus, des groupes et des institutions à être des agents du changement.

Elles seront mises en œuvre en synergie étroite avec celles du pilier « dialogue démocratique » qui garantit que les programmes sont en lien direct avec les besoins exprimés par la communauté et les bénéficiaires. Cette stratégie va assurer la pérennité de l'activité au-delà de la fin du projet.

i. Bénéficiaires et groupes cibles

Les populations (hommes et femmes, jeunes) des zones d'intervention en général ;
Les victimes des violences sexuelles et basées sur le genre en particulier.

ii Produits

Produit 6.2.1: Sensibilité accrue des parties prenantes sur les méfaits des normes sociales nocives aux VS et celles basées sur le genre

Les principales activités associées:

Activité 6.2.1.1 : Organisation des sensibilisations communautaires :



- **Formation des sensibilisateurs :** pour cette activité, le projet prévoit d'abord de former 30 personnes à raison de 10 personnes par zone d'intervention. Ces personnes (hommes et femmes) proviendront des associations locales et de la société civile. Ces personnes cibles seront associées dans l'élaboration du programme de sensibilisation et dans l'élaboration des messages persuasifs pour les sensibilisations au changement de comportement. Les notions de masculinité et féminité comme facteur attisant les violences basées sur le Genre seront abordées.
- **Journées portes ouvertes :** ce sont des sensibilisations destinés à un large public. La stratégie est de présenter la lutte contre la violence à l'égard des femmes comme une responsabilité de la communauté et pas comme le problème des femmes au niveau individuel. Pour cela, le projet va promouvoir l'appropriation et l'engagement soutenu de la communauté au cours des échanges à l'occasion des journées portes ouvertes. Les participants à ces activités : les dirigeants traditionnels, ou religieux, leaders confessionnels et communautaires seront encouragés à mettre en avant les problématiques des VSBG dans leurs plateformes locales de dialogue. Les autres membres de la communauté seront également invités à s'attaquer au problème et à devenir des activistes, en faisant comprendre que chaque individu peut contribuer à la solution. Les hommes seront pleinement inclus dans ces activités de mobilisation communautaire pour éradiquer toutes les normes sociales négatives qui contribuent à la persistance des violences à l'égard des femmes. Les notions de « masculinité positive » y seront aussi abordées.

Activité 6.2.1.2 : Les campagnes médiatiques :

En dehors des formations, pour atteindre une grande partie de la communauté, des émissions radio seront diffusées ainsi que les spots en lien avec le changement de comportement. Dans le contexte de la zone d'intervention, la radio est la première source d'information et peut induire des changements positifs dans les attitudes et les comportements associés à la perpétuation de la violence masculine à l'égard des femmes.

Activité 6.2.1.3 : Production et vulgarisation des supports de sensibilisation :

Les dépliants, affiches, brochures sont des moyens qui seront utilisés pour emmener un plus grand nombre de la population, à participer à la prévention des actes de violence à encourager des attitudes négatives à l'égard des femmes.

Produit 6.2.2: coordination assurée entre activités de dialogue pour intégrer les questions SGBV

Il est proposé de centrer les interventions menées dans le cadre sur l'intégration de la thématique du genre, dans les activités dérivées des autres piliers. Il s'agira à la fois de cibler les actions spécifiques et de veiller à l'intégration de cette thématique dans la formulation et la mise en œuvre des activités prévues, notamment dans les cadres du dialogue, afin de produire un impact significatif et durable sur la stabilisation.

Pour cela, la programmation de ces activités sera réalisée conjointement aux autres piliers.

6. L'intégration transversale du genre dans l'objectif spécifique :

La lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre est un pilier transversal au sein de la stratégie révisée ISSSS. Cela ne signifie pas que les programmes ou les projets des autres piliers ne peuvent pas prendre des mesures spécifiques et ciblées pour prévenir et répondre aux violences sexuelles et basée sur le genre. Ces types d'activités devraient être fondés sur les résultats de l'analyse de conflit pour la zone prioritaire. Pour commencer à répondre à certaines des causes profondes des violences sexuelles et basées sur le genre, l'ISSSS révisée reconnaît que le conflit aggrave l'inégalité des normes de genre et les relations de pouvoir. Le 5e pilier de l'ISSSS doit tenter de remédier à ces types de violences dans le cadre plus large de l'égalité entre les sexes. Au niveau de la politique et du plaidoyer, les programmes devraient contribuer à des cadres réglementaires nationaux comme la stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre (SNVBG) et le Plan d'action national pour la résolution des Nations Unies 1325. En outre, l'ISSSS devra



également 'atténuer certaines des conséquences des violences sexuelles par des interventions visant à favoriser la réconciliation et la cohésion sociale et de lutte contre l'impunité.

7. L'articulation (stratégique et opérationnelle) de l'objectif spécifique aux autres objectifs spécifiques :

Les interventions de Lutte contre les violences sexuelles dans la phase de l'ISSS sont menées dans la même région que celles des autres piliers de l'ISSSS. Ce qui donne la possibilité d'exploiter des synergies avec ses autres piliers. De ce fait, la question des violences sexuelles et basées sur le genre sera intégrée de façon transversale dans toutes les activités de l'ISSSS. Les interventions seront fondées sur une analyse approfondie des conflits dans les zones d'intervention, notamment sur les aspects relatifs au genre, et réalisées à l'aide des plateformes existantes de dialogue démocratique notamment.

Les autres organisations sont aussi appelées à renforcer la sensibilité au genre de leurs actions respectives.

b) Stratégie d'engagement politique et de mobilisation

Ce présent projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Nationale et Provinciale de l'I4S et est géographiquement exécuté dans la zone définie prioritaire par la stratégie provinciale. La stratégie globale de mise en œuvre du présent projet repose sur une approche communautaire inclusive et participative. Bien que l'environnement socio-économique, politique et sécuritaire soit relativement favorable à la mise en œuvre du présent projet, il subsiste un besoin réel d'accompagnement et d'encadrement politique. Considérant que la stratégie nationale de l'I4S est une orientation/directives du Gouvernement de la République Démocratique du Congo dans le cadre de la consolidation de la paix, les activités initiées dans le cadre du présent projet s'alignent sur les efforts consentis par le Gouvernement tant national que Provincial pour la stabilisation du Territoire de Mambassa.

Sur ce, des mécanismes sont définis dans le présent projet afin de stimuler les autorités Politiques et administratives à assurer leur leadership dans la mise en œuvre du présent projet. Il s'agira notamment de l'implication des dites autorités dans la conception et la mise en œuvre du présent projet et ce, à tous les niveaux. De manière plus pratique, différentes instances de gestion, de suivi et de contrôle (UCC, CTS, CTC) sont mises en place afin de permettre aux autorités politiques et administrative d'apprécier la pertinence du projet et suggérer quand cela est nécessaire des orientations et/ou des ajustements. Il est également important de rappeler ici que l'un des objectifs de ce projet, est de renforcer l'autorité de l'Etat sur la zone cible du projet. Cette activité à une forte implication Politique à partir du moment où la cible sont les ETD et l'appui à leur apporter est dicté par les instances politiques de la Province.

Notons que ce présent projet est une extension de la première phase qui s'est achevée en Aout 2016 et pendant laquelle des expériences positives ont marqué l'engagement politique. En effet, la conférence inclusive qui a clôturé la première phase du projet IRF Mambassa a été présidée par le Gouverneur de la province et a donné des directives qui servent aujourd'hui de tremplin dans cette phase d'extension. Les visites de terrains des différents Ministères Provinciaux qui constituaient le Comité Technique de Suivi ont permis à l'autorité Politique de s'appropriier le projet et d'endosser les résultats qui en ont découlé.

Toutefois, au-delà de l'engagement politique, il est plus qu'impératif que l'ensemble des acteurs concernés soit mobilisés autour des objectifs des projets. Cette mobilisation doit être néanmoins structurée car chacun des acteurs a une partition à jouer et cela peut être défini comme suit :

Les éléments de groupes armés (officiers supérieurs, chefs spirituels, combattants, etc.) : le projet engagera les groupes armés directement dans le processus de dialogue, en facilitant leur participation aux barza communautaires, tout en les sécurisant lors des rencontres. Cette approche permettra d'assurer l'inclusion du dialogue. De plus, le projet mènera une négociation directe avec eux pour les encourager à abandonner leurs revendications, se démobiliser et retourner à la vie civile. Ce processus sera mené avec l'implication des notables des communautés locales, des autorités politico-administratives du Territoire et des ETD ainsi qu'avec les FARDC et la Section DDR de la MONUSCO. Notre stratégie de mobilisation et de contact avec les groupes armés se base sur les divers contacts que nous avons avec les communautés. En effet, à travers les membres des CLEs et des Cases des femmes nous allons prendre contact avec les membres des Groupes Armés, lancer des discussions avec eux et analyser comment les impliquer au processus de Dialogue sans que cela ne crée des grands problèmes de sécurité.



Les Leaders communautaires: En considération de l'influence de ces acteurs politiques locaux sur les communautés respectives, ils seront constamment engagés dans le plaidoyer pour la pacification au regard de la problématique foncière et identitaire et du phénomène groupes armés. De plus, ils seront associés au processus de dialogue et aux différents exercices de diagnostic local. Au sein des différents Objectifs, ils recevront des formations sur différentes thématiques (entre autres le « leadership cohésif », la prévention et la résolution pacifique de conflits, la communication dans la gestion de conflits). Ces initiatives leur permettront de renforcer leurs capacités pour assumer pleinement leur rôle en tant que leaders locaux inclusifs et promoteurs de la paix, en fédérant leurs communautés autour de la pacification avec les communautés voisines.

Les autorités coutumières: spécifiquement en ce qui concerne les conflits identitaires et fonciers, ces autorités seront directement engagées dans un processus de médiation des conflits pour les amener à renoncer à leurs respectives revendications en acceptant un compromis qui contribuera à rétablir des relations de confiance entre les membres de communautés. En même temps, les barza communautaires permettront de récolter des informations additionnelles sur les différentes raisons des conflits entre les communautés afin de contribuer à identifier des pistes de solution.

Les députés provinciaux originaires du territoire de Mambasa : les députés provinciaux participeront également à la formation sur le « leadership cohésif » et seront directement impliqués lors de l'organisation de la table ronde avec les autorités au niveau provincial pour trouver des solutions aux conflits. Le projet les engagera aussi dans le plaidoyer auprès des institutions provinciales (notamment l'Assemblée Provinciale) et nationales.

Certains officiers militaires au niveau local, provincial et national : un certain nombre d'officiers au niveau local seront associés aux formations dans le cadre de l'OS1, OS2, l'OS3 et de l'OS4, ce qui permettra de renforcer leur redevabilité en tant qu'officiers de l'Etat au service des populations ; leur engagement sera aussi recherché pour faciliter la prise de contact avec les groupes armés, selon le besoin.

Les Acteurs clés de la problématique des VSBG : Ces acteurs seront ciblés et engagés surtout dans le cadre de l'OS7 à travers les différentes activités prévues. Tous les autres OS contribueront directement à leur engagement pour la transformation de cette typologie de conflit à travers des actions de sensibilisation, renforcement des connaissances et capacités, et plaidoyer, selon la pertinence pour chaque Objectif et à l'égard des différents groupes d'acteurs concernés. Tout au long du projet les femmes/filles seront également mobilisées pour renforcer leur autonomisation et participation dans les processus de prise de décisions.

c) Ancrage/appropriation institutionnelle, durabilité/stratégie de sortie et renforcement de capacités

Présentation détaillée de la stratégie en matière :

1. La participation du Gouvernement Provincial et National et des autorités locales dans la mise en œuvre du projet, par objectif spécifique :

La totalité des membres du consortium ont acquis une expérience avérée en Ituri dans la mise en œuvre des projets de stabilisation en partenariat avec l'unité de stabilisation de la MONUSCO et du STAREC. Cette expérience est bâtie sur la collaboration effective avec les autorités tant provinciales que locales.

Dans la mise en œuvre du présent projet, des mécanismes d'appropriation et d'engagement du Gouvernement seront développés afin d'assurer l'effectivité de l'alignement des stratégies sectorielles du projet sur celles du Gouvernement provincial. Les différents piliers du projet seront mis en relation avec les services Etatiques/techniques concernés dans leurs mises en œuvre et favoriser ainsi une synergie d'action, de complémentarité et de transfert de compétence. Un comité de suivi sera mis en place et comportera outre le représentant du Gouvernorat, les différents Ministères provinciaux et directions impliqués dans le projet. Ce comité assurera le suivi à tous les niveaux de la mise en œuvre du projet et conseillera sur les ajustements nécessaires pour parvenir à l'atteinte des résultats annoncés.

Un diagnostic participatif des capacités institutionnelles et opérationnelles des services du Gouvernement sera fait et un plan de renforcement des dites capacités sera établi pour assurer l'efficacité de la contribution du Gouvernement dans le projet.



Compte tenu des diversités ethniques et communautaires dans la zone du projet, l'Assemblée provinciale et les acteurs politiques originaires de la zone cible seront associés aux dialogues clés dans lesquels on abordera les problématiques qui menacent la stabilité de la zone et seront impliqués dans les efforts de démobilisation des groupes armés. En considération de l'influence des acteurs politiques locaux sur les respectives communautés, ils seront constamment engagés dans le plaidoyer pour la cohabitation pacifique entre populations d'origine et appartenance différente.

2. Présentation de la stratégie (approches, méthodes, ressources) en matière 1) de durabilité/viabilité financière, organisationnelle et institutionnelle et 2) de renforcement de l'appropriation de l'intervention et de ses acquis par les acteurs (gouvernementales et ONG) au niveau local, provincial et national :

Ce nouveau projet conjoint sera mis en œuvre sur une période d'une année. La pérennité des interventions du projet sera assurée à quatre niveaux : (1) l'alignement méticuleux avec les priorités nationales et une coordination étroite avec les autorités provinciales et locales pour garantir une appropriation effective et un leadership national ; (2) le renforcement des capacités de gouvernance des partenaires institutionnels clés au niveau provincial et local ; (3) le renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation au sein des institutions ciblées ; (4) le renforcement des capacités institutionnelles des organisations de la société civile qui inclura automatiquement un renforcement des capacités internes de gestion dans le domaine des ressources humaines, de la gestion financière, de la gestion de projet et de la mobilisation de ressources financières.

Si une telle approche n'est pas mise en œuvre, alors la pérennité des actions par les acteurs congolais sera remise en question.

Au cours de sa mise en œuvre, ce projet s'intégrera à d'autres interventions des acteurs dans le milieu et prendra en compte la pertinence de la coordination pour une complémentarité et synergies des actions. Le projet veillera aussi à assurer la participation effective des autorités provinciales et des groupes cibles bénéficiaires à travers une approche d'appropriation, qui respecte les principes de la décentralisation. La sensibilité au genre sera effective de manière transversale mais aussi plus particulièrement à travers les structures communautaires.

La prise en charge du développement est inscrite dans une gouvernance locale. Le renforcement de l'autorité de l'État et des services publics, parallèlement à l'appui à la relance économique et aux organisations de la société civile, crée une dynamique où ces différents éléments s'influencent mutuellement pour un changement devant contribuer à un progrès vers l'atteinte des OMD.

Les différentes agences accorderont une attention particulière au transfert des connaissances et savoir-faires vers les services gouvernementaux impliqués ainsi que vers les structures communautaires afin de les rendre capables d'assurer la continuité de l'intervention et au besoin de l'intégrer plus tard dans les plans sectoriels de développement de la province.

3. Présentation de la stratégie (approches, méthodes, ressources) en matière de transfert de compétences et de renforcement de capacités des organisations/structures locales partenaires :

Des efforts particuliers seront menés, pour renforcer le suivi sur les capacités institutionnelles et techniques des structures provinciales des ministères et services clés ainsi que les Organisations de la société Civile, ayant bénéficié des appuis techniques et organisationnels comme la fourniture des infrastructures, des matériels de communication, kits informatique, logistiques, moyens de déplacement, dans le cadre du projet pilote IRF.

Les ONG locales constituent une catégorie d'acteurs très importants dans les efforts de stabilisation et de relance économique au niveau communautaire. Elles restent incontournables puisqu'elles sont issues de la population et sont mieux acceptées. Toutefois, leurs capacités opérationnelles, notamment en termes de développement de projet, de gestion financière, de ressources humaines, de suivi et évaluation, restent limitées et ne garantissent pas toujours la pérennité des actions entreprises, surtout lorsque celles-ci dépendent principalement de financements de la communauté internationale. Outre la nécessité de



renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques, le projet s'investira davantage, dans les institutions étatiques à l'échelle provinciale, territoriale et locale.

Afin de renforcer le rôle des femmes en matière de leadership pour le développement et la relance économique, des programmes de formation concernant les aspects de genre, de promotion de la femme et de leadership transformationnel seront organisés pour les membres et représentants des instances de décision au niveau local et territorial. Les membres et représentants de ces structures seront également sensibilisés à la prise en considération du genre dans les politiques sectorielles (notamment foncier, justice, agriculture).



IV. Capacités des organisations de mise en œuvre internationales et locales

1. Capacités organisationnelles et managériales :

Agence / Organisation	i. Financements mobilisés pour l'année 2016	i. Sources de financement	ii. Ressources humaines existantes en RDC	ii. Ressources humaines (déjà existante dans l'organisation) à utiliser (mobiliser) dans le cadre du projet	ii. Nombre de staff à recruter	iii. Ressources matérielles disponibles qui seront mobilisées dans le cadre du projet
ONU HABITAT	Projet IRF Mambasa « Amani ni Njia ya Maendeleo.	PBSO: 890.594 \$ US	L'ensemble du personnel sur lequel s'appuie UN-HABITAT en RDC est de 34 staffs affectés au bureau de coordination de Goma et dans les différentes provinces Kinshasa, Turi et sud kivu	En plus des staffs du Bureau de coordination de Bunia qui travaillent en appui aux différents projets notamment le Program Coordinator, l'Admin Assistant et le SIG / Géométric Les ressources humaines disponibles au sein de Un-Habitat qui seront mis en contribution dans le projet incluent l'Administrative Officer, le Finance & Admin Ass, le Logistic Assistant, le M&E Officer, le National M&E Expert, et le Data base &IT	Trois staffs seront recrutés : un chargé de projet, un assistant projet et un chauffeur	UN-HABITAT mettra en contribution son bureau de coordination de Bunia et 4 voitures disponibles à Bunia affectés aux différents projets en cours
PNUD	Projet pilote d'accès à la	Union	Le PNUD RDC a	Les ressources humaines	Un seul staff à	Dans le cadre de



	justice et de réparation pour les victimes de violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire	Européenne 1 000 000 \$	compte sur un ensemble de 233 staffs affectés au Bureau Pays de Kinshasa et dans différentes Provinces (Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Tshopo et autres).	déjà disponibles au PNUD qui seront mises à contribution pour l'exécution projet .Particulièrement :l'Expert juriste, l'Assistant Administratif/Financier l'Associé aux Achats/Informatique, les chauffeurs qui travaillent en appui aux différents projets mis en œuvre en Ituri	recruter : Un Expert juriste	ce projet le PNUD mettra à disposition du projet, les voitures de terrain (5) de ce Bureau, ainsi que deux motos au besoin.
	Rapid response for the social cohesion and economic recovery in South Kivu and Ituri (\$2.3 million)	République du Japon 2 300 000 \$				
	Fonds Humanitaires en RDC	Multi donator Trust Funds pour le cluster du Fonds Humanitaire 39 200 000 \$				
	Projet d'Appui au Cycle Electoral au Congo (PACEC)	République du Canada 2 700 000 \$				
	Promotion of Mini and Micro-hydro Power Plants in Congo	Global Environmental Facility (GEF) 3 187 669 \$				
	Team of Experts	République du Japon 5 000 000 \$				
	Strengthening stabilization in Eastern DRC through a joint UN reintegration programme	République du Japon 2 700 000\$				
OIM	Projet IRF Mambasa « Amani ni Njia ya Maendeleo ».	Bureau de nations unies pour la	L'OIM RDC compte actuellement 81 staffs dont 10	Un Assistant Projet base à Bunia. Il travaille en appui aux différents projets en	Pour appuyer la mise en œuvre du projet les	Le bureau de l'OIM à Bunia, le véhicule et autres



		consolidation de la paix 2 507 301\$	expatriés, repartie dans six provinces : Kinshasa (Bureau de mission) et les sous bureau de Mbuji-Mayi, Lubumbashi, Bukavu, Goma et Bunia	œuvre en Ituri avec l'appui du Bureau de l'OIM/Goma. De manière générale, le staff OIM de Goma et de Kinshasa apporteront un soutien en matière de gestion des ressources humaines et financières ainsi que logistique.	staffs ci-après seront recrutés : Un assistant des finances et administration, un assistant logistique et un chauffeur	assets disponibles, seront utilisés pour soutenir le projet.
	Projet du CISPE «Pamoja inawezekana/ensemble c'est possible» Nord-Kivu et Ituri	Royaume de pays bas, 12 000000\$				
ACIAR	Projet IRF Mambasa « Amani ni Njia ya Maendeleo.	PBSO: 590.000 \$ US	Equipe de base ACIAR : 10 staffs et Les agents temporaires du terrain affectés aux différents projets.	L'équipe de base de 10 personnes sera mise à contribution pour la réalisation des activités du projet.	ACIAR va recruter les animateurs et les agents de recherche du projet : 8 nouvelles personnes seront engagées dont 2 animateurs Dialogue démocratique, 2 agents de recherche Dialogue Démocratique, 2 animateurs MUSO et 2 chauffeurs.	ACIAR va diriger le projet à partir de son siège de Bunia. ACIAR dispose des 5 véhicules tout terrain et 6 motos, qui seront mobilisés pour soutenir les activités du Projet.



FAO	Projet IRF Mambasa « Amani ni Njia ya Maendeleo.	Ambassade de Norvege: 670.230 \$	L'ensemble du personnel sur lequel s'appuie la FAO en RDC est de 121 staffs affectés au bureau de la représentation à Kinshasa et dans les différentes provinces (Nord et Sud Kivu, Katanga, Equateur, Bandundu, Ituri, Tshopo ect)	En plus des staffs de la représentation à Kinshasa et la Coordination zone EST à Goma qui travaillent en appui aux différents projets, Les ressources humaines disponibles au sein de la FAO qui seront mis en contribution dans le projet incluent l'Assistant Admini-Log, le Point Focal et les Chauffeurs.	Quatre staffs seront recrutés : un chargé de projet, un Point Focal et deux chauffeurs	La FAO mettra en contribution son sous-bureau de Bunia et 3 voitures disponibles à Bunia affectés aux différents projets en cours.
	Réponse agricole, en Articles ménagers essentiels (AME) et abris pour la résilience de 5000 ménages déplacés et hôtes, affectés par les conflits armés sur l'axe Mambasa – Niania - Wamba – Bafwasende (Opienge), province Orientale	FCU: 2 201 001 \$E-U				
UNESCO	Projet IRF Mambasa « Amani ni Njia ya Maendeleo.	PBSO:550.087\$ US	Ressources humaines existantes en RDC et qui seront mobilisées dans le cadre du projet + nombre de staff à recruter	Une équipe à Kinshasa Chef de Bureau UNESCO, un chef de programme Culture et un assistant administratif.	un Assistant au projet à mobiliser à Bunia	Appui de PNUD à travers un MOU entre UNESCO et PNUD
	Projet Violence Sexuelle et Basée sur le Genre (VSBG) à travers les stratégies opérationnelles de communication pour le changement de comportements, visant la transformation des pratiques et des normes sociales négatives dans les zones prioritaires.	Banque Mondiale, Coopération Canadienne et Coopération Japonaise : 3 000.000\$ USD				



	Appui au dialogue dans la RFO	Coopération japonaise : 70,000 USD				
--	-------------------------------	------------------------------------	--	--	--	--



Fonds de Cohérence pour la Stabilisation: Budget par Catégories de Dépense

CATEGORY	UNHABITAT	Tranche 1	Tranche 2	UNESCO	Tranche 1	Tranche 2	IOM	Tranche 1	Tranche 2	UNDP	Tranche 1	Tranche 2	FAO	Total	% Total Budget
1. Personnel et autres employés (max 15%)	62,220.00	31,110.00	31,110.00	66,431.00	33,215.50	33,215.50	86,435.40	43,217.70	43,217.70	47,135.00	23,567.50	23,567.50	14,280.00	276,501	17%
2. Fournitures, produits de base, matériels	13,392.00	6,696.00	6,696.00	27,265.32	13,632.66	13,632.66	5,200.00	2,600.00	2,600.00	18,320.00	9,160.00	9,160.00	31,550.00	95,727	6%
3. Equipements et mobilier	3,550.00	1,775.00	1,775.00	4,825.00	2,412.50	2,412.50	500.00	250.00	250.00	6,510.00	3,255.00	3,255.00	13,515.00	28,900	2%
4. Services Contractuels	65,304.00	32,652.00	32,652.00	10,600.00	5,300.00	5,300.00	9,760.00	4,880.00	4,880.00	109,125.00	54,562.50	54,562.50	-	194,789	12%
5. Frais de déplacement	64,793.00	32,396.50	32,396.50	84,030.00	42,015.00	42,015.00	24,192.22	12,096.11	12,096.11	50,183.60	25,091.80	25,091.80	6,510.00	229,709	15%
6. Transferts et subventions	84,550.00	42,275.00	42,275.00	-	-	-	249,665.50	124,832.75	124,832.75	45,016.40	22,508.20	22,508.20	19,080.00	398,312	25%
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs (max 10%)	41,788.95	20,894.48	20,894.48	36,805.00	18,402.50	18,402.50	137,144.44	68,572.22	68,572.22	31,682.40	15,841.20	15,841.20	7,047.00	254,468	16%
Total des Coûts liés au Programme (=Total 7 categories)	335,597.95	167,798.98	167,798.98	229,956.32	114,978.16	114,978.16	512,897.56	256,448.78	256,448.78	307,972.40	153,986.20	153,986.20	91,982.00	1,478,406	93%
Coûts GMS 7%**	23,491.86	11,745.93	11,745.93	16,096.94	8,048.47	8,048.47	35,902.83	17,951.41	17,951.41	21,558.07	10,779.03	10,779.03	6,438.74	103,488	7%
GRAND TOTAL	359,089.81	179,544.90	179,544.90	246,053.26	123,026.63	123,026.63	548,800.39	274,400.19	274,400.19	329,530.47	164,765.23	164,765.23	98,420.74	1,581,895	100%



2. Objectifs sur lesquels l'organisation est positionnée, présentation de son expertise/valeur ajoutée thématique et modalités de collaboration avec les autres membres du consortium.

ONU HABITAT :

UN-HABITAT compte mettre à profit son expertise dans la gestion des conflits fonciers et la gouvernance foncière pour contribuer aux résultats des OS 3 en vue de répondre, d'une façon systématique et rapide, aux causes de conflits fonciers et de propriété, dans le milieu de retour et des déplacements, pour contribuer au processus de stabilisation dans la partie Est de la RDC. ONU-habitat a mis en œuvre plusieurs projets dans le domaine de médiation des conflits fonciers, de gouvernance foncière, de la planification et la sécurisation foncière. Les différentes composantes abordées sont relatives à la contribution à la pacification de la zone par la prévention et la résolution des conflits fonciers en créant des mécanismes locaux d'accès aux instances de médiation aux populations ; le renforcement de la gouvernance foncière à travers une capacitation des institutions en charge de la gestion des terres telle l'administration foncière et les chefs coutumiers, la facilitation de l'accès à la terre et la sécurisation foncière ; la réforme foncière ; la planification communautaire foncière participative.

PNUD :

De manière générale le PNUD en RDC œuvre pour la consolidation de la paix et le renforcement de la démocratie, la planification du développement et la croissance inclusive, ainsi que le changement climatique et la gestion des ressources naturelles.

Dans le cadre de la réalisation de l'objectif 5 de ce projet, le PNUD mettra à profit ses expériences et expertise disponibles, en matière de gouvernance, en appuyant les communautés locales dans l'élaboration et la validation des plans locaux de paix et de développement. Cette démarche permettra de promouvoir la participation de toutes les couches de la population notamment les jeunes, les femmes dans toutes les étapes du processus et partant, assurer ainsi, la participation citoyenne de cette frange importante de la population.

Dans le domaine des violences sexuelles, objectif 6 du projet, le PNUD d'une part, orientera son action vers la réduction du niveau des violences sexuelles en prenant en charge les activités visant l'amélioration de l'accès à la justice des victimes des violences sexuelles à travers l'information, l'orientation et l'assistance judiciaire offertes par la Clinique juridique et le barreau, et le renforcement des capacités des structures de la chaîne pénale en ce qui concerne la tenue des audiences foraines et l'accès physiques aux infrastructures judiciaires par la restauration du tribunal de paix de Mambasa,

D'autre part, l'intervention du PNUD également consisté à appuyer les actions visant la réduction de la prévalence des normes sociales nocives qui contribuent aux violences basées sur le genre. L'accent sera mis sur les sensibilisations communautaires, à travers les formations des sensibilisateurs, les journées portes ouvertes à l'intention du grand public et les émissions radio diffusées en vue d'encourager les hommes, à adopter des normes plus saines concernant les rôles dévolus aux deux sexes et ainsi, décourager les attitudes et les valeurs de la société et les structures qui entretiennent l'inégalité et la violence masculine à l'égard des femmes.

En outre, le PNUD veillera à l'intégration de la dimension genre dans les activités menées par les autres piliers, selon leurs domaines de spécialisation. Sont visée ici, les différents des plateformes de dialogue.

OIM :

Jusqu'à ce jour, l'OIM a mise en œuvre plusieurs projets notamment dans le domaine d'accompagnement et renforcement de l'autorité de l'État à travers les formations, la dotation en matériels nécessaires opérationnels, la construction des infrastructures de la police, la gestion commune de frontière et la traçabilité des minerais à travers le pays.

Dans le cadre de ce projet, l'apport de l'OIM sera focalisé sur les objectifs spécifiques 2, avec l'appui à l'autonomisation des cases de femmes, l'objectif 4 relatif à la gouvernance locale, et l'objectif 5 axe sur la réinsertion, réintégration et relance économique auxquelles elle compte mettre son expérience et expertise acquises dans la première phase projet IRF/Mambasa.



Ayant suffisamment d'expérience dans l'accompagnement des personnes vulnérables et l'autonomisation de la femme, l'OIM attend dupliquer son expérience dans le territoire de Mambasa, en vue de renforcer la cohésion sociale.

ACIAR :

Appui à la Communication Interculturelle et à l'Autopromotion Rurale; est une des plus anciennes ONG de l'Ituri. Fondée en 1994, elle a cultivé au fil de temps une solide expérience dans l'animation des communautés et la formation des associations Locales de Développement dans le Nord – Est de la RDC (Ituri, Nord – Kivu et Haut – Uélé). Depuis 2003, ACIAR a participé activement dans l'animation des projets liés à la Pacification de la Région comme; Le DDR avec le PNUD et le BIT; Le rapprochement entre les communautés, la problématique foncière, la Gouvernance des Ressources Naturelles et la Gouvernance locale, avec les différents projets du RHA; les projets de Justice Transitionnelle avec le Fonds au Profit des Victimes de la Cour Pénale Internationale. ACIAR possède aussi une bonne expérience dans des domaines comme, les microfinances; les Activités Génératrices de Revenus, et la lutte contre les violences Sexuelles. ACIAR possède une bonne connaissance du contexte de l'Ituri de ses évolutions et de ses différents acteurs, ayant intervenu sur tous les 5 territoires de l'Ituri durant une période assez longue. Avec son expérience et se basant sur les activités réalisées dans la phase Pilote, ACIAR va intervenir au niveau des objectifs spécifiques suivants; 1° Objectif spécifique 2 : Dialogue Démocratique; Objectif Spécifique 4 : Gouvernance Locale, Objectif Spécifique 5 : Cohésion sociale et résilience.

FAO:

La FAO compte mettre à profit son expertise dans la sécurité alimentaire pour sauver des vies et restaurer les moyens d'existence des populations (déplacés, retournés et familles hôtes) victimes de calamités naturelles ou de conflits tout en renforçant leur résilience et contribuant aux résultats de l'OS 5 et par ricochet, contribuant au processus de stabilisation dans la partie Est de la RDC. La plupart des projets mis en œuvre proposent de conduire des actions visant à sauver et préserver des vies, de protéger des moyens de subsistance et de renforcer la capacité de résilience des populations affectées par les crises. Depuis 1998, la FAO a mis en place à travers la République Démocratique du Congo un dispositif opérationnel en vue d'intervenir rapidement dans les zones affectées par les crises ou catastrophes naturelles. La FAO appuie le Ministère de l'agriculture dans le cadre de son mandat normatif et de coordination des interventions dans le secteur agricole et soutient les ONG sous forme de partenariat dans le cadre de la coordination et mise en œuvre des projets.

UNESCO : appuie les programmes de conservation des biodiversités et de développement dans la Réserve de Faune à Okapis (RFO) qui couvre la grande partie de l'axe choisi par le projet (Mambasa-Epulu-Niania) dans la province de l'Ituri. La RFO est une réserve sous la gestion de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) inscrit sur la liste des sites du patrimoine mondial en péril, la RFO reçoit l'appui de l'UNESCO depuis l'année 1996. Un accompagnement dans la gestion de la Réserve (contrôle de l'immigration et gestion des ressources naturelles) ainsi que de la connaissance du statut et réglementation du site par les autorités et les communautés, ce qui fait l'objet du présent document. Dans le cadre du projet IRF Mambasa de l'ISSSS l'UNESCO à travers ses partenaires la Wildlife Conservation Society (WCS) et le Wildlife Conservation Global (WCG) a réalisé les activités de promotion du Dialogue Démocratique sur les questions liées à la gestion de la RFO et la stabilisation.

Mais aussi, dans le cadre du programme conjoint de Lutte contre l'impunité, d'Appui aux victimes de violences basées sur le genre, et d'autonomisation des femmes à l'Est de la République démocratique du Congo (TUPINGE UBAKAJI), l'UNESCO exécute le volet communication pour le changement de comportement (CCC).

1. Positionnement géographique de l'organisation (dans le cadre du projet) et justification.

ONU HABITAT :

Un-Habitat est opérationnel à l'Est de la RD Congo (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri) depuis 2009. En Ituri en particulier, avec un bureau de coordination à bunia, Un-Habitat est présent sur les axes principaux : les



territoires de Djugu, Mahagi et Mambasa où plusieurs activités de transformation des conflits fonciers, de renforcement des capacités pour une bonne gouvernance foncière, de plaidoyer pour l'accès à la terre et des activités de sécurisation foncière ont été menées.

PNUD :

Le PNUD est présent en Ituri depuis 2003 et exécute des projets dans les 5 territoires de cette province. En ce qui concerne la zone de Mambasa, par le passé, le PNUD a exécuté le projet « Strengthening women's access to Justice: securing and empowering populations in the Kivus and Ituri », C'était dans le cadre la première phase de la Stabilisation (2012-2014).

En ce qui concerne la lutte contre l'impunité des violences sexuelles, le PNUD met en œuvre le « Programme Conjoint de lutte contre l'impunité, d'appui aux victimes des violences sexuelles et d'autonomisation de la femme à l'est de la RDC » sur l'axe Bunia-Komanda jusqu'à Mambasa, (2013- 2018) ainsi que le projet de cellules d'appui aux poursuites ,qui contribue à lutter contre l'impunité et à traduire les auteurs de crimes graves en justice dont les violences sexuelles commises par les membres de forces de sécurité (armée , police) et des groupes rebelles.

Avec le projet IRF Mambasa « AMANI NI NJIA YA MAENDELEO », le PNUD est intervenu dans le pilier : restauration de l'autorité de l'état et la lutte contre l'impunité des violences sexuelles. Dans la phase de transition le PNUD va consolider les acquis de la phase précédente.

OIM :

L'OIM est présente en RDC depuis 2001. Elle s'est installée dans l'ancienne province orientale actuellement démembrée en 2008. En Ituri l'OIM intervient dans la ville de Bunia et dans les 5 territoires qui composent l'actuelle province (Djugu, Mahagi, Irumu, Aru et Mambasa). En termes de connaissance de la zone du projet, l'OIM intervient depuis longtemps dans le territoire de Mambasa. Ses interventions dans cette zone ont été actualisées avec le projet IRF/Mambasa AMANI NI NJIA YA MAENDELEO sur lequel elle a été positionnée sur trois piliers principaux à savoir le Dialogue Démocratique, la restauration de l'autorité de l'Etat et la Relance économique, dont les acquis seront consolidés pendant cette phase de transition.

ACIAR :

Le siège social de l'ACIAR est à Bunia, avec une base opérationnelle à Mahagi. A partir de sa base de Bunia, ACIAR réalise les projets dans la partie sud de la province, les territoires de Mambasa, Irumu et le Sud du territoire de Djugu. A partir de la base opérationnelle de Mahagi, ACIAR intervient dans le Nord de la province de l'Ituri, la partie Nord du territoire de Djugu, les territoires de Mahagi et d'Aru.

FAO:

Depuis 1998, la FAO a mis en place à travers la République Démocratique du Congo un dispositif opérationnel en vue d'intervenir rapidement dans les zones affectées par les crises ou catastrophes naturelles. En Ituri en particulier, avec un sous bureau à Bunia depuis 2002, la FAO est présente sur les axes principaux notamment dans les territoires de Mambasa, Bafwasende et Wamba où plusieurs projets sur la sécurité alimentaires ont été mise en œuvre dans le but de sauver des vies et restaurer les moyens d'existence des populations victimes de calamités naturelles ou de conflits tout en renforçant leur résilience.

UNESCO :

Le Bureau Pays de L'UNESCO est implanté en RDC depuis 1955. Présent à Kinshasa avec des antennes projets à Goma et Bunia, le Bureau pays de l'UNESCO relève de la couverture du Bureau Régional de l'Afrique Centrale basé à Yaoundé et qui couvre les 10 pays de la CEEAC. Il bénéficie de l'appui institutionnel et technique du Bureau régional dans les 5 domaines de compétences de l'UNESCO à savoir l'éducation dans tous ses sous-secteurs, les Sciences, la culture, la communication et l'Information. Une masse critique importante d'expertise diverse est disponible et composée de deux experts internationaux, 3 experts nationaux, 3 coordonnateurs de projet et 4 assistants au programme sont complétés au besoin par des profils spécifiques provenant du Bureau régional de manière ponctuelle.

V. Gestion et coordination

a) Gestion et coordination du projet



UN-Habitat comme agence « lead » as en charge la coordination globale des activités suivi et rapportage narratif du projet. Au démarrage du projet, un(e) chargé(e) de la coordination du projet sera recruté(e) afin de garantir la coordination et le suivi des activités.

L'agence « lead » sera responsable du suivi des indicateurs d'effet, avec un appui de l'UAS ainsi que du reporting trimestriel, semestriel et annuel conjoint (consolidé) du projet.

Au démarrage du projet, une Unité Conjointe de Coordination (UCC) sera mise en place afin d'assurer la bonne coordination et le séquençage des activités du projet. Cette Unité sera composée des points focaux de chaque organisation partenaire sur ce projet et sera co-présidée par le STAREC et l'UAS et se réunira chaque mois afin d'identifier les problèmes et difficultés et d'y apporter tout le suivi nécessaire. Le lieu des réunions de l'UCC et de CTS (Goma et/ou Bunia) seront définis selon les besoins du projet.

L'Unité Conjointe de Coordination (UCC) aura comme tâche de développer un Plan de Travail Conjoint sur la base du chronogramme et un calendrier de Suivi & Evaluation.

Chaque partenaire coordonnera la mise en œuvre de ses propres activités, de son reporting et du suivi de ses indicateurs d'activités (output) à travers leurs bureaux situés à Bunia avec des visites de monitoring conjointes de manière régulières.

Les partenaires nationaux (ACIAR) recevront les avances à travers OIM, récipiendaire direct des fonds, sur la base des Termes de Reference (TDR) établis au début du projet; ces partenaires nationaux fourniront les rapports narratifs et financiers ainsi que tous leurs justificatifs financiers à OIM. La cohérence entre les activités exécutés par les partenaires nationaux et le cadre logique dans chaque composante du projet sera évaluée lors des renions de la UCC.

Le Consortium va établir des mécanismes clairs de coordination avec les autres acteurs et organisations impliquées dans les initiatives d'intervention d'urgence et de développement dans la zone d'intervention. Cette approche collaborative sera essentielle pour assurer la pertinence des activités proposées, et pour protéger les réalisations du projet en cas de choc et / ou de crise. Les acteurs clés opérant déjà dans la zone seront consultés et impliqués dans la planification, mise en œuvre et évaluation du projet, autant que possible. Dès le début du projet, le consortium consultera les structures de coordination existantes afin de déterminer la nature et la fréquence des échanges entre le Consortium. Spécifiquement dans l'OS2, ces synergies seront très importantes dans les domaines de la recherche sur la problématique des groupes armés ainsi que celui de la recherche sur la problématique de l'exploitation des ressources naturelles dans le territoire de Mambasa :

Dans le domaine de la problématique des groupes armés : des contacts seront pris dès le départ avec les FARDC, les différentes sections de la MONUSCO, l'UEPNDDR, la PNC et autres services de sécurité ; pour partager le plan de notre travail de recherche dans le but de :

- Recevoir le feed back de ses intervenants et leurs orientations sur cette recherche.
- Définir ensemble le niveau de collaboration que nous aurons au cours de cette activité très sensible.
- Définir l'implication et l'implication et les appuis que ces derniers peuvent donner à ce processus.
- Etc.

Dans le domaine de la problématique de l'exploitation des ressources naturelles dans le territoire de Mambasa : des contacts sont prévus avec la Division des Mines, le SAESSCAM, ainsi que les acteurs du projet OR JUSTE du Partenariat Afrique Canada, en vue de travailler ensemble sur une recherche qui peut être utile à la communauté.

Le Consortium travaillera également avec les points focaux SSU pour établir un système intégré de suivi et d'évaluation.

b) Gestion des risques, des hypothèses et des stratégies de mitigation

Certains risques peuvent compromettre les résultats du projet et des mesures de mitigation appropriées doivent être considérées au cours de sa mise en œuvre. Il s'agit principalement :

N°	Risques	Hypothèses
----	---------	------------



01	<p>Le contexte politique et sécuritaire volatile :</p> <p>La dynamique des groupes armés et l'incertitude du a la période électorale et post électorale avec un risque d'impact sur le projet</p>	<p>Nécessité de la capacité de s'adapter aux états de changement et d'exploiter toutes nouvelles occasions pour consolider la paix. Assurer le monitoring régulier de la situation sécuritaire avec les autorités sur l'axe du projet et ses environs</p>
02	<p>Non-respect des engagements pris par chacune des parties :</p> <p>Non endossements des résolutions issues des différents cadres de concertations et tables rondes par la partie nationale, non adhésion communautaire au processus de certains cadres de dialogue, Non-respect de chronogramme des activités, Non réalisation des activités prévues</p>	<p>Favoriser une participation active de toutes les parties, leur rappelant les engagements pris à travers le ProDoc et les plans annuels de travail.</p> <p>Assurer le caractère participatif et inclusif du processus de mise en œuvre du projet</p>
03	<p>Les contraintes liées à l'environnement de mise en œuvre:</p> <p>Des incompréhension et exigences nouvelles de la société civile, l'activisme de groupes armés, le risque de soulèvement</p>	<p>Etablir une communication régulière avec les communautés locales, accentuer le monitoring de la situation sécuritaire</p>
04	<p>Les attentes de communauté sont au-delà de ressources disponibles</p>	<p>Assurer une bonne communication et information sur les moyens réels du Projet.</p> <p>Définir les stratégies de mobilisation de ressources additionnelles</p>

c) Suivi et évaluation

Le projet contribuera aux théories du changement et au niveau des effets et de l'impact de l'ISSSS en utilisant ses résultats et indicateurs. L'ensemble des partenaires de mise en œuvre devront s'assurer qu'ils rendent compte aux indicateurs identifiés de manière régulière.

A continuation, un tableau avec les fonds détaillés pour le Suivi et Evaluation (S&E) du projet, budget inclus dans le total demandé par l'agence « lead ».

Frais de coordination et de S&E par catégorie de dépense	Montant
Lancement officiel du projet conjoint	5.000
Etude de base des indicateurs du projet	10000
Enquête de perception HHI	16000
Visite terrain (3) CTS	12.000
Réunion du comité technique de coordination(2) (CTC)	2.000
Mis en œuvre de la stratégie de Mobilisation de Fond	10.443



(2 mission de plaidoyer à Goma et Kinshasa)	
Evaluation finale	14.000
TOTAL	69.443

Afin de répondre à cette demande, trois niveaux de Suivi & Evaluation sont identifiés :

Niveau	Responsable
Suivi des indicateurs d'activité / produit au niveau de la mise en œuvre de chaque partenaire d'exécution	Chaque partenaire d'exécution (agences et partenaires nationaux).
Suivi des indicateurs sur l'état d'avancement du projet conjoint dans son ensemble	Agence lead à travers coordonnateur du projet (dans le cadre de l'UCC et le CTS).
Suivi des indicateurs d'impact dans le cadre de l'ISSSS.	UAS / STAREC

Afin d'assurer le suivi des indicateurs et communiquer à propos de l'évolution du projet, des rapports d'avancement seront fournis par chaque partenaire selon le plan de travail suivant :

Type d'activité S&E	Parties responsables	Délais
Rapportage d'avancement sur la base des indicateurs		
Rapport Trimestriel par partenaire d'exécution (narratif et financier)	Chaque partenaire d'exécution	A partager avec le chargé du projet le 5 du mois suivant le trimestre
Rapport trimestriel conjoint (narratif et financier)	Agence lead / charge du projet	A partager avec le ST le 15 du mois suivant le trimestre
Rapport semestriel par partenaire d'exécution (narratif et financier)	Chaque partenaire d'exécution	A partager avec le chargé du projet le 5 du mois suivant le semestre
Rapport semestriel conjoint (narratif et financier)	Agence lead / charge du projet	A présenter au ST le 15 du mois suivant le semestre
Rapport annuel/annuel par partenaire d'exécution (narratif et financier)	Chaque partenaire d'exécution	A partager avec la coordination au plus tard la fin du deuxième mois qui suit la fin clôture opérationnelle du projet.
Rapport annuel/Final conjoint (narratif et financier)	Agence lead / charge du projet	A présenter au ST au plus tard la fin du troisième mois qui suit la clôture opérationnelle du projet.
Compte rendu des réunions et visites		
Compte rendus réunions de l'UCC	Agence lead / charge du projet	1 semaine après la réunion
Rapport de visites au terrain CTS	STAREC /Partenaires / charge du projet/	1 semaine après la visite
Compte rendus du CTC	STAREC /Agence lead / charge du projet/	1 semaine après la réunion
Rapport évaluation final	Consultant / Acteurs de Mise en œuvre	Selon le contrat signé
Calendrier de suivi		
Lancement officiel du projet conjoint	PMO, ST, PNC, Monusco CAS et Gouvernement provincial (Gouverneur de province, Ministres provinciaux de : Plan, justice, foncier, genre et famille, agriculture, environnement)	Début du projet



Type d'activité S&E	Parties responsables	Délais
Réunion de l'unité conjoint de coordination	PMO et ST (participation du ST selon la disponibilité)	Mensuel
Etude de base des indicateurs du projet	Lead et Consultant	Dès lancement du projet
Enquête de perception	HHI	Six mois après le lancement du projet
Mission du comité technique de suivi (CTS)	PMO, ST, PNC, Territoire, société civile, Gouvernement provincial (conseillers du gouverneur et Ministres provinciaux de : Plan, justice, foncier, genre et famille, agriculture, environnement)	Après réception du rapport trimestriel et semestriel
Réunion du comité technique de coordination (CTC)	PMO, ST, territoire, société civile et Gouvernement provincial et autres du comité provincial de sécurité	Après la tenue de la mission du comité technique de suivi
Visite de terrain par les bailleurs de fonds	PMO, ST, PNC, Territoire, société civile et Gouvernement provincial (Ministères de : Plan, justice, foncier, genre et famille, agriculture, environnement) et Représentants de bailleurs potentiels	Semestriel
Evaluation finale du projet conjoint	Lead et consultant Evalueur	Fin projet

Le canevas de rapport trimestriel, semestriel et annuel sera celui proposé par le secrétariat technique. L'agence lead sera en charge de s'assurer de la soumission des rapports des autres partenaires en temps voulu et que ceux-ci rendent compte des indicateurs conformément aux indicateurs décrits dans le document de projet. L'agence lead sera en charge de compiler l'ensemble des rapports en un seul rapport trimestriel, semestriel et annuel qui sera validé par le secrétariat technique provincial avant soumission au bailleur.

Les outils et méthodes de collecte de données en lien avec les indicateurs seront mis en place par les partenaires de mise en œuvre et partagés avec le secrétariat technique. Dans le cadre des indicateurs « macro », le secrétariat technique apportera son appui pour la récolte des informations permettant de rendre compte sur ceux-ci.

Les agents de mise en œuvre assureront le suivi continu du projet et proposeront au secrétariat technique des missions conjointes trimestrielles de monitoring pour assurer le bon déroulement du projet, la résolution des difficultés rencontrées.

Les rôles essentiels des différents organes de suivi sont :

- Bailleur : responsable de l'approbation finale du document du projet, du transfert des fonds selon le contrat établi, et de l'approbation des rapports. Si nécessaire, la négociation et la formalisation des changements accordés et des visites de suivi.
- Comité Technique de Coordination (CTC) / STAREC: Approbation et signature de l'accord du projet, des orientations stratégiques sur la base des rapports d'avancement, demande à faire des changements si la mise en œuvre ne progresse pas comme prévu, et maintenir informé le niveau national du déroulement du projet. Le CTC est sous la présidence du STAREC.
- Unité d'Appui à la Stabilisation (UAS) du STAREC: coordonne la cohérence avec d'autres interventions dans le cadre de la stabilisation et est en charge du suivi des indicateurs d'impact du projet.
- Comité Technique de Suivi (CTS): lead du projet, UAS, STAREC et ministère provincial du Plan. Ce comité se réunit après réception des rapports semestriels et fait le point sur la situation, afin d'analyser



le niveau d'exécution, de signaler des difficultés et les solutions éventuelles. Il rend compte au CTC sur l'état d'avancement du projet et permet d'alimenter l'évolution de l'ISSSS.

- Unité Conjointe de Coordination (UCC): coordonnateur du projet et un représentant de chaque partenaire de mise en œuvre (agences et ONG). La présence de UAS / STAREC sera encouragée. Cette unité est en charge de la préparation, la bonne exécution (selon le document du projet approuvé et les règles financières de l'ONU) et le suivi du projet conjoint. Des réunions mensuelles (à établir par consensus) seront organisées. Le coordonnateur du projet devra assurer le secrétariat et la coordination, la compilation des rapports et des indicateurs conjoints.
- Agences récepteurs des fonds (RUNO): l'exécution directe des activités dans le cadre de chaque composante et en partenariat avec les ONG nationales ; l'administration des fonds reçus, suivi des indicateurs au niveau des activités et le rapportage à son niveau (trimestriels, semestriels et annuels, selon les formats demandés par le ST)

d) Communication et visibilité de l'I4S/STAREC

L'unité de communication du bureau pays de pnud rdc sera mise en contribution pour ce projet conjoint en vue d'augmenter la visibilité. Au cours de l'exécution des activités du projet, la visibilité du ISSSS et Starec sera assurée.

1. Dans les activités de formation et de renforcement des capacités, les pages d'annonce des activités, les invitations, les calicots marqueront la source des financements ;
2. les panneaux installés sur les principaux sites d'intervention en feront mention ;
3. A l'occasion des divers contacts et communications avec les partenaires étatiques et non étatiques, pour des raisons de transparence, sera signalée l'origine des fonds qui soutiennent les activités. Les tee-shirts et casquettes que porteront les acteurs sur les lieux de mise en œuvre devront revêtir les logos ISSS et Starec.

e) Stratégie de mobilisation des fonds nécessaires à la consolidation et à l'extension de l'IRF

1. Présentation générale de la stratégie d'intervention et sa justification:

L'analyse de l'ensemble des interventions (actuelles et prévues) faite dans le contexte local permettra dans la mesure du possible, la complémentarité des actions envisagées par la nouvelle phase du projet avec des interventions déjà en cours ou d'autres interventions prévues pendant les trois prochaines années, telles que menées par les mêmes organisations ou par d'autres intervenants (ex. acteurs humanitaires, de développement). A cet égard et sur base d'un scénario d'absence de crises majeures ou de chocs inattendus durant les trois prochaines années, ce qui mettrait à risque la consolidation des acquis du projet et demanderait un retour à des interventions d'assistance humanitaire. De plus, au cas où à l'avenir une organisation membre du Consortium aura à disposition d'autres ressources financières pour des projets différents mais visant des résultats similaires dans la même zone d'intervention du projet, l'organisation en question s'engage à se coordonner étroitement avec le Consortium pour assurer la complémentarité des résultats des projets respectifs.

Sur le plan programmatique, sur base de l'analyse des résultats déjà atteints par le projet et des résultats attendus d'ici la fin de la phase de transition du projet, les organisations du Consortium identifieront les gaps à combler pour permettre une réelle stabilisation de la zone, ainsi que les interventions à mener pour combler ces gaps. Les interventions proposées seront en conformité avec les résultats des différents cycles de Dialogue, tout en répondant aux priorités stratégiques définies pour l'axe Mambasa – Bafwasende dans la Stratégie Provinciale de Stabilisation. Les interventions seront axés sur les 3 objectifs stratégiques de l'ISSSS : 1) renforcer la sécurité des femmes, des jeunes femmes, des jeunes hommes et des hommes, 2) renforcer la légitimité de l'Etat congolais et de ses institutions et 3) renforcer la résilience socioéconomique aux conflits des populations.

2. Calendrier de mise en œuvre de la stratégie

Type d'activité	Parties responsables	Délais
Calendrier de missions de plaidoyer et visite de terrain		



Type d'activité	Parties responsables	Délais
Organisation de Missions de visite de terrain avec les bailleurs de fonds sur l'axe du projet (Mambasa-Epulu-Niania)	POM et ST	Après six mois de mise en œuvre
Organisation de missions de plaidoyers à Goma et à Kinshasa auprès de différents bailleurs de fonds avec la facilitation de SSU	Gouvernement provincial, ST et PMO	Trois avant fin projet
Tâches des acteurs de mise œuvre		
Production de news letter sur les réalisations, les perspectives et opportunités identifiées dans chaque pilier d'intervention	PMO	Trois avant fin projet
Préparation d'une note conceptuelle sur les interventions à mener pour combler les gaps en conformité avec les résultats des différents cycles de Dialogue	PMO	Trois avant fin projet

3. Les résultats de la stratégie :

Le résultat majeur lié à la mise en œuvre de cette stratégie est de susciter l'intérêt des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) de la RDC à appuyer le processus de la consolidation de la paix et de la stabilisation sur l'axe Mambasa-Nia Nia –Epulu. A cet effet, il est impératif de rendre accessible aux PTFs, les acquis obtenus à travers le présent projet et décrire les opportunités existantes pour la stabilisation. Sur ce, ils doivent comprendre et maîtriser les atouts stratégiques de la Stabilisation sur l'axe cible et qu'ils soient disposés à allouer les ressources nécessaires pour permettre l'atteinte des résultats attendus par la mise en œuvre d'un projet de stabilisation.

La finalité de ce processus de mobilisation de ressources consistera à amener la société et l'Etat sur l'axe Mambasa- Nia Nia-Epulu à jouir pleinement et durablement des conditions propices à une véritable gouvernance et à un développement durable et harmonieux.

Il faut noter également que cette stratégie de mobilisation des ressources mettra en exergue les différents types de contribution (matériel, financiers, Humaines...) de la partie nationale. Cet exercice est très important en ce sens que la primauté de décision et d'action sur les activités de stabilisation incombe en premier lieu, à l'autorité politique et administrative

Concrètement, la stratégie consistera en la tenue des rencontres/échanges avec les bailleurs potentiels (PBSO, UE, Pays Bas, Royaume Uni, Suisse, Belgique, Norvège) à travers : 1) l'organisation de visites de terrain sur l'axe Mambasa-Nia Nia –Epulu et rencontres avec les bénéficiaires et les autorités locales; 2) organisation de missions des plaidoyers auprès de différents bailleurs avec la facilitation de SSU à Goma et à Kinshasa.